Assemblée Législative

JOURNAL DES CAMPAGNES



L'industrie agricole doit toujours être la base de la richesse des nations.

12ème Année — Jeudi, 23 Mars 1893 — No 8

JOURNAL
Des Campagnes
EDITION HEBDOMADAIRE
Paraissant tous les JEUDIS et contenant toute les nouvelles de la semaine
Prix de l'abonnement : UNE PIASTRE
POUR LA FRANCE : 10 FRANCS.
Strictement payable d'avance
THS. CHAPAIS,
DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE

LÉGER BROUSSEAU,
— ÉDITEUR —
11 & 13, RUE BUADE, H.-V., QUÉBEC.

Le Congrès eucharistique à Jérusalem

Sur les convenances historiques d'une assemblée générale des œuvres eucharistiques à Jérusalem, nous recevons communication de la très savante et très édifiante étude que voici :

I

Jérusalem n'est pas seulement la ville des sacrifices figuratifs, du temple et des autels prophétiques. Dieu lui donna encore d'être le berceau du divin Sacrement. Dans la nouvelle alliance, Jérusalem eut deux autels incomparables : la table du Cénacle et la croix du Calvaire C'est à Jérusalem que communiait la Vierge Marie, pendant les longues années de son exil, après l'Ascension de son divin Fils ; et si l'on excepte les quelques mois où la vengeance de Dieu s'exerça contre Israël impénitent et contre un sacerdoce déicide, la Sainte Victime, depuis plus de dix-neuf siècles, n'a pas cessé d'être offerte sur la montagne de Sion.

La liturgie du divin sacrifice a donc pris naissance dans cette église primitiue du Cénacle. Le premier témoignage explicite, la première description nous en a faite par un écrivain palestinien, saint Justin de Naplouse :" Le jour du Soleil, tous ceux qui habitent les villes ou les champs se réunissent dans un même lieu ; on lit, autant que le temps le permet, les mémoires des apôtres ou les écrit des prophètes. Puis le lecteur s'arrête et le président prend la parole pour faire une exhortation et inviter à suivre les bons exemples qui viennent d'être cités. Tous se lèvent ensuite et l'on fait des prières. Enfin, comme nous l'avons déjà décrit, les prières terminées, on apporte du pain, du vin et de l'eau ; le président prie et rend grâces, le peuple répond par l'acclamation : *Amen* : on distribue à chacun sa part des éléments bénits, et on envoie la leur aux absents par le ministère des diacres. Or, cet aliment porte chez nous le nom d'Eucharistie : pour y participer, il faut croire à la vérité de nos doctrines, avoir reçu dans le baptême une seconde naissance avec le pardon des péchés, et, de plus, vivre selon les commandements du Christ. Car nous ne prenons pas ces dons comme un pain ou un breuvage ordinaire ; mais de même que, par la parole de Dieu, Jésus-Christ notre Sauveur a été fait chair, a pris un corps et du sang pour notre salut, ainsi cet aliment, consacré par la parole du Christ est sa chair et son sang. C'est cet aliment qui nourrit notre sang et notre chair, selon le changement qui s'est opéré. Tel est l'enseignement que nous avons reçu (1)."

Un autre document plus ancien, qui semble appartenir au premier siècle, se rattache par plus d'un lien à l'église de Jérusalem : la *doctrine des Apôtres* découverte et publiée par Mgr Philothée Bryennios en 1883, qui nous a été conservée dans un manuscrit du couvent hierosolymtiain du Saint-Sépulcre à Constantinople (2).

Le témoignage de ce livre est moins explicite sur le dogme de la présence réelle que le témoignage de saint Justin, Les prières eucharistiques, qu'on y trouve au chapitre IX, ne sont pas des formules sacramentelles, mais des actions de grâces privées, avant et après la Synaxe. Elles ressemblent à ces doxologies jetées par saint Paul dans ses Epitres, et entendues par saint Jean dans la liturgie du ciel. Elles inaugurent dans l'Eglise la poésie hymnographique, le lyrisme chrétien.

II

Lorsque sainte Hélène eut bâti l'église du Saint-Sépulcre, près de trois cents évêques, après les orages du Concile de Tyr, se réuniren à Jérusalem, pour faire la dédicace de la basilique.

Les pèlerins affluèrent de l'Orient et de l'Occident. On y voyait des évêques, de Perse et un Gaulois d'Aquitainre connu sous le nom de Pèlerin de Bordeaux, et dont l'*Itinéraire* est le premier monument de cette glorieuse histoire de l'Orient latin. Les fêtes de la dédicace durèrent huit jours ; on en perpétua la mémoire par un anniversaire : et telle est l'origine de la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix, du 14 septembre. Malheureusement, ces beaux souvenirs n'étaient pas sans tache. Cette réunion d'évêques détruisait l'œuvre de Nicée, condamnait Athanase, prolongeait la réhabilitation d'Arius, et le Pape Jules IV dut jeter l'Anathème contre ce pseudo concile. Bientôt, une légende populaire racontait comment saint Athanase proscrit avait prévenu les évêques ariens était entré en silence dans la Ville Sainte, et seul, au millieu de la nuit, avait consacré lui-même, avec des anges pour diacres et pour ministres, la basilique du Sains-Sépulcre (3).

A la mort de saint Maxime, saint Cyrille devint évêque de Jérusalem. Il avait prononcé déjà ses premières *Catéchèses*. Les dernières sont du temps de son épiscopat, et on y trouve de magniques témoignages de la foi à l'Eucharistie. Il appelle les chrétiens. apres la réception du sacrement, avec une énergie intraduisible, et il poursuit ainsi ; Recevons-le donc avec pleine conviction comme le corps et le sang du Christ, car son corps vous est donné sous la forme du pain et son sang sous celle du vin, afin que vous deveniez un même corps et un même sang avec lui. C'est ainsi que nous devenons des *Porte-Christ* (4).

Longtemps avant cette époque, la liturgie avait adopté des formulaires écrits, et l'Eglise de Jérusalem avait son texte traditionnel, plus ancien que celui des autres Eglises orientales. C'est cette liturgie palestinienne qui nous est parvenue sous le nom de saint Jacques, frère du Seigneur. Signalons, dans cet antique formulaire, la prière du diacre avant la consécration. Il appelle les bénédictions de Dieu sur les oblations, et il multiplie les termes de respect. Les oblations sont précieuses, plus que célestes, ineffables, immaculées, glorieuses, terribles et redoutables, enfin toutes divines (5).

Les monastères, en Orient comme en Occident, furent toujours des foyers du culte eucharistique. Et quelle magnifique couronne de monastères avait Jérusalem : les monastères de saint Théoctiste, de saint Euthyme, de Pothin, de Choziba, de Castel, des Scholastiques, de l'Heptastome, de l'abbé Firmin, de l'abbe Eustorffe, de Penthucla, de saint Samuel, de l'abbé Abraham ; le monastère d'Ader, de l'abbé Jean de l'abbé Marcien, de saint Serge ; le monastère des vierges dites Apollinaires, dont le P Germer vient de retrouver les traces ; les monastères latins de saint Jérôme et de sante Paule è Bethléem, de Rufin et de sainte Mélanie sur le mont des Oliviers; et, plus glorieux que tous les autres, le couvent de saint Théodose et la laure de saint Sabas. Toute la Palestine était comme peuplé de moines ; aux environs de Gazo, le couvent de l'abbé Dorothée et de saint Hilarion, les monastères de l'abbé Sylvain à Gérara et de saint Epiphane près d'Eleuthéropolis ; auz environs de Jéricho, la laure de Pharan, fondée par saint Chariton, les couvents de l'abbé Martyrois, de l'évêque Hélias, l'église de Sainte-Marie ; au désert de Thécoa, la laure de Suca et la nouvelle laure dans la vallée du Jourdain, le monastère de Calamon, de saint Gérasime, de Copratha, l'église et le monastère de saint Jean, le monastère de Cadara entre Scythopolis et Tibériade ; enfin, à l'Occident, et dominant la grande mer, le mont Carmel avec ses mystérieux anachorètes, qui semblent, depuis le temps d'Elie, continuer l'immortelle prière. L'Eucharistie et le sacerdoce sont partout dans ces églises, dans nos couvents de cénobites, dans ces moastères, dans ces solitudes, sur ces bords du Jourdain et sur ces montagnes ; partout il y a des prêtres et partout un autel.

III

C'est à l'Eglise de Jérusalem et aux deux monastères de Saint-Théodose et de Saint-Sabas qu'appartient la gloire d'avoir conservé la tradition des rites sacrés en Orient, afin, dit, le cardinal Pitra, que la foi et le culte eussent le même berceau. *Ecclesiæ hierosolymitanæ haud modica laus fuit ut unde incunabula fidei habuimus, inde quoque oriretur religionis cultus.* Le *Typicon* qui est comme le régulateur de tout l'office, fut élaboré par saint Sophrone, le moine de Saint-Théodose, devenu plus tard patriarche de Jérusalem. Les deux grandes traditions monastiques étaient celles de Saint-Sabas et du Sinaï Saint Sophrone les compléta l'une par l'autre, et on le représente, comme autrefois Moïse, descendant de la montagne, et portant en mains les deux tables de la législation liturgique : *Sophronio manet exiguum decus quod ipse in monte sancto Sabaïtas inter et Sinaïtas quasi præ manibus gerens tabulas Sacrorum, quadam legem toto Oriente Promulgaverit*

La laure de Saint-Sabas donna encore à l'Eucharistie son grand théologien et son grand poète, saint Jean Damascène qui dans le traite de la *Foi orthodoxe*, affirme la sainte doctrine avec une rigueur d'expression toute scolastique et saint Cosmas le Mélode, qui composa les cantiques du jeudi saint et qui, malgré son titre d'évêque de Majuma, a gardé comme poète le surnom d'Hiérosolymitain ou d'habitant de la sainte Cité,

IV

Le schisme divisa l'Eglise, corps mystique du Sauveur, mais la foi à l'Eucharistie demeura vivante en Orient. Au XIe siècle, à la veille des croisades, Samonas ou Samuel de Gaza prit la défense du dogme de la présence réelle contre les blasphèmes des Sarrasins, et son traité dogmatique nous a été conservé (7)

A la même époque, Michel Cérulaire s'éleva contre l'usage du pain azyme dans l'Eucharistie : son sacellaire Constantin foula aux pieds l'hostie sainte dens un monastère latin de Constantinople, prétendant qu'elle n'était pas consacrée, et l'archevêque bulgare, Léon d'Achrida, adressa à l'évêque Jean de Trani une lette arrogante, où il condamnait l'emploi du pain non fermenté, comme une pratique judaïque et contraire à l'Evangile.

Le Pape Léon IX répondit lui-même au patriarche et à l'archevêque d'Achrida. Il reproche à Cérulaire son intolérance pour les rites occidentaux : " Combien l'Eglise romaine est pour " vous plus discrète et plus clémente ! " Nous avons ici dans Rome et hors de " Rome beaucoup de monastères et " d'églises de Grecs. Nulle part, ils n'ont " été contrariés dans les traditions et " coutumes de leurs pères. Tout au con- " traire, on leur conseille, on les avertit " de les bien conserver. Car l'Eglise " romaine n'ignore pas que la diversité " des usages selon le temps et les lieux " n'est pas un obstacle au salut des " croyants, lorsque la même foi, opé- " rant par la charité tout le bien qui " dépend de nous, nous recommande " tous au même Dieu (8) "

Le cardinal Hambert de Sylva-Candida, envoyé à Constantinople pour apaiser ces nouvelles tempêtes, eut une

(1) Saint Justin, 1re *apol.* 66. 67. Freppel, *Saint Justin* 15e leçon *Litturgie chrétienne au IIe siècle.*

(2) Fr. X. Funk *Op. Patr. Apost.* 1887, t. I. p. CXXXVI.

(3). Alph. Couret, *La Palestine sous les empereurs grecs*, p. 37.

(4) Saint-Cyrille, *Catéch.* 4e *et* 6e *Mystag.*

(5) *The primitive Liturgie* Ed. Neale, London, 1858, p, 59.

(6) *De fid. orthod. IV.* 14 : on reconnaît l'auteur palestinien à certaines expressions.

(6) Tout l'office du jeudi saint *Triotion*, Rome 1879, p. 651 mériterait une traduction .Entre la sixième et sep. tième ode du canon de saint Cosmas on admirerait deux tropaires digne- du génie de saint Romanus.

(7) On y retrouve toute la belle théologie de saint Jean Damascène sur la présence réelle. " Quand l'espace est rompue, dit-il, ne croyez pas que le corps immaculé du Seigneur soit lui-même brisé et divisé en fragments. Ce corps est immortel, il est incorruptible et inconsumptible. Le mot inconsumptible est du cardinal Duperon. *Traité de l'Eucharistie*, p. 814.

(8) Baronius. *Ann.* 1053, no 34.

discussion publique avec le moine de Stude, Nicétas Stethatos. Il établit la légitimité de la liturgie romaine et appela en témoignage d'anciens patriaches de Jérusalem, qu'il ne nomme pas, mais dont il cite longuement les lettres anthentiques (9). " C'est de Jérusalem, disaient ces patriarches, qu'est sortie la foi chrétienne. La sainte Sion (église du Cénacle) et la Sainte-Anastasie (église de la Résurrection ou du Saint-Sépulcre) sont appelées les premières églises du monde, et sont vénérées, avec raison, sous ce titre. Aussi, dans ces lieux saints et vénérables, la divine et immaculée oblation de Notre-Seigneur Jésus-Christ s'accomplit selon toutes les règles et convenances. Les Hiérosolymitains ne connaissent pas d'autre lance que celle qui ouvrit le côté du Seigneur ; ils ne se servent pas de la cuiller, ne font pas le mélange des espèces (10). Leurs rites sont donc bien différents de ceux de Constantinople. Si dans les églises de Jérusalem, après la communion des fidèles, il reste quelque chose de la sainte et vénérable Eucharistie, on met ces parcelles en réserve dans une boite bien propre et on s'en sert pour la communion du lendemain, car les chrétiens affluent à Jérusalem, venant de tous pays ; et remplis de foi, animés d'un ardent amour pour le Fils de Dieu, ils désirent y communier. C'est en effet, le lieu le plus vénérable, le plus saint de toute la terre, puisque là est le tombeau de Notre Seigneur Jésus-Christ et la montagne du Calvaire. "

Le cardinal Humbert conclut de cette description que l'église de Jérusalem observait de toute antiquité les mêmes rites que l'Eglise romaine dans la liturgie du sacrifice, et l'on peut croire, en effet, que les plus notables différences qui existent aujourd'hui entre les deux rites viennent des anciennes coutumes de Contantinople, qui ont reçu peu à peu force de loi dans tout l'Orient (11).

V

Que dirai-je de nos croisades? La ferveur qui conduisait nos pères au tombeau du Christ ne trouvait-elle pas son aliment à l'autel ? Le royaume de Jérusalem, pendant sa trop courte durée, donna une libre expansion à toutes les saintes initiatives de l'Occident, Godefroy le baron du Saint Sépulcre, les évêques latins, les chevaliers et les moines accomplirent de grandes œuvres est marquèrent profondément leurs traces sur cette terre rendue à l'Eglise. Les fils de saint-François d'Assise vinrent s'établir près du Calvaire, au poste d'honneur qu'ils ne devaient plus quitter. Le cénacle était échu aux chanoines réguliers de Saint-Augustin, et les fils du docteur d'Hippone offraient le saint sacrifice à l'endroit même où avait été institué le Sacrement de l'autel. Le Carmel se peupla de nouveaux solitaires, anciens chevaliers et princes de sang royal. Saint Louis allait communier à Nazareth en pèlerin, ne pouvant entrer à Jérusalem en conquérant. Vers la même époque, le filsd'un humble artisan de Troyes en Champagne, devenu archidiacre de Liège, puis, patriarche de Jérusalem, sous le noms de Jacques-Pantaléon, enfin pape sous le nom d'Urbain IV, étendait à toute l'Eglise le culte du corps du Christ et confiait à saint Thomas d'Aquin la grande mission de donner une voix et une poésie au dogme eucharistique. Quel beau souvenir que celui d'un successeur de saint Jacques dans la cité sainte, apparaissant, dans les fastes de l'histoire du culte de la sainte Eucharistie, à Liège, comme le conseiller et le soutien de sainte Julienne de Cornillon, l'institutrice de la Fête-Dieu, et à Rome, sur le siège de saint Pierre, comme le pontife choisi pour établir dans tout l'univers chrétien la solennité commémorative de la sainte Eucharistie !

VI

Le dogme de la présence réelle n'avait jamais été attaqué dans l'Eglise d'Orient lorsque les protestants d'Allemagne s'efforcèrent en vain d'attirer dans leur hérésie les patriarches schismatiques de Constantinople et d'Alexandrie Seul, l'ambitieux Cyrille Lucaris adopta leurs erreurs, et l'Orient indigné se souleva contre lui. Le successeur de Lucaris à Constantinople, Cyrille de Bérée, rassembla un concile où assistait Théphane, patriarche de Jérusalem, et l'anathème fut prononc contre le blasphémateur de l'Eucharistie.

De leur coté, les théologiens catholiques, suivant l'exemple donné par le cardinal Duperron, s'appuyaient volontiers sur les témoignages venus d'Orient en faveur du dogme de la présence réelle. Un religieux capucin, le Fr. Lazare, demanda à Païsios, patriarche d'Alexandrie une profession de foi sur la doctrine des sacrements. Païsios consulta Nectaire, patriarche de Jérusalem. La réponse de Nectaire est un curieux monument de l'hostilité des schismatiques à l'Eglise latine, et en même temps de la foi inviolable de ces mêmes schismatiques à la transubstantiation et à la présence réelle du Christ dans l'Eucharistie (12).

La *lance* instrument sacerdotal, de petite dimension, a l'une de ses extrémités tranchante en forme de fer à lance, l'autre se termine en forme de croix. Le prêtre s'en sert à la *prothèse*, autel secondaire où se prépare la matière du sacrifice, pour découper le pain qu'il va bientôt consacrer. Cette cérémonie s'accomplit à l'aide de quatre coups de lance, suivis chacun d'une prière spéciale. Le pain ainsi découpé est placé sur la patène, la croûte en dessous il y figure l'Agneau pascal tué, rôti et placé sur le dos au milieu de la table de la Pâque.

C'est avec la *cuiller* que le prêtre, après avoir émietté dans le calice une partie du pain consacré, en prend une parcelle avec un peu de précieux sang et verse le tout dans la bouche de chacun des communiants. Ceux-ci le reçoivent debout.

Les clercs seuls reçoivent séparément les deux espèces consacrées.

La Lithurgie grecque, Paris, à Saint-Julien-le Pauvre.

Mais un témoignage plus important encore se trouve dans les actes d'un synode tenu à Jérusalem par le patriache Dosithée, en mars 1672. Les évêques s'étaient rassemblés pour une nouvelle dédicace de l'Eglise de la Nativité de Bethléem. Le concile fut expressément dirigé contre les calvinistres de France, et nommément contre le ministre Claude, qui avait à cette même époque, avec Bossuet et avec Arnaud, des discussions célèbres. Toute la théologie de l'Eucharistie se trouve dans les chapitres et dans les anathèmes de ce concile. La transubstantiation y est affirmée plusieurs fois, et, à l'article XVIII, nous lisons cette phrase remarquable : " Nous croyons qu'il faut adorer le corps et le sang de Jésus-Christ dans le sacrement de l'Eucharistie d'une manière extraordinaire, et l'adorer d'une adoration de latrie, car l'adoration de la Sainte Trinité et du corps et du sang de Jésus-Christ est là même ".

Plus loin, le patriarche et les évêques de Palestine expliquent et excusent en ces termes les négligences de quelques prêtres orientaux, négligences dont les hérétiques d'Occident cherchaient à tirer des conclusions favorables à leurs erreurs : " C'est une chose très ridicule de conclure de ce que quelques prêtres orientaux ont la sainte croix (custode en forme de croix) dans des boîtes de bois hors du chœur et du lieu où est le saint autel, suspendue à quelque colonne, qu'ils ne confessent pas le réel et véritable changement du pain au corps de Jésus-Christ. Nous ne désavouons pas que quelques pauvres prêtres ont le corps de Jésus-Christ dans des boîtes de bois ; car Jésus-Christ n'est pas honoré par des pierres et par des marbres, mais il demande de nous un esprit sain et un cœur pur. C'est ce que dit saint Paul : *Nous avons un trésor dans des vases de terre*. Mais dans les lieux où nos églises sont plus riches, comme à Jérusalem, le corps de Jésus-Christ est honoré dans le sanctuaire avec des lumières, et une lampe à sept branches brûle toujours devant lui (13). "

Ces actes concilliaires si intéressants furent signés par Dosithée, patriarche de la sainte Jérusalem et de la Palestine ; par Dorothée, métropolitain de Petra ; Parthénius, de Nazareth ; Josaphat, de Ptolémaïde et de Sidon ; Néophyte, de Bethléem ; Antoine archevêque de Lydda ; Christophe, archevêque de Naplouse, et Proèdre, de Sébaste ; Daniel, grand archimandrite du Saint-Sépulcre, et un grand nombre d'autres dignitaires ecclésiastiques, parmi lesquels nous signalons : Mélice, prêtre et archimandrite, nonce du Saint-Sépulcre auprès du roi des Ibères et des princes de Colchide ; avec le synode de la Haute Ibérie. Joseph, prêtre et prieur du monastère des Ibères de Jérusalem ; Daniel, higoumène de Saint-Sabas ; Hébib, prêtre économe de Lydda ; Macaire, religieux et exarque de l'archevêque de Joppé ; le curé Georges, économe de Césarée ; Siméon, curé de Saint-Elie au mont Carmel ; Grégoire, protosyncelle de Moldavie ; Séraphin, diacre de Milet ; Siméon, vicaire du métropolitain de Bostres ; Maicaire, moine de Crète, prédicateur du saint Evangile à tous ceux de Macédoine, Achaïe et Asie, qui sont dévots au Saint-Sépulcre ; Sergius, prêtre hebdamadier du mont Thabor et de Naïm ; les exarques ou économes de Ramleh, de Gaza, de Scythopolis, de Gabaon.

Ces actes furent insérés au grand livre du trône apostolique ; avec l'attestation du patriarche Dosithée et de l'ancien patriarche Nectaire *pour servir de mémoire éternelle et d'autorité*, le 20 mars 1672.

Voilà donc un acte authentique de foi à l'Eucharistie, acte signé, soit à Bethléem, dans *la maison du Pain*, soit à Jérusalem, dans la *Sainte-Anastasie*, par deux patriarches. Dosithée Notaras, et Nectaire, son prédécesseur encore survivant, par les métropolitains évêques, archimandrites, higoumènes et dignitaires de tout rang de l'Eglise de Palestine. Cet acte solennel et rendu public dans l'Europe entière fut inspiré par la France. En ce moment, Louis XIV était vraiment le grand roi ; son ambassadeur près de la Porte ottomane, le marquis de Nointel, défendait avec fierté, quelquefois même avec hauteur les intérêts et la gloire de son maître. Chargé de faire renouveler les capitulations et d'établir plus efficacement le protectorat de la France sur les Lieux Saints, il traitait ces délicates affaires, tantôt avec le sultan et le grand vizir, tantôt avec la jeune patriarche de Jérusalem, Dosithée Notaras, trés influent à la cour de Constantinople, et probablement à cette époque l'homme le plus considérable de l'Eglise grecque. Né à Arakhova, au pied du mont Parnasse, en 1641 ; descendant d'une vieielle famille byzantine qui avait compté parmi ses membres une impératrice, Dosithée avait été initié, dès son enfance, à la fine diplomatie de Panagioti et des Maurocordato. Or, le marquis de Nointel, soit qu'il eût reçu des ordres du roi, soit par amour pour la foi catholique et par dévotion pour l'Eucharistie, cherchait, comme le capucin Lazare, à obtenir des patriarches d'Orient des déclarations et des confessions de la foi sur le dogme de la présence réelle. Dosithée sachant les prétentions de l'ambassadeur relatives aux Lieux Saints, obtint après beaucoup d'instances, un firman du grand Seigneur pour faire restaurer la basilique de la Nativité, fortifia ainsi ses titres de possession, et, pour ne pas mécontenter le puissant roi de France, réunit un synode, condamna solennellement les calvinistes de France, et en particulier le ministre Claude, adressa les actes de son concile à l'ambassadeur et au roi lui-même. Ainsi, le synode de Jérusalem de 1672 semble bien venir de l'influence de la France. Les patriarches Dosithée et Chrysanthe, son successeur, demeurèrent en possession de l'église du Saint-Sépulcre. Mais la France avait obtenu mieux que des murailles : elle avait obtenu de l'Eglise grecque de Palestine une nouvelle confession de foi à l'Eucharistie. C'est là ce que nous devons chercher encore.

Combien il sera bon, l'année prochaine, de nous entretenir du divin Sacrement, de ses beautés, de ses splendeurs, de ses délices, dans la cité même où Jésus en parla, où Jésus l'institua, où les apôtres persévèrent dans la fraction du pain ; où Marie, la mère de Jésus, recevait sacramentellement, comme nous le recevons, son fils et son Dieu ! Combien il sera doux et meilleur encore d'organiser des manifestations en l'honneur du Saint-Sacrement et de faire retentir plus haut que jamais, dans toutes les langues du vieil Orient, les langues et les miséricordes du Dieu de l'Eucharistie.

Espérons et croyons que tous ces témoignages historiques de la foi orientale au dogme de la présence réelle, témoignages plus connus désormais et plus admirés par l'Occident, serviront quelque jour au rétablissement de la sainte unité, dont l'Eucharistie est pour tous le symbole et le gage. *Nous tous qui participons au même Pain*, dit saint Paul, *nous ne sommes qu'un même corps dans le Christ Jésus.*

Paris, le 2 octobre 1892.

Fête de Notre-Dame du Très-Saint Rosaire.

(9) Baronius. *Appendix*. Edit. 1869, t. XVIII, p. 623.

(10) La *lance* et la *cuiller* sont de nos jours encore en usage dans l'Eglise grecque unie.

(11) Cf. Bossuet *Traité de la communion sous les deux espèces*, 2e partie, chap. VII. *La tradition défendue sur la matière de la Communion*, 2e partie chap. XI.

(12) ARNAULD, *Perpétuité de la foi* t. III éd. 1713, p. 652.

(13) ARNAULD. *Perpétuité de la foi*. t. III, p. 707. Cf. *Histoire critique et des coutumes des nations du Levant*, par le P. de Moni (pseudonyme de Richard Simon). Francfort, 1693, p. 50.

Pèlerinage à Jérusalem

Nous recevons du Rév. P. Marcellin des Pères Augustins de l'Assomption l'avis qu'il partira de New-York par le paquebot de la ligne française le 8 avril prochain pour se rendre en France et de là rejoindre le pèlerinage de pénitence qui va à Jérusalem. Il sera accompagné d'un groupe de pèlerins. Ceux qui voudraient se joindre à lui sont priés de correspondre avec le *P. Rocagel* de l'Eglise française St-Vincent de Paul à New-York 120 Ouest 14e rue. C'est une excellente occasion offerte aux personnes pieuses qui désirent visiter les Lieux Saints.

DANS QUEL BUT?

L'*Electeur* publait avant-hier les lignes suivantes :

" Ce que c'est que l'appât du fruit défendu !

Il suffit qu'un pamphlet quelconque soit dénoncé par l'autorité ecclésiastique pour *que tout le monde cherche à le lire.*

On écrit de partout de la campagne pour s'enquérir des libraires comment se procurer soit le *Canada-Revue*, soit les *Ruines Cléricales*."

Dans quel but l'*Electeur* publie-t-il cela ? Est-ce pour surrexciter davantage cette animosité malsaine qu'il prétend exister.

Est-ce pour critiquer indirectement les décisions de l'autorité ecclésiastique ?

Dans tous les cas, comme question de fait, nous nous inscrivons en faux contre cette affirmation de l'*Electeur*, " il suffit qu'un pamphlet soit dénoncé par l'autorité ecclésiastique pour que tout le monde cherche à le lire."

Nous savons qu'ici, à Québec, les catholiques dignes de ce nom se sont abstenus de lire le *Canada-Revue*, du moment qu'il a été défendu par Son Eminence.

Et il en sera de même de la brochure voltairienne *Les ruines cléricales* aussitôt qu'elle sera interdite.

A LA COUR SUPÉRIEURE

MCKAY vs LA REINE

L'Hhon. juge Casault a rendu jugement ce matin dans les causes de McKay *vs* la Reine. Les causes avaient été intentées contre le gouvernement de la province pour dommages résultant de l'exécution d'un contrat par lequel un certain nombre d'aliénés devaient être confiés au Dr McKay, de Ste Foye, à raison de cent piastres par tête. M. McKay réclamait au gouvernement cinquante piastres de profit sur chaque aliéné, soit en tout une somme d'environ huit mille piastres. Le gouvernement a résisté à ces actions par divers moyens. Par le jugement rendu ce matin M. McKay obtient neuf piastres et quarante un centin par aliénée, comme représentant le profit qu'il aurait pu faire en vertu de son contrat, soit en tout une somme d'environ trois mille piastres.

Attention

Grande ouverture de blouses et de manteaux de printemps, demain, MARDI, le 14 courant, chez THOS. DONOHUE.

13 mars—3f

Mort du révérend M. Gingras

CURE DE SAINT-GERVAIS

Une dépêche spéciale adressée à Son Eminence le cardinal Taschereau lui mande la mort du révérend M. J.-N. Gingras, curé de Saint-Gervais, décédé ce matin à onze heures, à l'âge de 68 ans.

M. Gingras avait chanté une grand' messe hier matin, et c'est aussitôt après avoir terminé cet office divin, qu'il a été frappé d'une attaque d'apoplexie et de paralysie qui l'a conduit au tombeau dans l'espace d'une journée.

Les funérailles du regretté défunt auront lieu samedi matin.

C'est une perte bien sensible pour la paroisse de Saint-Gervais, dont il était le pasteur depuis ving ans. M. le curé Gingras était estimé de tous ses paroissiens, et tous le considéraient comme un père qui aime ses enfants de l'affection la plus tendre.

M. Joseph-Nérée Gingras naquit à la Pointe-aux-Trembles de Québec le 20 mars 1825, et était fils de Louis Gingras et de Françoise Hardy. Il fut ordonné prêtre à Québec le 1er octobre 1848. Voici les différentes missions qu'il eut à remplir : vicaire à Saint-Gervais en 1848 ; en 1849, missionnaire à Percé ; en 1856, curé de Saint-Raphaël ; en 1859, il va aux Illinois pour ramener dans le giron de l'église nos compatriotes qui avaient été égarés par l'apostat Chiniquy ; en 1863, premier curé de Saint-Edouard de Lotbinière ; en 1864, curé de la Baie Saint-Paul ; et en 1873, curé de Saint-Gervais. L'année dernière, M. Gingras, accompagné du révérend M. Garneau, curé de Beaumont, est allé rendre visite aux Canadiens des Illinois qu'il avait réussi à convertir à la foi catholique.

Voilà une vie bien remplie, et l'on peut dire, en toute vérité qu'il a passé en faisant le bien.

Le Révd Monsieur Jos.-Nérée Gingras, curé de St-Gervais, décédé aujourd'hui, était membre de la société des messes, section diocésaine, de la caisse St-Joseph, et de la congrégation du Petit Séminaire de Québec.

Québec, 15 mars 1893.

B. PH. GARNEAU, Ptre,
Secrétaire.

Prise de Voile

Ce matin, Monsieur le Chapelain de l'Asile du Bon Pasteur de Québec donnait le voile à quatre postulantes de la congrégation des Servantes du Cœur Immaculé de Marie. Ces heureuses novices étaient : Mlles M. L. Aimée Cloutier, fille de M. Louis Cloutier et de Mme E. Lefebvre dit Boulanger, de Charlebourg, en religion Sœur M. de St-Mathieu ; M. Georgina Philomène Lapointe, fille de M. Dominique Lapointe et de Mme P. Caron, de Fraserville, Témiscouata, en religion Sœur Marie du Rédempteur ; M. Clara Marcotte, fille de M. Joseph Marcotte et de feu Mme S. Hardy, de N.-D. de Portneuf, en religion Sœur M. de St-Aimable ; et Joséphine Olive Frenette, fille de M. Aimé Frenette et de Mme G. Gignac, de N.-D. de Portneuf, en religion Sœur M. de St-Marc.

Le Révérend M. Cinq-Mars, curé de Portneuf, a donné le sermon de circonstance. Dans une exhortation paternelle et pleine d'onction, le prédicateur a développé les principaux devoirs de la vie religieuse, s'appuyant sur ce texte de Saint-Paul : " *La vierge médite les " choses de Dieu, afin qu'elle soit " sainte de corps et d'esprit.* " Etait aussi présent le révérend F. Dumontier, curé de Portneuf.

Pour le Connecticut

Le Rvd. M. Thibodeau doit partir lundi prochain pour Meriden, Con. avec M. William Brunel de Batiscan. M. Thibodeau fait ce voyage dans l'intérêt de sa santé. Nous lui souhaitons à l'avance bon voyage et un heureux retour.

LES RUINES CLÉRICALES

Un pamphlet voltairien

L'école voltairienne dont nous avons souvent dénoncé les campagnes, et dont le siège principal est à Montréal, se remue de plus en plus.

Elle a des meneurs, des alliés et des complices. Les meneurs,ce sont les écrivains, canadiens et exotiques, qui forment le groupe du *Canada-Revue*. Les alliés, ce sont les journaux comme le *National*, qui publient des articles dans le genre de celui qui vient de faire scandale, *La fin d'une légende*, où notre histoire est dénaturée, nos traditions foulées aux pieds et notre passé travesti afin d'insulter et de rabaisser le clergé canadien. Les complices, ce sont les nombreux individus, plus ou moins riches en idées croches, qui se repaissent complaisamment de ces productions malsaines, qui méprisent les injonctions de l'autorité religieuse, et qui, sans être absolument impies eux-mêmes, ne sont pas loin d'applaudir à ces audacieuses manifestations de l'impiété.

Les meneurs viennent de lancer une nouvelle machine de guerre contre l'Eglise et contre notre clergé. C'est une brochure anonyme et infâme intitulée : *Les Ruines Cléricales*.

Nous avions presque résolu de faire le silence sur cette nouvelle sortie de nos petits voltairiens montréalais, dans la crainte de leur faire de la réclame. Mais il nous semble,après réflexion, que le silence a ses dangers, et que des écrits comme celui-ci ne doivent pas être lancés dans le public catholique sans qu'une énergique protestation se fasse entendre. Nous allons donc nous occuper des *Ruines Cléricales*, et leur consacrer quelques articles.

Pour aujourd'hui nous allons nous borner à faire ressortir le caractère de l'œuvre, à en faire saisir l'esprit. Les hommes du *Canada-Revue* sont des hypocrites, nous l'avons déjà prouvé. Avec la haine de l'Eglise au cœur, ils s'en proclament les fils dévoués. Ils se disent bons catholiques, ces pères de famille qui vont livrer eux-mêmes leurs filles à l'hérésie, et tout ce qu'ils veulent c'est la réforme des abus. Ils respectent la religion, mais ils se sont donnés la tâche d'en épurer les pratiques. Ils sont les amis du clergé, et c'est pour cela qu'ils font la chasse aux scandales,et s'efforcent d'établir, par tous les moyens possibles, qu'il y a une foule de mauvais prêtres. Ils s'inclinent devant l'autorité épiscopale, mais ils veulent faire rendre compte à leur Ordinaire, devant les tribunaux civils, de l'exercice de cette autorité spirituelle qui vient de Dieu et qui échappe, de sa nature même, au contrôle des pouvoirs humains. Encore une fois ce sont des hypocrites. Et eux qui lancent si souvent cette injure à leurs adversaires, ils sont des Tartuffes accomplis, les Tartuffes de l'impiété.

Pour enlever à la brochure dont nous nous occupons toute chance de faire des dupes, nous allons en citer de larges extraits. C'est le meilleur moyen de faire connaître le véritable esprit de l'œuvre.

Voici une attaque directe contre l'Eglise, contre ses dogmes, contre son infaillibilité doctrinale :

" L'histoire du sacerdoce catholique n'est pas autre chose, son dogme religieux est l'immobilité. La thèse théologique c'est l'humanité renfermée dans un cercle inflexible : Dieu dans le ciel, le pape sur la terre ; la puissance infaillible partout dans la région où l'on commande, l'obéissance passive dans les masses croyantes qui ne doivent jamais rien discuter, l'éternelle répétition d'une liturgie en langue morte jusqu'au jour du jugement où les langues diverses de l'humanité auront subi d'innombrables transformations, la famille humaine parquée dans la monotonie du culte latin, le peuple docile, le clergé richement doté, les églises resplendissantes de marbre et d'or, des pompes religieuses ; pas un mouvement dans l'humanité, pas une idée nouvelle qui puisse porter un doute dans les âmes, pas une découverte qui puisse gêner l'enseignement traditionnel, pas une volonté, pas un murmure dans cette église enseignée qui, un quart d'heure avant la fin dernière, aura dû entendre encore le *Dominus vobiscum* et le *Benedicat vos*."

N'est-ce pas là du pur Voltaire ? Attaque contre la liturgie, attaque contre la théologie, attaque contre le culte catholiques, tout y est, et les libres-penseurs de Paris ne feraient pas mieux.

Plus loin, nouvelle dénonciation de l'esprit de l'Eglise :

" Nous sommes des révolutionnaires, nous qui voulons que l'Eglise marche. Et Rome en viendra à déclarer une erreur toute idée d'arrangement, de conciliation avec le mouvement de liberté et de science qui constitue la civilisation moderne, parce que ce serait consacrer l'examen et que l'examen est la négation de l'obéissance passive à un enseignement. C'est ce qu'elle a fait dans son fameux *Syllabus*."

Il est inutile de réfuter ces rapsodies, n'est-ce pas. Il n'est pas un seul de nos lecteurs qui ignore que l'Eglise, dans tous les siècles, a été la mère du vraie progrès, qu'elle a sauvé du naufrage les sciences et les lettres aux siècles barbares, et que, de nos jours, c'est l'Eglise, c'est le pape, qui donne les plus hautes, les seules justes solutions du problème économique et social qui agite si profondément le monde moderne.

Poursuivons nos instructives citations. Les écrivains anonymes du pamphlet s'attaquent directement à la foi chrétienne, au dogme de la vie future, à la nécessité de la pénitence :

" Mais parce que la nature prévoyante avait doué le cœur de l'homme d'un espoir inépuisable, voyant le bonheur tromper ses désirs sur cette terre, il le poursuivit dans un autre monde ; par une douce illusion, il se fit une autre patrie, un asile où, loin des tyrans, il reprit les droits de son être ; de là il résulta un nouveau désordre ; épris d'un monde imaginaire, l'homme méprisa celui de la nature ; pour des espérances chimériques, il négligea la réalité. Sa vie ne fut plus à ses yeux qu'un voyage fatigant, qu'un songe pénible ; son corps qu'une prison, obstacle à sa félicité ; et la terre un lieu d'exil et de pèlerinage qu'il ne daigna plus cultiver. Alors une oisiveté sacrée s'établit dans le monde politique ; les campagnes se désertèrent, les friches se multiplièrent, les empires se dépeuplèrent, les monuments furent négligés, et de toutes parts l'ignorance, la superstition, le fanatisme, joignant leurs effets, multiplièrent les dévastations et les ruines. Il a fallu donner au temps le soin de réparer tant de désastres et à la raison celui de relever ces esprits. C'est là que l'œuvredes philosophes a produit ses grands effets. Les générations ont puisé dans l'esprit philosophique la force de discuter leurs maux, de les guérir ou de les soulager, en même temps que la conviction réellement chrétienne leur donnait la force d'entrevoir l'avenir dans la réalité. Et maintenant c'est le clergé qui vient détruire notre œuvre pour battre monnaie avec les consciences. Le matérialisme est la ruine de la caste religieuse de nos jours. "

Enfin, ces bons apôtres qui protestent de leur respect pour le clergé comme corps, et qui prétendent se borner à la dénonciation de fautes individuelles, écoutez-les insulter le clergé en général :

" Sulpiciens et jésuites, dominicains et séculiers, tout ce personnel disparate est rongé par toutes les ambitions ou les mauvais desseins."

Voilà l'esprit de l'œuvre, voilà son but, voilà sa donnée.

C'est un pamphlet voltairien, imbu des doctrines rationalistes, et inspiré par la haine de l'Eglise, par le mépris de ses dogmes et de sa hiérarchie.

Cet opuscule est un des plus mauvais livres qui soient parus au Canada depuis trente ans. Nous le dénonçons comme tel au public catholique, et nous avertissons d'être sur leurs gardes tous ceux qui tiennent à ne pas introduire à leur foyer le poison de l'impiété.

Dans de prochains articles nous allons scruter quelques-unes des thèses de messieurs les voltairiens anonymes.

LE CRIME DE QUINCY

COMMIS PAR UN MONTREALAIS JALOUX

Détails poignants

Le *National*, de Lowell nous fournit de nouveaux détails sur le crime de Quincy, Mass., que nous avons annoncé mardi. Ainsi que nous le disions Joseph Massé a blessé mortellement, à sa sortie de l'église, une jeune fille nommée Marie Victoria Lefebvre, parce qu'elle réfusait de l'épouser.

Marie Victoria Lefebvre et Joseph Massé se sont rencontrés il y a un peu plus de trois ans. Massé arrivait alors de Montréal et avait obtenu de l'ouvrage à la manufacture de chaussures de P. A Whitcher. La jeune Lefebvre travaillait dans la même boutique, et Massé s'en épris à premirèe vue. Bientôt il commença ses visites.

La famille Lefebvre demeurait à Mt Pleasant, South Quincy. Elle se composait de 11 enfants, dont Marie était la cadette, le père Alexendre Lefebvre, travaillait aussi à la même manufacture. Massé s'était fait un bon nombre d'amis parmi les Canadiens de la ville et tous en parlent avec éloges ; il était toujeurs bien mis et se conduisait d'une manière exemplaire.

Plus tard, la famille Lefebvre déménagea au No 17 rue Union, en face de la manufacture. Massé, qui était devenu follement amoureux de la petite Marie, se mit en pension chez un nommé Lévesque qui demeurait à côté de chez Lefebvre. Il ne cachait à personne sa folle passion pour la jeune fille et plusieurs l'ont entendu répéter qu'il la tuerait plutôt que de la voir mariée à un autre. Il avait même fait cette menace à à la jeune fille elle-même. Il était aussi jaloux que passionné.

Il y a environ un an, la jeune fille lui donna à eniendre qu'elle ne voulait plus recevoir ses visites davantage e qu'elle ne l'aimait pas assez pour l'épo u ser et ne pourrait jamais l'aimer. Qu el ques jours plus tard, en avril l'année dernière, Massé quitta la ville et alla travailler à Mariboro, Mass., chez Chase et Merritt.

" Il resta absent pendant près d'un an mais l'amour qu'il avait conçu n'avait fait qu'accroître par l'absence. Il y a environ six semaines,il revint chez la famille Lefebvre et demanda à la jeune fille, en présence de son père, si elle voulait consentir à l'épouser.

Elle refusa de nouveau.

Il partit alors en disant :

" Tout est maintenant fini pour toujours entre nous deux, Marie, tu ne me reverras plus jamais ! "

Il y a deux semaines, Massé retourna pourtant en cette ville, mais il ne se rendit pas à la maison des Lefebvre. Il paraissait ressentir beaucoup de peine de s'être fait refuser et se confia à quelques amis. Il prétendait qu'il avait un rival dans les affections de Marie et qu'il allait régler l'affaire avant longtemps.

Hier soir, il revint ici et se retira chez un nommé Joseph Doucette, au 10 rue Elm.

Il se leva de bonne heure le matin et prit son déjeuner avac les autres pensionnaires. Quelques minutes avant les huit heures, il vit Marie Lefebvre passer sous la fenêtre ; la jeune fille s'en allait à la messe à l'église St-Jean. A cette vue,Massé devint des plus excités. Il sortit seul et resta près d'une heure au coin des rues Elm et Hamcock, attendant évidemment que les exercices religieux fussent terminés.

Vers les neuf heures, Marie arriva enfin. On le vit se diriger vers la jeune fille et après avoir engagé la conversation, il descendit la rue Elm en sa compagnie. Il semblait parler avec conviction, mais sans colère. Comme le couple arrivait à la rue Bigelow, Massé se retira quelque peu en arrière pour permettre à la jeune fille de passer la première. Ce fut alors que l'esprit du mal dut s'emparer de lui.

Il porta vivement la main à son pantalon et sortit un revolver. A l'instant même la jeune Lefebvre se détourna, et voyant l'arme de Messé, elle leva instinctivement les bras comme pour se protéger la figure. La première balle l'atteignit à l'épaule qu'elle effleura et se logea dans le poignet.

" Elle s'élança à la course, mais elle reçut aussitôt deux autres balles dans le dos. Elle chancela quelques instants et alla tomber dans les bras d'un nommé Patrick Young, qui ne se trouvait qu'à quelques pieds du théâtre du crime, Aussitôt après avoir tiré sa troisième balle, Massé, croyant évidemment avoir tué la jeune fille, descendit la rue Bigelow, traversa le petit pont sur le ruisseau. A ce moment, il se détourna, et voyant la foule ameutée qui se lançait à sa suite il s'arrêta et se tirant une balle dans la tête, il s'affaissa sur le sol.

" Il expira dix minutes plus tard ; la balle avait pénétré le crâne en entrant au-dessous de l'oreille droite.

Avec l'assistance d'un nommé John Bussull, Young trausporta la malheureuse jeune fille chez les parents, tandis que M. T. Sullivan, courait quérir un médecin. Le pistolet était de 42 calibre et la jeune fille aurait été tuée sur le champ si elle n'avait été protégée per son corset qui était très épais.

Une balle a traversé ses poumons et l'autre est logé dans son abdomen. On ne croit pas qu'elle en recouvre

Marie aura dix-huit ans, le 24 avril prochain, si elle vit ; elle est la cadette d'une famille de 11 ans.

D'après ce qu'on a pu en apprendre, Massé était célibataire, âgé d'enviren 45 ans ; il a toujours été regardé comme bon ouvrier et très travaillant.

Agriculture

Composition du trèfle, du sainfoin et de la luzerne

Pour que le cultivateur puisse se rendre compte des opérations agricoles auxquelles il se livre, il lui importe de s'assurer autant que possible ce qu'il enlève au sol par ses récoltes, ainsi que l'efficacité et de la puissance des engrais qu'il confie à la terre, à l'égard de ces différentes récoltes. Il importe de plus au cultivateur de connaître la mesure des efforts qu'a fait la terre dans le rendement des récoltes, comparativement aux soins et aux engrais qui lui ont été accordés.

On dit généralement que " les plantes qui forment la base ordinaire de nos prairies artificielles vivent exclusivement aux dépens de l'atmosphère, et loin d'épuiser le sol qui les produit, elles le reposent et l'enrichissent. "

C'est probablement pour cela que nombre de cultivateurs se livrent à la culture des foins, sur une grande échelle, pour en faire le commerce.

Cependant le cultivateur ne doit pas s'y fier, et il commet une grande erreur en livrant son foin pour le commerce. plutôt que d'élever un plus grand nombre de bestiaux et prendre part à l'industrie laitière, susceptible de donner de plus grands profits. Le cultivateur peut bien vendre une certaine quantité de foin, mais il ne doit pas faire ce commerce du foin, au détriment du troupeau de bestiaux qui lui est nécessaire de garder sur sa ferme.

De plus, lorsque le cultivateur s'apercevra que ses prairies diminuent en rendement, il ne sera plus temps de cesser le commerce de foin qui faisait le principal objet de ses cultures. Cette diminution dans la récolte du foin, pourra alors être attribuée aux suites d'une restitution incomplète de principes fertilisants. Il lui faudra avoir alors recours à de puissants engrais, pour ne pas voir s'aggraver la situation actuelle de sa terre, et pour que dans l'avenir il puisse compter sur une plus grande fertilité par un rendement plus considérable dans les différentes récoltes.

Choix des plantes à cultiver

Le cultivateur doit s'attacher à cultiver les plantes auxquelles il sait, par expérience, que sa terre est la mieux adaptée, et à leur procurer les matières salines, minérales ou végétales qui leur sont nécessaires.

De cette manière, le cultivateur introduira instinctivement dans son système de culture un intérêt nouveau, et il finira par donner à toutes ses opérations agricoles le même degré de certitude que l'esprit d'observations a introduit dans les autres industries

C'est encore ainsi qu'on verra le cultivateur porter à ses animaux les soins les plus assidus et les plus intelligents ; il les rendra propres aux besoins de l'industrie laitière, soit pour la fabrication du fromage, soit pour la fabrication du beurre ; il les rendra également propres au travail des champs ou aux besoins des marchés, et cela par la distribution d'une nourriture appropriée, en choisissant des végétaux verts ou ceux qui ont atteint leur maturité.

Alternance des cultures

Les cultivateurs savent, par expérience, qu'il est impossible de cultiver sur un sol, pendant plusieurs années successives, la même espèce de plantes sans y ajouter différents engrais, tandis que d'autres plantes peuvent y prospérer. En voici la raison : un végétal soutire du sol toutes les parties solubles qui conviennent à sa végétation, tandis qu'il en abandonne certaines portions dont d'autres végétaux d'espèce différentes peuvent tirer leur subsistance, et c'est ce qui a donné lieu à la rotation des récoltes.

Voici un exemple, à l'appui de ces faits : Si le cultivateur sème d'abord du blé, cette plante se nourrira en grande partie de silicate de potasse contenu dans le sol ; alors, si les plantes qui lui succèdent sont de nature à ne demander de la potasse qu'en petites quantités, comme les pommes de terres, les navets, etc., le blé pourra de nouveau y être semé avec avantage même à la quatrième année, parce que durant les trois années précédentes le sol, par l'action de l'atmosphère, de la lumière et de la chaleur, se sera décomposé et aura laissé du silicate de potasse, en quantité suffisante pour la jeune plante

La connaissance des plantes qui, par leur succession sur une même terre peuvent jusqu'à un certain point remplacer les engrais, doit donc être familière à tout cultivateur.

Engrais économique sur la ferme

D'abord l'engrais le moins coûteux que l'on peut utiliser sur une ferme, c'est celui que le cultivateur peut obtenir en enfouissant certains végétaux en vert dans le sol. Les fèves, les pois, les navets, le sarrasin et autres plantes succulentes, sont les plus convenables à utiliser ; il faut les semer à l'époque accoutumée, ou un peu plus tôt. Quand elles sont en fleurs, le cultivateur doit les enfouir avec la charrue, et de cette manière il obtiendra un excellent engrais ; il sera encore meilleur si le cultivateur a le soin de répandre sur les plantes à enfouir dans le sol, de la chaux, éteinte ou vive.

Le cultivateur peut se procurer un engrais plus efficace par un procédé coûteux. Il consiste à mêler dans une fosse d'environ cinq pieds de profondeur d'une longueur et d'une largeur variables, un peu de fumier, avec toutes les plantes qu'il sera possible d'y jeter, le résidu de la cuisine, les balayures de la cour, de la chaux. Il pourra y ajouter une assez grande quantité d'eau pour opérer le mélange.

Au bout de six mois, toutes les plantes seront décomposées, et cet engrais pourra être répandu sur toute la terre, au printemps et à l'automne. Cet engrais peut être utilisé pour le blé et les prairies.

CRIME HORRIBLE

LE FANATISME EN RUSSIE

St-Pétersbourg, 16.—Un fanatique anabaptiste a été arrêté à Latrig, pour le meurtre d'une jeune fille de 14 ans. Il avait prêché pendant un certain temps dans la demeure d'un paysan, où plusieurs personnes s'étaient réunies. A la fin de son sermon, hier, il a étranglé une jeune fille de 14 ans, avec le consentement de ses parents, afin de leur prouver qu'il avait le pouvoir de la ramener à la vie. Après deux heures de prières et d'exhortations du maniaque, les parents de la jeune fille, voyant que leur enfant était bien morte pour toujours, se sont convaincus qu'ils étaient en présence d'un infâme imposteur et l'ont fait arrêter.

Le provincial des Oblats

Le Rév. Père Lefebvre, provincial des Oblats, est parti pour Paris, où il assistera à l'élection du général de l'ordre en remplacement de feu le P. Fabre. En son absence le Rév. P. Lauzon, Supérieur de la mission de Hull, a été nommé provincial intérimaire.

L'AFFAIRE FORTIN

Continuation de l'enquête

Témoignage du notaire Boily

Il contredit le témoin Fortin

L'analyse des viscères

L'enquête s'est continuée ce matin à la station de police de St-Roch.

Le notaire Boily est le premier témoin entendu. Le 21 décembre dernier, il a été appelé chez le défunt Fortin. Après avoir questionné le malade sur ses volontés, croyant remarquer que les personnes présentes pourraient être un empêchement à la libre expression des volontés du testateur, il pria les personnes présentes de le laisser seul avec le malade. Les personnes présentes étaient : Mme Fortin, Ernest Fortin et un M. Légaré, je crois, l'assistant de M. Fortin. En recevant les instructions du défunt, le témoin eut besoin de faire mander M. Mailloux dans la chambre du malade, et cela à la demande du défunt. Après avoir demandé aux personnes de se retirer, le témoin crut encore voir quelque personne insister pour entrer et laisser la porte entr'ouverte. Alors il ferma la porte à clef. A un certain moment, Mme Fortin lui dit de laisser la porte ouverte qu'il ferait trop froid dans la chambre. Il répondit qu'il faisait assez chaud.

En arrivant dans la chambre du malade, celui-ci lui dit qu'il voulait faire son testament. Le témoin demanda au malade s'il avait un contrat de mariage afin de savoir s'il n'y avait pas dans ce contrat une clause contractuelle équivalente à un testament. Comme cette clause participe du contrat dans laquelle elle est insérée et par conséquent est irrévocable, il aurait été inutile pour le témoin de faire le testament du malade. Comme la réponse fut qu'il existait un contrat de mariage, il alla dans une chambre voisine trouver Madame Fortin et lui demanda copie de ce contrat en lui donnant les raisons pour les quelles il lui faisait cette demande. Mme Fortin répondit qu'elle n'avait pas la copie de contrat de mariage, qu'il ferait mieux de laisser son mari en paix et que, d'ailleurs elle ne signerait rien du tout. Le témoin répondit qu'il n'aurait pas à requérir sa signature, qu'il ne s'agissait pas de son testament à elle, mais bien celui de son mari, et qu'il se rendait à sa volonté. Il retourna à la chambre du malade où il se mit en devoir de faire le testament demandé, afin qu'il put servir dans le cas où la disposition testamentaire plus haut mentionnée, n'aurait pas existé dans le contrat de mariage de M. Fortin.

Après avoir reçu de M. Fortin certaines instructions, il se mit à les rédiger, ayant le dos tourné au malade. Pendant qu'il avait le dos ainsi tourné pour écrire, c'est-à-dire, alors que le testateur n'avait plus nécessairement besoin d'être seul, plusieurs personnes sont entrées dans la chambre, et, sans pouvoir le jurer d'une manière positive, il croit que M. Ernest Fortin et Mme Fortin, femme du défunt, étaient au nombre de ces personnes.

Après avoir rédigé quelques notes, le témoin s'approcha de nouveau du malade pour prendre ses instructions concernant la dernière partie à faire de son testament. M. Fortin lui dit alors qu'il lui était impossible de continuer. Le témoin comprit alors que le défunt était empêché de continuer par son grand état de faiblesse. Alors le témoin demanda au malade s'il refusait de continuer son testament, et il répondit affirmativement. Le notaire plia ses papiers et descendit au deuxième étage. Il était au pied de l'escalier, causant entr'autres avec les Drs LeBel et Verge, quand quelqu'un dit que Mme Fortin venait de faire prendre du brandy au malade. Un des médecins, le Dr LeBel, croit-il, en exprima son mécontentement en disant qu'il avait pourtant défendu. Quelques instants après il partit pour retourner à son bureau.

En réponse au coroner :

Comme il l'a dit tout à l'heure pendant qu'il rédigeait ses notes le dos tourné, il a pu se rendre compte qu'on avait fait prendre au malade un breuvage quelconque et que, alors, quelqu'un a dit que c'était trop fort. Mais il ne sait pas si c'est le malade ou un autre qui a dit cela.

Le témoin n'a jamais dit les paroles que lui a prêtées Ernest Fortin, à savoir qu'il ne retournerait pas à la chambre du malade pour se faire jeter à la porte par sa belle-mère.

En réponse à M. Blais, juré : quand M. le Dr Lebel a exprimé son mécontentement au sujet du brandy que l'on disait avoir fait prendre à M. Fortin, il a compris que le Dr LeBel voyait en cela une infraction à ses ordonnances. Il n'a pas remarqué une bouteille de brandy dans la chambre du malade.

Transquestionné par M. Miller : Le témoin croit pouvoir dire qu'il est certain que celui qui s'est plaint qu'un breuvage avait été administré au malade, s'est servi du mot brandy, attendu que dans le temps il a été sous l'impression que c'était du brandy. Il ne peut dire qui s'est plaint du breuvage administré ; tout ce qu'il peut dire c'est que dans le temps on a dit que le breuvage était trop fort. Il ne sait pas exactement qui a constaté cela.

Le jeune Fortin n'a pas dit au témoin qu'il avait vu sa belle-mère tirer une fiole de sa poche pour en verser à boire au malade. Fortin n'a pas non plus demandé au témoin de remonter auprès du malade pour tâcher de lui faire continuer son testament. Il jure positivement aussi qu'il n'a pas dit à Fortin qu'il refusait de monter pour ne pas s'exposer à recevoir des bêtises de Mme Fortin. Ni Mme Fortin ni d'autres personnes ne l'ont empêché d'arriver au malade. Il nie avoir repoussé Mme Fortin par violence pour l'empêcher d'entrer dans la chambre du malade pendant qu'il procédait.

Q.—Le défunt a-t-il exprimé son intention de ne pas vouloir laisser son épouse dans sa chambre durant que vous procédiez ?

R—M. Fortin ne m'a pas exprimé son intention positive au sujet de Mme Fortin plus que tout autre, mais quand il m'eut fait comprendre son intention de voir se retirer les personnes présentes, il a pu ne pas faire d'exception.

Si le notaire eut été certain qu'il existait entre les époux Fortin un contrat de mariage avec clause testamentaire, il n'aurait pas consenti à faire un testament pourvu que ces clauses eussent été une donation universelle à cause de mort.

Depuis la mort du défunt il a pu constater que tel contrat existait de sorte que si on eut fait un testament il aurait été nul. Lorsqu'il a laissé le malade il l'a jugé encore en parfaite connaissance.

La séance est ajournée à cette après-midi.

Cette après-midi, on entendra le Dr Verge et, si on a le temps, quelques autres témoins peu importants. Ces témoins entendus, l'enquête sera probablement ajournée à lundi prochain pour entendre les annalystes dont le rapport ne sera pas prêt avant cette date.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le Dr Verge est entendu : Il a été appelé le 21 décembre au chevet du malade qu'il trouva presque à l'article de la mort. La famille fut avertie et le malade aussi. Celui-ci, sur demande, dit qu'il avait des arrangements à faire.

On envoya chercher le notaire Boily, dit le Dr Verge, et je redescendis au second étage.

Quinze à vingt minutes s'écoulèrent pendant ce temps, quand Ernest Fortin descendit l'escalier et nous dit que madame Fortin avait fait prendre quelque chose à son mari et que ce dernier s'était plaint que cela l'avait brûlé. Cela me fit peu d'impresion.

Néanmoins, je montai avec le Dr Lebel dans la chambre du malade. J'étais sous l'impression que Madame Fortin avait peut-être donné un peu de brandy à son mari, (il devait en prendre à cette époque de la maladie) et que ce devait être ce brandy qui lui avait produit cette sensation de brûlure. Je ne m'en suis pas plus occupé que cela parce que le Dr Lebel était le médecin de la famille, il se chargerait d'y voir.

La seconde fois que j'ai vu le malade je n'ai constaté qu'une aggravation naturelle de ce que j'avais vu la première fois. Le malade était alors très affaissé et cette dernière fois, suivant mon opinion, il était incapable de faire un testoment.

Toutefois, quand je l'ai vu la première fois, il avait parfaite connaissance et pouvait alors tester. Je doute qu'il fut *compos mentis*. Après cela je suis parti.

A 3 heures, le Dr Verge continue sa déposition.

Je ne sais pas quelle nourriture il prenait.

Transquestionné

Madame Fortin ne m'a pas empêché de pénétrer près du malade.

Q.—Quand vous lui avez dit que cela n'affecterait pas ses droits si un testament était fait en contravention avec son contrat de mariage, n'est-il pas vrai que madame Fortin vous a dit : Eh bien ! qu'ils fassent comme ils le voudront ?

R.—Je ne me rappelle pas exactement ce qu'elle m'a dit ; mais elle m'a paru moins inquiète.

Q.—Est-ce que M. Ernest Fortin et les membres de sa famille n'étaient pas excités et même plus excités que madame Fortin en cette circonstance ?

R.—M. Ernest Fortin seul me paraissait aussi excité que madame Fortin. Quant aux autres membres de la famille, mademoiselle Eva Fortin, par exemple, je n'ai pas remarqué qu'ils fussent excités.

Q.—Quand on est venu vous dire que M. Fortin s'était plaint que le remède l'avait brûlé, vous êtes allé à la chambre du malade et là que s'est-il passé ?

R.—Oui. Je ne me rappelle pas très bien ce qui s'est alors passé.

Q.—En supposant que M. Fortin aurait pris une dose moitié eau, moitié brandy, cela aurait-il eu pour effet de faire dire au malade que cela le brûlait, vu l'état du malade à ce moment ?

R.—Vu l'état du malade et la condition de la muqueuse buccale à cette période de la maladie, vu les qualités ordinaires du brandy, je ne suis pas surpris si le malade a pu se plaindre d'une sensation de brûlement.

Q.—Pendant que vous étiez là chez le malade, n'est-il pas vrai que vous n'avez constaté rien autre chose que l'état normal chez une personne atteinte d'inflammation de poumons ?

R—Oui, chez une personne à la veille de mourir de cette maladie. Il était pâle, avec des sueurs froides. Je n'ai pas remarqué de convulsions.

Il semblait souffrir d'une bronchopneumonie.

Le témoin suivant est le

Dr JOSEPH PARADIS-LAVOIE

Je me rappelle, dit-il avoir été appelé à la hâte ver le milieu de décembre auprès de M. Aldéric Fortin. Rendu à sa demeure, je montai tout de suite à sa chambre. En voyant le malade, je compris qu'il devait être sous les soins d'un médecin, Je me contentai de poser quelques questions et je descendis au salon où je déclairai à madame Fortin en présence de l'abbé Guimond et de M. Mailloux, je crois que je n'avais rien à faire là, vu que M. Fortin était sous les soins d'un autre médecin J'informai madame Fortin en même temps qu'il n'y avait qu'un seul moyen pour moi de me prononcer sur le cas, c'était de voir le malade en présence du médecin de la famille et je partis.

A mon retour au bureau le soir, on m'informa que j'avais été mandé en consultation chez M. Fortin dans le cours de l'après-midi. Je n'ai fait aucune prescription pour le malade, ni je ne l'ai examiné. A la simple inspection du malade, je jugeai cependant qu'il était en danger de mort.

Q.—N'est-ce pas un fait que bien souvent les malades surtout ceux atteints de la maladie dont est décédé M. Fortin, c'est-à-dire de l'inflamation de poumons, quand arrive leur dernière heure, se plaignent de tout ce qu'on leur donne et que le fait du malade de se plaindre de brûlements après avoir pris moitié eau et moitié brandy, arrive très souvent.

R.—Dans toutes les maladies graves qui s'accompagnent généralement de grandes fièvres là où la bouche et la langue se dessèchent, le fait d'administrer au malade n'importe quel liquide soit du brandy et de l'eau, une tisane ordinaire ou simplement de l'eau pure, est souvent propre à faire dire au malade que ce qu'on lui fait boire le brûle.

Q.—N'est-ce pas un fait que si M. Fortin était mort d'empoisonnement les symptômes d'empoisonnement se seraient produits avant la mort ?

R.—Je ne suis pas obligé de répondre pour rien, de donner aucune consultation gratis (rires). Cependant je vais vous le dire. En supposant qu'on lui eut administré un poison irritant, le malade aurait dû alors présenter quelques-une des symptômes ordinaires, de ce genre d'empoisonnement. D'un autre côté, si le poison administré alors appartenait à la classe des poisons dits narcotiques ou stupéfiants, je ne crois pas que le malade, vu son état déjà très compromis, pût présenter d'autres symptômes que le sommeil.

Q.—S'il n'y a pas eu, suivant ce qu'a dit Dr LeBel le médecin du malade, de symptômes d'empoisonnement ni de sommeil, concluez-vous qu'il n'y a pas eu d'empoisonnement !

R—Dans ce cas, il n'y a aucune raison de croire à un empoisonnement ?

Q—Est-ce que les poisons peuvent être employés comme remèdes ?

R—Oui, administrés à des doses voulues.

Q—Le poison laisse-t-il des traces ?

R—Si le poison administré est irritant, il sera possible d'en retrouver les traces à l'autopsie. Pour le cas d'un poison non irritant, il faut une analyse chimique.

MADEMOISELLE AMANDA TURGEON

Nièce de la prisonnière, dépose et dit

J'étais dans la chambre de M. Fortin, mon oncle, lorsqu'il est mort. Madame Fortin a administré au malade tout le temps de sa maladie des remèdes qui venaient du Dr Lebel, entre autres du brandy ordonné par les médecins qui ont soigné le défunt. Madame Fortin préparait elle-même tous les remèdes, tisanes, etc. Durant la nuit qui a précédé sa mort, M. Philéas Binet a fait prendre des remèdes au malade. Le 21, celui-ci a toujours été empirant et il est mort dans l'après-midi à 4 h. 45, en présence de plusisurs personnes.

Le témoin donne ensuite des détails sur les derniers moments du défunt et en réponse aux transquestions de M. Miller, elle dit :

Madame Fortin a donné à son mari tous les soins nécessaires, elle n'a rien épargné. J'ai eu connaissance que la veille de la mort de M. Fortin, son fils Ernest est arrivé avec une prise vers 6 h 30 à 7 heures. Madame a dit que ce remède était inutile, parce que les intestins du malade avaient agi. Je l'ai reçue cependant, mais ma tante qui était en haut ne m'a pas vu la prendre. Cette prise contenait plus de remèdes que les autres.

Q—Savez-vous si cette prise-la a été administrée au malade ?

R—Oui.

Q—Par qui ?

R—Madame Fortin, croyant que je n'avais pas accepté cette prise et ne sachant point que je l'avais mise avec les autres a dû l'administrer au malade. Venant de donner une prise au défunt, laquelle lui avait paru contenir plus de médicaments, m'a demandé si j'avais reçue la prise apportée par Ernest. Je lui ai dit que oui et que je l'avais mise sur le buffet avec les autres prises. Elle m'a alors blâmée de ne l'avoir pas prévenue de cela. C'était un oubli de ma part.

A la mort de M. Fortin, il en restait deux ou trois que le Dr LeBel avait envoyées. Les autres avaient été administrées au malade pendant sa maladie.

Q—Avez-vous eu connaissance lors de la mort de M. Fortin, avez vous eu connaissance que son fils Ernest lui ait demandé pardon ?

R—Oui. Il a dit : " Voulez-vous me pardonner, mon père, s'il vous plaît ce que je vous ai fait ?" Il a aussi demandé pardon pour ses frères et sœurs et toute la famille, comme cela se fait généralement.

L'enquête s'ajourne à jeudi matin à 9 heures.

TEMOINS RAPPELES

Ajournement à mercredi

Jos. Amédé Mailloux qui a été entendu déjà, est rappelé et dit qu'il ne connaît Mlle Fortin que depuis la kermesse dont sa femme était la vice-présidente. Il a dit que c'était du brandy qu'on avait donné à M. Fortin parce que le jeune Fortin l'a dit.

Joseph Légaré, assistant-inspecteur de cuir. Il a visité le malade trois ou quatre fois par jour durant sa maladie. Il n'a pas eu connaissance du breuvage administré. Il était présent à la mort du défunt. Il n'y a eu ni convulsions ni tremblement. C'est vers 8 heures que Mme Fortin a envoyé chercher la boîte contenant les papiers de M. Fortin.

En réponse à M. Miller :

Le lendemain matin, vers 7 heures, Ernest Fortin est allé lui demander pour avoir la boîte contenant les papiers de son père. Il a répondu qu'il l'avait remise à Mme Fortin la veille au soir. Alors le jeune Fortin lui a dit qu'il s'était trop hâté de remettre la boîte, disant que la boîte contenait des papiers qui le concernaient et qu'il craignait que Mme Fortin vint à les détruire.

Mlle Dorille Fortin, est allée chez M. Fortin le matin de sa mort, et elle y est restée jusqu'à la mort. Elle n'a donné aucun remède. Autant qu'elle se rappelle, c'est Mme Fortin qui lui a demandé de venir l'aider. Elle n'a remarqué rien d'extraordinaire dans la chambre du malade et elle n'était pas présente lors qu'on a administré du brandy au malade. Celui-ci a perdu connaissance environ une demi-heure avant sa mort. Il a toujours paru à Mlle Fortin que Mme Fortin faisait bien son possible pour soigner son mari. Mlle Fortin n'est parente ni du défunt ni de Mme Fortin.

Philias Binet, commis marchand, de la cité de Québec, connaissait bien le défunt. Ayant appris sa maladie, il est allé le voir le dimanche précédent sa mort. Fortin était au lit et il l'a trouvé bien malade. Il l'a vu pour la seconde fois le mardi au soir, 20 décembre. On lui a dit que le malade était en danger. Peu après, Mme Boucher, rencontrant Mme Fortin dans l'escalier, dit à celle-ci que Mlle Fortin allait partir, la voiture du Sacré-Cœur venait la chercher. Là-dessus, Mme Fortin dit que Mlle Fortin pourrait bien rester à passer la nuit, que c'était son père, qu'elle (Mme Fortin en avait passé trois) et qu'elle était fatiguée. B. Binet offrit alors ses services, et il est resté. Mlle Eva Fortin a aussi passé la nuit. Ayant dit à Mme Fortin d'être sans inquiétude, celle-ci lui donna ses instructions quant aux remèdes. En lui donnant ses instructions, Mme Fortin lui dit de faire bien attention. C'est M. Binet qui a donné les remèdes au malade durant la nuit. Il est parti vers 5 heures du matin et le soir il a appris la mort du défunt. Durant la nuit il a aussi mis des cataplasmes sur la poitrine du malade.

Sur le bureau dans la chambre du malade il y avait une bouteille de remède qu'on lui a dit venir du Dr LeBel, et la couleur du remède était rouge brunâtre. sur le même bureau, il y avait aussi une bouteille de brandy, et le matin, il a fait remarquer que durant ses absences pour préparer les cataplasmes, le brandy avait diminué de beaucoup dans la bouteille. Lorsque Mme Fortin lui avait donné la bouteille elle était au trois-quarts, et il n'en restait plus qu'un quart dans la bouteille. Cependant, il n'a vu personne prendre du brandy.

François Paquet, cocher à l'hôpital du Sacré-Cœur, a vu le malade dans l'après-midi de sa mort. Mme Fortin en avait soin et paraissait vouloir être seule, car elle lui a dit de ne pas entrer ni de parler au malade afin de ne pas le fatiguer.

Le Dr LeBel est rappelé et dit que c'est le 19 décembre au soir qu'il a donné la poudre de calomel à M. Ernest Fortin ; on ne lui a pas téléphoné le soir que la prise avait été administrée par mégarde.

En réponse à M. Blais, juré :

Quand il a défendu de donner du brandy, c'était de le donner pur.

En réponse à M. Miller ; on ne lui a jamais dit que la poudre de calomel avait été administrée par mégarde. Il ne se rappelle pas que Mme Fortin lui ait dit qu'elle était découragée, croyant qu'elle avait fait prendre le calomel par mégarde.

D'ailleurs, quand bien même on l'eût donnée dans le cas où les intestins auraient agi, elle ne pouvait avoir aucun résultat grave ; c'était une poudre inoffensive. Il est possible cependant, que la chose ait eu lieu mais il ne peut se le rappeler.

Le docteur LeBel montre aux jurés des prises semblables à celles qu'il a données pour le malade ; la prise de calomel est plus petite que les prises d'antypérine, et dans le cas où Ernest Fortin aurait donné une prise plus grosse que celle-là, il dirait qu'elle ne vient pas de lui.

Puis, n'ayant pas d'autres témoins à entendre, l'enquête est ajournée à mercredi prochain pour le rapport des médecins et analystes.

LE CANADA PENDANT L'ANNÉE 17 93

CONFERENCE DONNEE A L'UNIVERSITE-LAVAL

Par M. J. E. ROY

LE 16 MARS 1893.

—

Un voyageur qui eut parcouru la vallée du Saint-Laurent, trois ans après la reddition de Québec à l'armée triomphante de Wolfe, se serait à peine aperçu que l'on sortait d'une longue et sanglante guerre tant il y régnait une paix profonde. Le calme le plus complet avait suivi le terrible ouragan qui, après l'avoir longtemps secoué, avait abattu le drapeau qui, depuis plus de deux siècles, flottait sur la Nouvelle-France.

Décimés par tant de batailles les habitants après avoir déposé leurs armes, devenues désormais inutiles, étaient rentrés dans leurs foyers. Ils avaient trouvé leurs champs dévastés, leurs maisons détruites par la torche incendiaire de l'ennemi. Ils réparèrent le mieux qu'ils purent les ruines de la guerre et se mirent à cultiver paisiblement la terre.

Ils vivaient dans le plus parfait isolement, semblant indifférents en apparence à ce qui se passait autour d'eux. Mais parmi ces populations, si calmes et si paisibles, s'agitaient deux passions violentes : une haine implacable contre le vainqueur, puis un amour inaltérable pour cette mère-patrie qui, après les avoir abandonnés, en avait déjà presque perdu le souvenir.

L'Angleterre ne se faisait point illusion sur les sentiments du peuple canadien.

Elle faisait dire par les écrivains à sa solde qu'elle avait conquis le Canada moins dans l'intérêt de son ambition et pour le soin de pourvoir à la sûreté de ses colonies, que dans l'espoir d'améliorer la situation des vaincus en les faisant jouir des droits de la liberté humaine.

Si ces sentiments eussent été vrais, aucune histoire n'aurait offert encore un si grand exemple de grandeur d'âme et de générosité de la part d'un peuple vainqueur envers un peuple vaincu.

Mais tout cela n'était que paroles pompeuses et mensonges brillants.

Non contente de surveiller avec une vigilance inquiète et soupçonneuse cette population si paisible alors, mais qu'elle craignait toujours l'ayant vue si terrible au millieu des combats, l'Angleterre voulat l'asservir en lui faisant perdre tout ce qu'elle avait de plus cher au monde.

Pendant trente ans, nos pères eurent à soutenir une lutte acharnée, lutte bien plus terrible que celle des champs de bataille

Un des moyens les plus efficaces que les vainqueurs employèrent alors pour s'assurer de leur conquête fut d'interdire toutes relations entre la France et son ancienne colonie Echanges de commerce, rapports de famille, correspondances, tout fut brusquement interrompu. On défendit même l'exportation des livres et il fallut, dans les collèges et les couvents, copier les auteurs classiques, ainsi qu'on l'avait fait jadis dans les monastères du moyen-âge. Tout ce qui pouvait rappeler de près ou de loin un souvenir de France était soigneusement éliminé. Nul Français ne pouvait pénétrer dans la colonie à moins d'avoir un passeport bien en règle et de se soumettre à la haute surveillance de la police, et nul Canadien ne pouvait se rendre en France sans qu'il eût de très graves raisons, et, encore, devait-il se rapporter aux autorités londonniennes.

Pendant une période de trente ans on cite les noms d'une vingtaine de Canadiens seulement qui purent obtenir cette faveur. C'est ainsi que M. M. de Salaberry, de Saint-Luc, Baby, de St.-Ours, de Lanaudière, de Belêtre, Adhémar, Delisle et Cugnet se rendirent à Paris. De retour dans la colonie, ces privilégiés se racontaient dans l'intimité qu'ils avaient vu le roi, la reine, le dauphin, les splendeurs de Versailles, et l'on enviait leur bonheur en silence.

Le peuple, lui, n'oubliait pas non plus. Le navire était sombré dans la tourmente, mais il se souvenait de l'équipage qui le montait et du pavillon qui flottait à son grand mât.

Crémazie, le doux poète de la nostalgie, a peint avec une vérité navrante cette époque d'angoisses et de regrets. Sans cesse, il y revient dans ses chants. Qu'est-il besoin de citer ces vers que tout le monde sait. Je cueille au hasard :

.....

" Tous nos fiers payans de leur joyeuses voix
" N'éveillaient plus l'écho qui dormait sur nos [rives ;
" Regrettant et pleurant les beaux jours d'au- [trefois,
" Leurs chants ne trouvaient plus que des notes [plaintives.

.....

" De nos bords s'élevaient de longs gémisse- [ments,
" Comme ceux d'un enfant qu'on arrache à sa [mère ;
" Et le peuple attendait plein de frémissements,
" En implorant le ciel dans sa douleur amère,
" Le jour où pour la France et son nom triom- [phant,
" Il donnerait encore son sang et sa vie ;
" Car privé des rayons de ce soleil ardent,
" Il était exilé dans sa propre patrie....

.....

Après le paysan, c'est le vieux soldat qui exhale sa douleur. Chaque jour il revient sur le rempart, et " les yeux tournés du côté de la France, " il se demande : Reviendront-ils jamais ? Il a caché dans sa chaumière un débris de drapeau. Le dimanche, dans les longs soirs d'hiver, il réunit ses anciens compagnons d'armes autour de cette relique sainte Il veut parler avec eux des héros tombés dans le dernier combat :

.....

" De Lévis, de Montcalm on disait les exploits
" On répétait tout bas leur dernière parole.

.....

" Tout ce monde de gloire où vivait nos aïeux,
" Leurs grands jours de combat, leurs immortels [faits d'armes,
" Leurs efforts surhumains, leurs malheurs et [leurs larmes,
" Dans un rêve entrevu, passaient devant leurs [yeux.

.....

Et ces récits semblaient à leurs cœurs désolés " plus purs que l'aloès, plus doux que le cinname. "

Un jour, une grande rumeur se répandit dans les campagnes. On avait signalé des voiles françaises à l'entrée du St-Laurent, et l'on disait que la mère-patrie, se souvenant enfin, venait délivrer son ancienne colonie du joug anglais. Plus d'un cœur tressaillit à cette nouvelle, mais ce n'était pas la délivrance. Cette fois encore, la France venait demander à ce petit peuple de prendre part à une de ces querelles du vieux monde pour lesquelles, pendant deux siècles, il avait donné le meilleur de son sang.

Cependant on vit alors quel amour ardent les masses populaires avaient conservé pour la France, malgré vingt années de séparation. Du haut des chaires la voix grave des prêtres dût se faire entendre pour prêcher la soumission et signaler les embûches que Lafayette et d'Estaing tendaient à ces populations naïves et confiantes.

Telles avaient été les relations entre la France et son ancienne colonie, lorsqu'éclatèrent les événements de 1789.

La révolution française, ainsi qu'un immense météore qui illumine les plus lointains horizons, menaçait d'embrasser le monde entier, secouant tous les peuples et remplissant tous les gouvernements d'une terreur profonde. Elle devait exercer une influence considérable sur les destinées canadiennes.

Jusqu'alors, chacun s'était retenu dans ses discours, mais, bientôt les esprits s'agitèrent. Les opprimés se sentirent plus forts et plus courageux. Ils s'habituèrent à regarder leurs vainqueurs en face et osèrent réclamer des droits qui sont le patrimoine commun des peuples.

La convocation des états généraux à Paris fut le signal d'une levée de boucliers au Canada. La jeunesse surtout, inclinait vers les idées nouvelles que l'on plaidait avec tant d'éloquence dans l'ancienne mère-patrie. Les débats de la convention rapportés dans l'unique gazette que possédait alors la capitale de la petite colonie canadienne, avaient de l'écho parmi cette population habituée à se taire et à souffrir.

Aussi, le 3 Novembre 1789, le juge en chef de la colonie, que l'on appelait alors le grand juge, crut-il devoir dans son exhortation aux grands jurés de Québec, faire allusion aux graves événements qui se déroulaient alors en France (1).

" C'est la prière fervente de notre humanité commune, disait-il, que les commotions terribles de ce royaume puissent se terminer en sa propre félicité, ainsi qu'en celles des nations qui l'environnent.....

" Qu'il suffise que sa misère nous fasse une leçon. Et s'il se trouve un ancien canadien qui se plaigne de sa séparation du tronc originaire qu'il élève les mains et rende grâce au ciel puisque la providence divine a tiré le rideau, et, que son pays ne ressent rien des afflictions et terreurs compliquées, qui s'étendent sur toutes les branches de cet empire.

" Le Canada a été conquis mais, par la grâce de Dieu, à sa liberté et greffé dans une constitution enviée par la France qu'elle ne pourra peut-être établir qu'après avoir versé un déluge de sang.

" Heureux Canadiens de partager le bonheur sans avoir contribué au prix inestimable que l'Angleterre a payé pour cette constitution incomparable et combinée dont aucun peuple n'a joui en aucun siècl.....

" Que toutes les louanges soient données à l'arbitre de l'univers. La leçon donnée au peuple mêlé de cette province, est de fondre des discordes anciennes en un amour mutuel, et, les mains unies, de tâcher d'augmenter et de défendre le bonheur que nous possédons, cette félicité qui ne peut se perdre que par la désunion entre nous, et la séparation d'avec ce royaume, par la main duquel la bienveillance de Dieu a commencé à confondre en ce coin du monde les citoyens des nations, qui se ressemblent le plus en arts, en mœurs, et en connaissances de l'esprit ; bienveillance, qui par l'incompréhensible sagesse des conseils de Dieu peut rendre cette conquête le gage, et les confusions actuelles de la France l'instrument, pour mettre fin à une rivalité contentieuse, et faire commencer ce commerce et cet accord qui sont si évidemment l'intérêt des habitants de deux royaumes, les plus illustres et les plus éclairés d'aucun du globe ".

La Métropole ne partageait pas le dédain dont le grand juge faisait parade au sujet des événements qui se précipitaient en France ; elle tressaillait d'étonnement et de crainte à la perspective des conséquences qui pouvaient en résulter pour elle et ses colonies.

Elle fit alors une concession que son égoïsme lui commandait pour assurer sa conquête du Canada.

Depuis trente ans, elle avait toujours refusé, soit à l'évêque soit aux citoyens de laisser recruter des prêtres parmi le clergé français. L'un de ses gouverneurs, Haldimand, n'avait pas craint même de chasser du pays quelques pauvres sulpiciens, comme Ciquard et la Valinière, soupçonnés du crime d'avoir parlé quelquefois de la France à leurs ouailles.

Tout à coup, en 1790 lord Dorchester demanda spontanément à l'évêque Hubert, sans que celui-ci eut fait aucune démarche, si le diocèse de Québec avait encore besoin du secours des prêtres européens et quel sort on pourrait faire à ceux qui viendraient y résider (2).

On avait évidemment pensé en Angleterre à utiliser les membres du clergé français que la tourmente révolutionnaire poussait déjà vers ce pays (3).

Vers le même temps, les communes anglaises remirent à l'étude le projet de réforme du gouvernement au Canada, (4) Les Canadiens, de leur côté, sentant que la sollicitude que leur montrait la métropole était guidée par l'intérêt et par la crainte en profitèrent pour pousser leurs réclamations avec plus de vigueur que jamais. Le docteur Mabane, homme doué d'un grand sens et d'un grand esprit observation, que les autorités employaient parfois pour certaines missions délicates, écrivait à ce propos à Lord Haldimand :

" Le système représentatif qui devait satisfaire les dix-huit vingtièmes de la population ne la satisfait pas encore. Il existe parmi les Canadiens une véritable rage pour les droits abstraits de l'homme, autant, si non plus que les plus enthousiastes et les plus audacieux de l'assemblée nationale de france. " (5)

En dépit de toutes les graves question qui agitaient l'opinion, l'hiver de 1791 fut très gai à Québec. Une troupe d'amateurs jouait la comédie et les meilleures pièces du répertoire français avaient les honneurs de la rampe. Le malade imaginaire, Harpagon, George Dandin, Patelin, le Barbier de Séville, obtinrent de grands succès. (6). Mais les approches du printemps ramenèrent les esprits aux discussions sérieuses. Il y eut alors un mouvement assez prononcé en faveur de l'abolition des droits féodaux, et, chose assez extraordinaire, ce fut un seigneur, M. de Lanaudière, qui en prit la direction. C'est à ce propos que M. Thomas Bédard, un des directeurs du Séminaire de Québec, publia sa remarquable étude sur la tenure seigneuriale. Les opinions émises par le savant ecclésiastique furent vivement combattues par un correspondant anonyme qui signait " Les tribunes ". Ces articles très violents reflétaient les idées exprimées à l'assemblée nationale française. Aussi accuse-t-on l'écrivain qui en était l'auteur de vouloir infiltrer des principes révolutionnaires à la population. (7)

A l'automne, l'Angleterre accordait au Canada le système représentatif. En moins de vingt ans le peuple canadien devait par deux fois la paix et la liberté à deux grandes révolutions. Car, si le soulèvement des treize colonies lui valut l'acte de Québec de 1774, l'émotion créée par les évènements de 1789 fut cause qu'on lui accorda une assemblée populaire.

A Québec et à Montréal, le nouveau régime fut fêté avec enthousiasme dans des banquets somptueux. La gazette de l'époque nous a conservé la liste des toasts qui furent portés à ces agapes fraternelles. Nous en citons quelques-uns qui peignent les sentiments de l'époque et jusqu'à quel point le Parlement de la France exerçait son influence jusque dans les plus lointains pays On but, par exemple, à la révolution anglaise de 1688, à l'abolition du système féodal, à la liberté civile et religieuse, à la liberté de la presse, à la révolution de France, à la révolution de Pologne, à la révocation de toutes les ordonnances contraires à la liberté individuelle.

Un des convives, plus avancés que les autres, proposa que la liberté s'étendit jusqu'à la baie d'Hudson. Un autre exprima le vœu que le mérite fut la seule distinction parmi les hommes. (8) Ce vœu, si simple aujourd'hui quoiqu'il soit rarement mis en pratique, dut paraître alors assez osé. Quand on lit les comptes-rendus de ces fêtes on est tout surpris de voir comment ceux de cette époque, même parmi les plus modérés, empruntaient largement leurs idées aux cahiers des états généraux.

Nos pères, qui étaient de gais convives, goûtaient fort les causeries d'après dîner. Au dessert, les conversations s'animaient et l'on s'attardait à raisonner d'un peu de tout, à la façon du bon Montaigne. Les quelques toasts qui nous ont été conservé des banquets de ce temps n'en donnent qu'une pâle idée. Afin de mieux saisir sur le vif la physionomie intime de cette époque, nous aurions voulu consulter quelques vieux mémoires de familles ou des correspondances particulières. Mais, comme l'Angleterre avait purgé la colonie de livres français, ces braves ancêtres lisaient peu et écrivaient encore moins. Qui aurait osé, du reste, confier au papier ses convictions ou ses pensées, quand les autorités violaient le secret des lettres et poussaient même leurs perquisitions jusqu'au domicile ?

Quelques notaires du siècle dernier, gens peu communicatifs pourtant, ont laissé des mémoires. C'est ainsi que Jean Claude Panet a raconté le siège de Québec et Foucher, Sanguinet et Badeau, l'invasion américaine.

Le tabellion Boissonneault écrivait aussi au temps dont nous parlons. Mais tout cela est d'une sécheresse désespérante. Ces plumitifs racontent les événements à la façon d'un brocart de droit, sans commentaires ni phrases ; gens de bonne foi, mais sans grand horizon, ils enregistrent méthodiquement, prosaïquement, dans le silence de leur étude, ce qui se passe autour d'eux, mais ils se gardent bien de donner le fonds de leur pensée, et ils sont trop graves et trop sérieux pour épicer leurs récits de ces petites anecdotes assez insignifiantes parfois, mais qui valent leur pesant d'or quand on les lit un siècle plus tard.

La postérité est une grande décacheteuse de lettres, et elle ne regrette rien tant que de ne pouvoir dérober leur secret aux morts.

Il faut dire cependant que la capitale de la colonie possédait alors un journal, mais il était d'une si grande retenue et d'une discrétion si parfaite qu'on doit le considérer comme appartenant à l'enfance de l'art.

C'est sur cette feuille si discrète que le chercheur peut seulement compter pour faire de la chronique rétrospective.

Quand vint 1789, la Gazette sembla un peu sortir de sa torpeur. Cette feuille si respectueuse, si docile, risqua quelques observations sur les hommes et sur les choses. On la voit, chaque semaine, consacrer plus d'une colonne au grand drame révolutionnaire. Elle pousse même l'audace jusqu'à publier avec des titres à sensation la déclaration des droits de l'homme, (9) et rapportant les séances du 4 et du 5 août elle raconte comment fut détruit le monstre féodal. Plus tard elle parle de la grande mesure qui abolit tous les genres de servitudes, elle publie le premier hommage rendu à l'Eternel par les Français libres (10) elle en décrit en style pompeux la célébration au champ de Mars (11). On la voit publier une lettre d'un Français à un Canadien dans laquelle la révolution est justifiée. Elle consacre un numéro à la poésie et on y lit des vers écrits par un patriote français en commémoration du 14 juillet (12).

L'article éditorial du 10 février 1791 est tout à fait grand genre, qu'on en juge :

" Les sciences et la liberté se propagent en Europe. La connaissance des droits de l'homme et de ses intérêts y fait des progrès considérables et menacent de destruction l'empire du despotisme et des préjugés, de l'ignorance et des autres fléaux du genre humain. "

On ne reconnaissait plus la vieille gazette.

Cependant, la rédaction en tarda pas à changer d'allure quand de nouveaux courriers lui apportèrent la nouvelle de la marche de plus en plus audacieuse de l'hydre révolutionnaire. Peut-être reçut elle du château l'avertissement de soigner plus activement ses reproductions.

Après avoir crié Vive la ligue ! elle cria sans plus de cérémonie : Vive le roi !

Il serait assez curieux de relire, à cent années de distance, ce que servait à ses lecteurs le journaliste en titre de la capitale du Canada au milieu d'une époque aussi tourmentée.

Mais il est impossible au cours d'une simple conférence de s'attarder à tant de détails.

On conçoit avec quelle anxiété, au milieu de ces graves événements, on attendait chaque semaine les nouvelles qu'apportait l'unique journal de la colonie. M. de Gaspé raconte dans ses mémoires comment le soir les paysans se réunissaient au vieux manoir seigneurial de St-Jean Port Joly pour y entendre la lecture du courrier. Ces braves gens s'intéressaient au sort de la famille royale et de leurs anciens princes. Lorsqu'ils entendirent pour la première fois raconter la chûte de Louis XVI. l'emprisonnement du Temple, les souffrances du jeune dauphin sous la verge de l'infâme Simon, ils secouaient la tête en disant que cela était un conte inventé par l'Anglais. Ils ne voulaient pas croire à tant de cruauté chez des gens de leur sang.

Bientôt pourtant il fallut se rendre à la triste réalité.

Au mois de Février 1793 (13) on apprit à Québec, qu'à la fin de l'été précédent (14) un des nôtres, Marie-Eustache Juchereau, le frère cadet du Seigneur de Beauport Antoine Juchereau Duchenay qui était membre de l'assemblée, avait été massacré dans une émeute. Destiné aux armes depuis son enfance, Juchereau était entré dans l'armé dès 1741, et s'y était distingué.

Il était, lorsqu'il mourut, lieutenant-colonel d'artillerie, inspecteur de la manufacture d'armes et commandant de Charleville. La populace de cette ville le soupçonnant d'avoir voulu envoyer des canons de fusil et des tire bourre aux émigrés à Huningue, l'assaillit en face de la mairie, le perça de coups de baïonnettes, promena sa tête au bout d'une pique et jeta son cadavre dans la Meuse. La convention justifia la mémoire du malheureux officier et vota

(1) Gazette de Québec.

(2) Papiers d'état Q. 45-2, p. 461 ; mandements des évêques de Québec II-427.

(3) Brasseur de Bourbourg II-47.

(4) Gaz. de Qué. 8 mars 1790.

(5) 9 juin 1791. Collection Haldimand B. 77, p. 180.

(6) Gaz. de Qué. 20 janvier 1791.

(7) Gaz. de Qué. Nos. 1350, 1351, 1355, 1357. 9 juin, 30 juin, 7 juillet 1791.

(8) Gaz. de Qué. 29 déc. 1791. Le même jour, les séminaristes de Québec au nombre de 20 célébrèrent aussi la nouvelle constitution par un dîner splendide. Ils burent à la santé du souverain, du parlement et de la constitution.

(9) Nov. et déc. 1789.
(10) Août, mai, sept. 1789, 23 juin 1791.
(11) 21 oct. 1790.
(12) 14 juillet 1791.
(13) Gaz. de Qué. 7 février.
(14) 4 sept. 1792.

une pension viagère à sa femme Thérèse Pasqualini.

Thérèse Pasqualini était originaire de Corse et n'avait apporté à son mari, dit le procès-verbal de cette séance, que les vertus de son sexe et l'amour de la liberté, fruit digne de la Corse, cette contrée qui a si longtemps combattu les tyrans. " Juchereau laissait deux enfants." Ils furent élevés tous deux aux frais de la nation. C'est l'aîné de ses enfants, Antoine Juchereau de Saint-Denis, qui devint un des grands généraux de l'empire et qui mourut maréchal en 1842. Il a laissé plusieurs ouvrages estimés, entre autres, une histoire de l'empire ottoman où il avait servi au commencement de sa carrière.

L'assassinat de notre compatriote Juchereau n'était pourtant qu'un épisode du drame sauvage qui se jouait alors en France. Chaque semaine, chaque jour de cette année 1793, une des plus douloureuses et des plus sanglantes que l'humanité ait traversées, apportait le récit de nouveaux massacres.

C'est le 11 avril qu'on apprit à Québec la mort de Louis XVI.(15).A cette nouvelle, un sentiment de profonde tristesse s'empara de tous, et à l'exception de quelques démocrates quand même, la douleur fut générale.

Laissons parler un témoin contemporain :(16)

" Je n'avais que sept ans, raconte M. de Gaspé, mais une circonstance que je vais rapporter me rappelle que nous étions en hiver, et la scène qui eut lieu m'est aussi présente à l'esprit que si elle s'était passée ce matin. Ma mère et ma tante, sa sœur Marie-Louise de Lanaudière, causaient assises près d'une table. Mon père venait de recevoir son journal, et elles l'interrogeaient des yeux avec anxiété, car il n'arrivait depuis longtemps que de bien tristes nouvelles de la France. Mon père bondit tout à coup sur sa chaise, ses grands yeux noirs lancèrent des flammes, une affreuse pâleur se répandit sur son visage, d'ordinaire si coloré, il se prit la tête à deux mains en s'écriant : Ah ! les infâmes ! Ils ont guillotiné leur Roi.

" Ma mère et sa sœur éclatèrent en sanglots ; et je voyais leurs larmes fondre l'épais frimas des vitres des deux fenêtres où elles restèrent longtemps la tête appuyée..... "

" Quelques jours après, il y avait nombreuse compagnie chez le père de M. de Gaspé ; parmi les convives admis à la table du seigneur étaient trois prêtres MM. Péras, curé de la paroisse, Verreault, curé de St-Roch des Aulnais, et Panet, curé de l'Islet..... Ces Messieurs parlèrent beaucoup politique au dessert. Ils déploraient amèrement la mort du prince vertueux que les Français avaient guillotiné.

" Et dire, fit M. Panet, qu'il y avait quarante mille prêtres en France.

—Qu'auraient-ils pu faire ? dit M. Péras.

—Ce qu'ils auraient pu faire, répliqua M. Panet avec vivacité en ouvrant sa soutane à l'endroit du cœur, couvrir le roi de leur corps et mourir à ses pieds. C'était là leur place au lieu d'émigrer comme ils ont fait."

Cette belle parole rappelle de loin la fière apostrophe de Clovis, entendant le récit de la Passion :

Que n'ais-je été là avec mes Francs ?

Mais qu'aurait dit le bon curé Panet s'il avait su alors que parmi ces farouches conventionnels qui votèrent la mort du roi, sans appel au peuple et sans sursis, se trouvait un de ses amis d'enfance, Jean Jacques Bréard, né à Québec en 1751, et le fils du fameux Bréard, complice de Bigot.

Quant aux prêtres français dont M. Panet déplorait l'apathie, depuis longtemps la révolution les traquait comme des bêtes fauves. Les uns étaient montés sur l'échafaud, d'autres menaient l'existence la plus misérable au fond des bois, dans les caves, partout où la pitié pouvait leur donner asile. La plus grande partie déjà errait sur les rivages étrangers. Le Canada fut bientôt appelé à donner l'hospitalité à un certain nombre de ces malheureux.

En effet, le 2 Mars 1793, trois d'entre eux arrivaient à Québec. C'étaient les abbés Philippe Jean Louis Desjardins, Pierre Gazelle, chanoine de Genève, docteur en Sorbonne, et Jean André Raimbault.

A la fin de décembre 1792, l'évêque de St. Pol de Léon, M. de Lamarche, avait eu plusieurs entrevues avec les principaux membres du ministère, Pitt, Burke, King et Dundas, et on y avait décidé d'offrir un asile aux victimes du clergé de France sur la terre canadienne. Le bruit courut même à Londres qu'on voulait leur donner les anciennes seigneuries des Jésuites et l'on disait qu'au printemps huit ou neuf vaisseaux les conduiraient en Amérique. Comme il avait été question dans ces entrevues de diriger aussi les émigrés nobles vers le Canada, M. le chevalier de la Corne avait été chargé par le gouvernement anglais d'accompagner les trois prêtres que je viens de nommer.

Après avoir présenté au gouverneur une lettre du secrétaire d'état Dundas, les envoyés, lui adressèrent un mémoire très élaboré dans lequel ils lui expliquaient le but de leur *mission*. Ils rappelaient d'abord les événements qui avaient forcé la plus grande partie des ecclésiastiques de l'ancien clergé de France et une portion considérable de la noblesse à s'enfuir de leur patrie, l'hospitalité généreuse que l'Angleterre leur avait donnée et l'asile qu'elle leur avait offert dans ses possessions d'Amérique. Afin de disposer les esprits en leur faveur ils faisaient une touchante peinture des malheurs des ecclésiastiques, victimes de leur foi et de leur fidélité au roi légitime, et ils annonçaient qu'ils venaient au Canada préparer un lieu de refuge pour leurs frères.

La plupart d'entre eux,disaient-ils, sont aptes à l'enseigement et sont prêts à s'y livrer. Un bon nombre versés dans l'agriculture, désirent défricher les terres qu'on leur donnera. Ils seraient disposés à se réunir par groupe de vingt, trente ou quarante pour former des établissements agricoles, y vivre en communauté et contribuer à la prospérité du pays.

D'autres nés pour la vie tranquille et solitaire du cabinet se consacreraient avec fruit à la culture des lettres et des sciences. Comme il était probable que les maux qui pesaient sur les nobles de France en feraient affluer un grand nombre sur les rives canadiennes, M. de la Corne était spécialement chargé de s'enquérir de la nature et de la diversité du sol, des productions indigènes, du genre de culture, d'étudier les bois, les mines, le climat, les mœurs, les usages. Personne ne pouvait douter, ajoutaient-ils, des sentiments d'affection de ces nouveaux colons qui avaient tout sacrifié pour ne pas renier leur foi et ne pas rompre les serments jurés à leur roi. Pourraient-ils jamais oublier l'hospitalité que leur donnait l'Angleterre, cette nation illustre qui savait faire un si noble usage de sa prospérité.

Comme l'évêque de St-Pol était l'âme de ce mouvement, c'est à lui que tous les renseignements devaient être adressés.

Ces infortunés furent accueillis à Québec avec la plus grande cordialité. Le séminaire leur ouvrit ses portes, et le gouverneur décida d'assembler son conseil afin de prendre les mesures que commandaient les obligations de la charité chrétienne et de l'humanité. Un comité spécial, sous la présidence de M. William Smith, fut formé, et celui-ci s'adressa à l'évêque lui demandant de suggérer tout ce que sa charité, son zèle et sa grande connaissance du pays pouvaient lui faire concevoir. Une lettre fut adressée à M. Brassier, supérieur du séminaire de St-Sulpice, dans laquelle on le priait avec instances de prêter l'aide de ses lumières afin de secourir ces malheureux.

L'évêque de Québec répondit qu'il procurerait toute l'assistance possible à ces illustres victimes, auxquelles il tenait par les liens d'une même croyance et d'un même sacerdoce, que ces exilés pourraient espérer trouver ici le repos après les orages violente qui les avaient dispersés, car tous les efforts seraient faits pour adoucir leurs maux. Dans le cas où il ne viendrait qu'une centaine de prêtres il serait facile de les placer dans les paroisses, disait-il.

Quant aux nobles, des familles généreuses s'en chargeront. Mais si, comme il était probable, il en venait un grand nombre au printemps il faudrait des moyens plus efficaces. Ils devraient être répandus dans différentes parties de la province, dès leur arrivée, car Québec n'est pas capable de nourrir pendant huit jours trois ou quatre cents étrangers sans s'affamer lui-même. Il devait faire appel par une lettre circulaire à la charité des curés et leur demander combien de ces malheureux exilés pourraient être reçus dans leurs paroisses. Il y a peu de paroisses qui ne puissent en loger une dizaine, d'autres pourraient en recevoir vingt et même quarante. On pourvoira à leur substance,à l'achat des vivres et des meubles par des quêtes et des souscriptions.

Les villes de Québec et de Montréal en recevraient deux cents chacune et celle de Trois-Rivières cinquante. Comme à la suite d'une navigation longue et malsaine, il y aura beaucoup de malades, il faudra réserver les hôpitaux des trois villes pour recevoir ces infortunés.

Il est impossible, maintenant, ajoutait le saint évêque, de demander aux fabriques de fournir leur quote-part dans cette œuvre de charité, car elles sont épuisées par les secours qu'elles ont donnés aux pauvres cultivateurs dans la détresse pendant la disette en 1789, mais des quêtes et des souscriptions seront faites dans les campagnes.

Que le gouvernement forme deux comités, l'un à Québec, l'autre à Montréal. Ils distribueront les émigrés dans la colonie. Les seigneuries de Beauharnois, de Beaupré, de la Rivière-du-Loup en bas, de l'île Verte, Trois-Pistoles, Bic, Rimouski, à raison de leurs positions avantageuses, pourraient en recevoir un assez grand nombre. Quant aux membres du clergé, le séminaire de Montréal qui a besoin de prêtres pourra utiliser les services de plusieurs d'entre eux, des paroisses ont besoin de vicaires, de nouvelles églises pourront être établies et plusieurs vieux curés pourront en prendre comme auxiliaires. Pour ma part, disait-il en terminant, j'offre cinquante guinées sur mes modestes revenus.

Quant à M. Brassier, supérieur du séminaire de St-Sulpice, vivement touché de la conduite humaine et généreuse du gouvernement, il offrit pour les exilés la seigneurerie de Yamachiche, comme refuge temporaire, la maison de St-Sulpice à la montagne, l'hospitalité à douze prêtres au séminaire et trois cent guinées de souscription. Quant au projet de cultiver les terres en commun il ne croyait pas à la possibilité de le mettre à exécution.

" Notre climat ne nous permet pas, disait-il, d'avoir les mêmes avantages que la Thébaïde et une grande partie de l'Asie Mineure procuraient aux anachorètes qui habitaient ces pays. "

MM. Gravé, Bédard. Robert et Lehailé, au nom du séminaire de Québec, offrirent les terres de Beaupré sans aucune redevance pour y fonder un établissement agricole, un abri temporaire pour cent vingt exilés dans leur maison de St-Joachim ; celle de la Canardière pourrait en recevoir cinquante. " C'est bien peu de chose, disaient-il, que de se priver de nos maisons de p'aisance pour une si belle œuvre. " " Nous suppléons depuis trente ans gratuitement au défaut d'un collège, ce que nous regardons comme un des travaux les plus utiles à la société, nous avons besoin de plusieurs prêtres pour l'éducation de la jeunesse nous accueillerons donc avec le plus grand plaisir, ceux qui viendront à nous."

Comme diverses entreprises avaient alors épuisé les finances du séminaire, ces messieurs demândaient qu'un citoyen généreux leur avançât cent guinées, sur les meilleures garanties, pour venir en aide aux réfugiés.

Le P. Bérey, commissaire des récollets, offrit de son côté, ses trois couvents de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières pour abriter les nouveaux venus.

Le conseil du gouverneur, convaincu après avoir reçu ces offres généreuses, des bonnes dispositions de la population canadienne, fit savoir en Angleterre que du moment que les émigrés débarqueraient sur nos rives on leur procurerait tous les secours nécessaires. Il déclarait que la conduite des envoyés depuis leur arrivée avait donné satisfaction générale et qu'on leur avait laissé libre accès dans tous les bureaux du gouvernement afin d'y puiser les renseignements qu'ils jugeraient utiles. M. Desjardins écrivait de son côté aux ministres que lui et ses compagnons étaient bien dédommagés de leurs peines par l'accueil sympathique qu'ils avaient trouvé dans la colonie et que ses compatriotes étaient attendus avec impatience.

Il n'y a pas de doute que les autorités anglaises pensaient sérieusement alors à diriger un fort mouvement d'émigration de prêtres et de nobles de France vers la colonie du Canada.

Mais d'autres soucis occupèrent bientôt l'administration coloniale. Avant de songer à l'établissement des pauvres émigrés de France,il lui fallut pourvoir à la propre sûreté de l'asile qu'elle voulait leur offrir.

En effet, le 24 Avril 1793 on recevait à Québec l'avis officiel que le pouvoir suprême en France avait, dès le premier février, déclaré la guerre à l'Angleterre. Le major général Alured Clarke, qui gouvernait alors par interim lança aussitôt une proclamation invitant la population à embrasser la cause anglaise et à manifester sa loyauté au souverain (17).

Le quinze février, le secrétaire d'état envoyait de Whitehall au brigadier général O'Gilvie, commandant des troupes à Halifax, l'ordre secret d'aller attaquer immédiatement les îles de St-Pierre Miquelon. (18) Le vaisseau du roi " l'ALLIGATOR " apportait l'ordre à Halifax le 30 Avril, et le sept Mai O'Gilvie s'embarquait avec une partie des 4ème et 65ème régiments comprenant 350 hommes et un détachement d'artillerie. (19)

Comme on le sait, après le traité de Paris qui céda le Canada à l'Angleterre il n'était plus resté à la France, dans l'Amérique du Nord, que les îles de St-Pierre et Miquelon, rochers stériles et embrumés, tristes épaves d'une des plus vastes possessions qu'une nation ait jamais rêvé.

Le 14 Juillet 1763, le baron de l'Espérance y était venu planter le drapeau blanc au nom du roi Louis XV, glorieusement régnant.(20) Cet officier amenait avec lui un groupe de1500 pêcheurs, misérables exilés qui, depuis la chute de Louisbourg, erraient de rivages en rivages, mendiant au bord des routes, la pâture que le ciel ne refuse pas même aux passereaux.

Pendant quinze années, ces pêcheurs vécurent sur ce coin de terre perdu, oubliés pour ainsi dire du monde entier. Mais la guerre de l'indépendance américaine vint, et l'amiral anglais Montague, qui commandait la station navale de Terreneuve, pensant que ces malheureux insulaires pouvaient troubler le repos du lion britannique, les transporta sur les côtes de France. L'Etat les ramena de nouveau sur leurs rochers en 1783, après la cessation des hostillés. (21)

Il semble à celui qui visite pour la première fois ces îles, véritables prototypes de la désolation, que les habitants qui y font leur demeure ne peuvent avoir d'autres pensées ou d'autres soucis que d'arracher à la mer leur nourriture de chaque jour. Mais hélas ! l'ambition et l'amour de la liberté sont des plantes vivaces qui fleurissent même sous les pâles soleils des pôles. Et si jadis, il était permis à César de dire qu'il préférait occuper la première place dans les Gaules que la seconde position à Rome, pourquoi les pêcheurs miquelonnais, en relevant, leurs filets, au millieu de la mer houleuse, n'auraient-ils pas songé à faire un paradis terrestre de leur rocher stérile où ils étaient rois et maîtres. Les événements de 1789 eurent donc leur contre-coup dans la petite colonie de St-Pierre.

Celui qui commandait alors sur cette île désolée se nommait Antoine Nicolas Dandanne-Danseville, sieur de l'Etendard. Ancien lieutenant du corps royal de l'artillerie et du génie, il avait servi avec distinction pendant le siège de Québec de 1759 et le roi l'avait fait chevalier de Saint-Louis. Plus tard, promu colonel, on lui donna en 1785 le commandement de St-Pierre (22).

C'était un brave homme, fort estimé de la population à qui il rendait tous les services en son pouvoir. Mais on se fatigue, même parmi les pêcheurs, d'entendre toujours parler d'Aristide le juste. Aussi, quand arriva à St-Pierre la nouvelle des grands événements qui s'étaient produits dans la métropole, les notables s'assemblèrent et crurent qu'il était de leur devoir, comme citoyens, de partager les fonctions du pouvoir avec un commandant qui appartenait à une classe honnie. Un comice populaire qui s'intitula " l'Assemblée générale des habitants " s'organisa. L'église fut choisie pour y tenir les séances et le curé qui portait, en même temps le titre de préfet apostolique, reçut injonction d'annoncer chaque réunion au prône Comme le gouverneur était le seul noble de la colonie, il dût forcément représenter son ordre à ces états généraux. Le curé siégea au nom du clergé, et un comité de notables fut chargé de soutenir la dignité des pêcheurs. Chaque fois qu'elle apprenait de nouveaux événements politiques, cette assemblée délibérante accentuait ses prétentions et prenait modèle sur l'Assemblée Constituante de Paris. C'est ainsi qu'en 1792 " l'Assemblée Générale des habitants " changea d'enseigne et devint " l'Assemblée Générale de la commune des îles de Saint-Pierre et Miquelon ". En même temps fut fondé " Le club des amis de la constitution." Bientôt les harangues du club colonial ne tardèrent pas à dépasser en violence et en hardiesse celles du club des Jacobins de Paris qu'il cherchait à imiter.

Il y eut des réunions tumultueuses. Une femme même fut tuée dans une bagarre survenue le 12 février. Le commandant, reprenant alors un peu de son ancienne autorité au milieu de l'anarchie qui régnait en souveraine, donna l'ordre d'arrêter plusieurs jeunes gens, puis l'on chassa de l'île les principaux meneurs. Le club de la constitution fut dissous et l'assemblée se constitua en " comité du salut public ". Jusque là M. Danseville avait été toléré à la présidence des différentes assemblées, mais le 8 Juillet 1792, survint M. Pellegrin, commandant la frégate le " *Richemont* " et la station navale de Terre-Neuve. Il fit observer qu'il était contraire aux décrets de l'assemblée nationale que le commandant d'une colonie fut en même temps président de l'assemblée communale. M. Danseville résigna spontanément un poste qu'il n'enviait guère du reste et le sieur Bordat, secrétaire général de la commune, fut appelé à prendre sa place. Ce fut le signal de nouveaux conflits et de débats très orageux. Quelques exaltés (du côté gauche de l'assemblée) désavoués du reste par la grande majorité des assistants, allèrent même jusqu'à contester le droit de la métropole de faire des lois pour la colonie.

Dans un temps où les traversées de l'océan étaient fort longues, il n'était pas toujours facile de se tenir à St-Pierre au même diapason qu'à Paris. C'est ainsi qu'on n'avait appris que longtemps après la prise de la Bastille, la chute du tyran et les principaux épisodes qui conduisirent à la commune. Depuis des mois il n'y avait plus que des citoyens et des citoyennes en France, qu'à St-Pierre on s'appelait encore monsieur et madame tout comme au bon vieux temps. Le comité du salut public, à l'arrivée de cette dernière nouvelle, s'assembla en grande hâte, et, tout honteux de s'être laissé devancer par la métropole, se hâta de rayer du régistre de ses délibérations l'appellation surannée de " monsieur " pour la remplacer par celle de " citoyens ". En même temps, au lieu et place du millésime 1793, on mit " AN deuxième de la république française " sur tous les documents officiels.

La commune saint-pierraise voulut aussi célébrer la fête de la Fédération et on organisa sur la place publique de la ville, en face de la mer, un simulacre plus ou moins réussi de la grande démonstration du champ de Mars. Après plusieurs discours patriotiques, l'arbre de la liberté surmonté du bonnet phrygien fut planté. On dansa tout autour, en chantant la Carmagnole et le Ça-irà. Ceci se passait le 8 Avril 1793. (23)

Quelqu'invraisemblables que puissent paraître les scènes que je rapporte, quand on songe au lieu où elles se passaient, je puis en assurer la rigoureuse exactitude. J'ai eu sous les yeux le régistre où se trouve consigné le récit officiel de ces faits. J'avoue que malgré tout le respect que je porte aux vieux manuscrits, en apercevant, sous le large trait noir tracé par une main vigoureuse, l'appellation de " monsieur " surmontée du terme de " citoyen ", je retrouvai un de ces bons éclats de rires dont retentissaient autrefois nos mansardes d'étudiants.

Je m'arrête, un peu longuement peut-être, sur cet épisode révolutionnaire qui vint troubler la vie monotone des habitants de l'archipel de St-Pierre mais j'ai cru en le faisant que j'esquissais un tableau de ce qui ce serait passé à la Nouvelle-France, en 1789, si elle eut été soumise encore à l'ancienne mère-patrie.

(15) Lettre de l'abbé Desjardins à King Q. 66. p. 277 — 11 avril 1793. Gaz. de Qué. 18 et 25 avril.

(16) Mémoires de Gaspé p. 86.

(17) Q. 63 -- 2 ; p. 246.

(18) Série C. vol. 245 -- p. 1.

(19) Série C. vol. 245 -- p. 3.

(20) Archives de St-Pierre.

(21) loc. cit.

(22) Arch. de St-Pierre.—

Du reste, comme c'est à Saint-Pierre que se passa l'unique fait d'armes qui, pendant toutes les grandes guerres de la révolution, troubla les eaux du St-Laurent, je devais bien à ce petit ilôt une mention speciale.

(*A suivre*)

COUVENT DE LA PRESENTATION

Monseigneur l'Evêque de Druzipara a présidé, mercredi dernier, le 15 du courant aux cérémonies de la Vêture et de la Profession d'un grand nombre de religieuses du couvent de la Présentation, de St-Hyacinthe. C'est aussi Sa Grandeur qui y a prononcé le sermon de circonstance.

Mgr Decelles était assisté, à cette cérémonie, de MM. V. Gatineau, curé de St-Alexandre, et J Jodoin, cure d'Acton Vale.

Ont été admises à la profession religieuse : Mlles Joséphine Rappolt, dite sœur Marie Alphonse, de St-Hyacinthe ; Léda Dufresne, dite sœur Marie Ste Clémence, de Lawrence, Mass., Alphonsine Leduc, dite sœur Marie Cléophas, de Montréal ; Amanda Bibeau, dite sœur Marie St-Jean de la Croix, de St Aimé ; Hermine Beauregard, dite sœur Marie Toussaint, de St Damase ; Palmana Lapierre, dite sœur Rose de Marie, de St Hyacinthe ; Angelina Lapointe, dite sœur des Chérubins, de St-Hyacinthe : Alexina Demers, dite sœur Marie St-Edmond, de l'Ange Gardien ; Emilia Gervais, dite sœur Marie St Cyprien, de St-Ephrem d'Upton ; Heloïse Trudeau; dite sœur Marie St-Marc, de St-Georges d'Henryville ; Marie Louise Lacoste, dite sœur Marie St-Cesaire, de l'Ange-Gardien ; Rose Anne Gatineau, dite sœur Marie Anne, de Wickham.

Ont revêtu le saint habit : Mlle Malvina Larocque, dite sœur Ste-Praxède, de St-Alexandre ; Meranda Tetrault, dite sœur St Roch, de N. D. du Richelieu ; Josephine Brillon, dite sœur St-Vincent Ferrier, N. D. de St-Hyacinthe ; Agnès Dufresne, dite sœur St-Armand, de St-Pie de Bagot ; Emilie Jodoin, dite sœur Ste-Madeleine de Pazzi, d'Acton Vale ; Celina Dion, dite sœur Marie de Lourdes, de St-Théodore d'Acton ; Marie Anne Marion, dite sœur du Precieux Sang, de St-Epiphane d'Upton ; Eglantine Lemieux, dite sœur St-Jean de Dieu, de St Georges d'Henryville ; Ezire Tessier, dite sœur Ste Anastasie, de St-Bonaventure ; Palmyre Jasmin, dite sœur St-Jean Baptiste, Coaticook ; Georgianna St-George, dite sœur St-Antoine, de St-Ephrem d'Upton ; Donalda Duhamel dite sœur Marie Léopold, de St-Ours

HISTOIRE ROMANESQUE

UNE FEMME CONSIDERÉE COMME MORTE

Retrouve à Montreal son mari veuf d'une épouse No 2

RECONCILIATION ET BONHEUR

Détroit, 17—Une histoire étrange nous arrive de Sandwich.

Il y a quelques années vivait à Sandwich un jeune couple du nom de Muller. Sur des informations venues d'Angleterre Muller traversa l'Atlantique pour aller recueillir une petite fortune dont il était l'héritier. A cause de certains empêchements il ne put revenir aussitôt qu'il l'avait espéré, mais il continua à suivre une correspondance regulière avec sa femme. Après une absence de deux ans les lettres cessèrent de venir et la jeune femme s'en alla demeurez chez ses parents à Montréal, où elle est restée jusqu'à aujourd'hui. La suite de l'histoire se passe donc à Montréal, où le mari et la femme se sont rencontrés, il y a quelque temps, à la demeure d'un ami de la famille. Des explications s'en sont suivies et Muller a raconté son histoire comme suit :

Il dit que pendant qu'il était en Angleterre un de ces amis lui écrivait de Sandwich que sa femme était morte. Après plusieurs années il se maria de nouveau et sa nouvelle femme et lui décidèrent d'aller faire une visite au Canada et à Chicago.

Pendant la traversée Mme Muller No 2. tomba malade et mourut en arrivant à Montréal. C'est quelque temps après que survint la rencontre de Muller avec sa femme No 1, qui pendant cette absence de plusieurs années lui était demeurée fidèle. La réconciliation s'est faite sans récrimination.

Le couple était à Sandwich la semaine dernière en route pour Chigago. C'est madame Muller No 1 qui fera à l'exposition colombienne le voyage destiné à madame Muller No 2.

Outrage au Crucifix

SOCIALISTES ET CATHOLIQUES

Les socialistes attaquent les catholiques

Ils massacrent le prêtres

Paris, 20—A Roubaix, hier, une bande de socialistes ont envahi une grande salle où les catholiques tenaient une réunion privée. Quand les assaillants eurent enfoncé les portes, les catholiques ont essayé de les repousser, mais les socialistes les ont jetés en dehors de la salle et ont marché jusqu'à la plateforme où les prêtres avaient dressé un autel surmonté d'un crucifix. Ils se sont jetés sur le crucifix, l'ont brisé en morceaux et ont jeté les débris dans la salle. Les prêtres, espérant apaiser la meute entonnèrent une hymne, mais la fureur des forcenés redoubla. Ils se jetèrent sur les prêtres et les lancèrent dans la rue.

Pendant ce temps-là d'autres en faisaient autant pour les femmes et les enfants, et le reste brisait tout ce que contenait la salle. Plusieurs hommes et femmes ont été blessés. La police a mis du temps à se montrer et quand elle est arrivée, elle n'était pas en nombre suffisant pour avoir raison des émeutiers. De nombreuses arrestations ont eu lieu et d'autres suivront probablement.

L'APOSTAT CHINIQUY

Revient demeurer au Canada

1851-1893

Chiniquy est revenu élire domicile au Canada. Il a prêché à Montreal. Sa maison a Ste Anne, Illinois, a été incendiée il y a quelque temps et le "Père" a fait des pertes considérables. Sa bibliothèque évaluée à $4 000 a péri dans les flammes.

Le *True Witness* salue l'arrivée du "Pere" par la publication d'une controverse qu'il eut en 1851 avec un prédicant du nom de Roussy.

Le P Chiniquy fit en cette circonstance une brillante defense de la foi catholique. Le prédicant Roussy bible en main, chercha vainement à trouver le possible et l'impossible. Mais il fut obligé de déguerpir sans pouvoir réfuter les arguments du P. Chiniquy.

Il faudrait citer toute la brochure publiée par le *True Witness*. Après l'avoir lue, on ne peut que s'écrier : "*Quantum mutatus ab illo ! !*"

LES DESSOUS DU PANAMA

D'AUTRES NOMS

CRISPI DESIGNE

Paris, 18 mars—Le *Rappel*, journal radical, dit que les liquidateurs de la succession du baron Reinach ont communiqué au comité d'enquêtes nommé par la chambre des députés un document appartenant à feu le baron et qui donne les noms et dates de divers paiements faits en rapport avec le Panama, incluant une somme de 50,000 francs entrée comme payée à Signor Crispi, ancien premier ministre d'Italie. Les révélations du *Rappel* ont causé une sensation immense.

ACCIDENT A L'HOTEL FRONTENAC

M. Pitre Noël, de la rue Bon Pasteur, l'un des plus habiles menuisiers de Québec, a commencé à travailler à l'hôtel Château-Frontenac ce matin.

Il n'y avait que quelques heures qu'il était à son ouvrage lorsqu'un accident a failli lui enlever la vie. Une pièce de bois qu'on montait sur la toiture à l'aide d'un treuil, a glissé de la corde qui le retenait en l'air et lui est tombé sur le côté de la tête lui infligeant de graves lésions. On l'a ramassé à peu près sans connaissance et transporté chez lui où des soins immédiats lui ont été donnés. Heureusement que le coup n'a pas porté à plomb sur la tête parce que M. Noël serait un homme mort.

M. Noël est un homme âgé de 62 à 63 ans et très fort, malgré cet âge assez avancé. Dès ce midi, il est revenu se mettre à son ouvrage la tête toute enveloppée de linges glacés.

STATUE EN ARGENT

La plus grande statue en argent massif dont on ait entendu parler depuis le commencement du monde, a été coulée samedi, à Chicago. Cette statue représente la Justice et est destinée a l'état de Montana, et elle pèse 1600 lbs. Le coulage a très bien réussi, et une foule de personnages distingués assistaient à cette opération.

A ST-HYACINTHE

Un incendie émouvant

Jeudi soir, vers huit heures, à St-Hyacinthe, un incendie se déclarait dans le magasin de chaussures de M. Jos. Morin, sur la rue Cascades. Voici comment le feu a pris : M. Morin était à réparer des claques avec un ciment spécial, quand la lampe dont il s'éclairait fit explosion, et l'huile se répandit toute en feu sur le plancher.

Le ciment qui est une matière très inflammable vint s'ajouter à l'huile et en quelques instants les flammes firent des progrès rapides. Les vêtements de M Morin prirent feu et ce ne fut qu'avec beaucoup de difficulté qu'il put trouver la porte pour sortir, la flamme et la fumée l'empêchant d'avancer. Il parvin toutefois a s'échapper et se roula dans la neige pour eteindre les flammes. Les pompiers se rendirent en toute hâte et parvinrent à maîtriser l'incendie après beaucoup de devouement.

Les dommages causés par le feu et surtout par la fumée et l'eau sont considérables. Le stock entier est grandement endommagé, la bâtisse, propriété de M. Dufort, est assurée. Les pertes dans le stock sont en partie couvertes par une assurance de $2,500.

283 Prisonniers

EN ROUTE POUR LA SIBERIE

Périssent dans les neiges

BARBARIE RUSSE

Londres, 21—On reçoit de St-Petersbourg les details navrants d'une hetacombe de prisonniers envoyés en Sibérie. La troupe de prisonniers se composait de 374 personnes, hommes, femmes et enfants, parmi lesquels plusieurs prisonniers politiques. Suivant la coutume les prisonniers avaient enchaînés deux a deux. Ils avaient couché à Tomsk et s'étaient remis en marche le matin. Une tempête de neige éclata ; au bout de six heures les chemins etaient remplis et devenus impraticables. Les plus faibles des exilés commencèrent à tomber dans la neige profonde entraînant avec eux leur compagnon de chaîne plus fort et bientôt tous deux étaient ensevelis et mouraient de froid ou d'asphyxie. Graduellement les rangs s'éclaircirent ; les malheureux luttaient, mais succombaient bientôt.

Quand les gardes purent se rendre compte du nombre de ceux qui leur restaient à conduire, sur 374 prisonniers ils en trouvèrent 91 ; tous les autres étaient morts sur le long de la route.

Soixante-et-deux de ceux qui sont morts étaient des prisonniers politiques. Parmi les morts sont aussi sept femmes et quatre enfants.

Préfet

M. P. A. Morin, de St-Paul, a été unanimement élu préfet du comté de Montmagny, pour la cinquième fois.

Onguent et pilules d'Holloway

Rhumatisme et névralgie.—Il est quelque fois difficile de déterminer laquelle de ces deux maladies ait souffrir le patient, mais cette ignorance ne fera rien, si on emploie les remèdes Holloway. Ils allègent et guérissent toutes douleurs musculaires et nerveuses. Dans le rhumatisme héréditaire après avoir baigné les parties malades avec de l'eau salée chaude on devrait bien étendre l'onguent Holloway sur l'endroit de façon à ce qu'il pénètre bien et que ses propriétés régulatrices et adoucissantes, pénètrent les vaisseaux et les nerfs les plus profonds qui, étant excités, causent la douleur et l'enflure. Les traitements Holloway ont le mérite de déloger la maladie sans ruiner la constitution ce qui était le résultat inévitable de la saignée et autres remèdes pratiqués et primitivement employé pour ces maladies

UN PRÔNE IMPORTANT

A NOTRE-DAME DE MONTREAL

M. L'abbé Colin dénonce les "Ruines Cléricales"

Avant-hier, dimanche de la Passion, à l'église Notre-Dame de Montréal avant le sermon du R. P. Plessis, on vit à la grande surprise des auditeurs, le vénérable M. Colin, supérieur du séminaire, monter en chaire pour donner le prône et les avis.

Personne ne s'expliquait d'abord cette démarche qui paraissait extraordinaire. Mais on ne tarda pas à se l'expliquer et à s'en réjouir.

En effet, le supérieur venait, comme il l'a dit, remplir un devoir, mais un devoir dont l'accomplissement a soulagé toutes les consciences catholiques.

Il venait declarer, en termes précis et sommaires, mais suffisants pour eclairer et affermir les catholiques dans leurs convictions religieuses, que la prétendue brochure "*Les ruines cléricales*" etait une publication hérétique.

Voici les paroles du Supérieur telles qu'il nous est donné de les reproduire :

Mes Frères,

J'ai à remplir auprès de vous un devoir que m'imposent le bien de vos âmes et l'honneur de l'Eglise.

Il vient de paraître une brochure sous le titre de "Les Ruines Cleriecles." Je dois vous déclarer que cette brochure est hérétique

Elle est hérétique, parce qu'elle nie la divinité de l'Eglise de Jésus-Christ et qu'elle en fait une institution purement humaine.

Elle est hérétique, parce qu'elle en nie aussi l'indéfectibilité.

Hérétique, parce qu'elle ridiculise l'immutabilité de ses dogmes révélés et de son immortel symbole. Hérétique, parce qu'elle nie son infaillibilité qu'elle a l'audace d'appeler *une incroyable prétention, une erreur colossale.*

Heretique, parce qu'elle méconnait le pouvoir divin qu'a l'Eglise d'etablir et de régler le culte sacré. De là, l'ironie avec laquelle elle traite nos cérémonies religieuses, notre sainte liturgie, et même l'auguste sacrifice de la messe.

Elle est heritique, parce qu'elle attaque l'eglise catholique l'Eglise romaine dans sa hiérarchie, y compris le Pape, et qu'elle accuse le haut sacerdoce. Rome d'avoir ruiné et corrompu le christianisme, comme si Rome avait perdu l'assistance divine de Jésus-Christ et le privilège de l'infaillibilité. Heritique, parce que, à cette autorité infaillible, elle veut substituer l'examen privé, personnel dans les choses religieuses. Héritique, parce que contrairement à l'institution de Jesus-Christ, elle fait de l'Eglise une démocratie, qu'elle transporte de l'Eglise enseignante à l'Eglise enseignée, le pouvoir divin de maintenir le dépôt de la révelation et de sauver le christianisme ; et qu'elle pousse le laïcat à la révolte contre la divine hiérarchie, ce qui ne peut se faire que par le schisme ou l'hérésie. Héritique, parce qu'elle annonce un nouveau christianisme, qui, d'après elle, succèderait à l'Eglise romaine, au catholicisme, lequel elle compare à une institution en décrépiditude, ce qui est contraire à la perpétuité et à l'apostolicité de la sainte Eglise de Dieu.

La brochure est donc hérétique.

L'auteur est anonyme ; mais il ne mérite pas votre confiance.

Après avoir choisi pour l'un des auteurs favoris d'où il tire ses maximes, Félix Pyat, ce fauteur de l'assassinat politique, il ose nous faire croire qu'il va parler à la Saint-Athanase. Et quel Athanase !...

Il nous reproche de ne pas admirer assez cet illustre docteur. Mais lui-même connait-il Saint-Athanase ?

Sait-il que *le fouet du noble et fier langage* de ce grand catholique ne s'exerce qu'à flageller les héritiques qui niaient les dogmes traditionnels de l'Eglise et la divinité de Jésus-Christ ? Ne s'aperçoit il pas que ce fouet d'Athanase se lève indigné pour le frapper lui-même ?

Voilà l'auteur de la brochure. Comme l'Eglise est notre mère, ce livre qui la conspue est un outrage à ses enfants, un outrage à nous tous, mes frères, outrage à notre foi, outrage à notre conscience ; c'est un mal pour nos âmes, un danger pour notre salut éternel, Vous ne pouvez donc pas lire ce livre.

Votre conscience catholique doit repousser cette production hérétique, avec le même dédain qui vous fait rejeter ces *tracs suisses* que parfois on a l'impudence de répandre sous vos pas jusque dans cette église.

Les doctrines grites

Le lendemain du vote sur la proposition de M. Tarte, il s'est passé au sein du comité général de la chambre, un petit épisode digne d'être noté.

Il s'agissait d'un crédit pour une école industrielle pour les sauvages au Lac La Biche, dans les territoires du Nord Ouest.

L'hon M. Daly usa de la circonstance pour dire que les sauvages profitant beaucoup de ces écoles qui aident considerablement à les civiliser Et voici le dialogue qui s'est engagé :

M. Charlton : Ces écoles sont-elles divisées entre les diverses dénomination religieuses ?

L'hon. M. Daly : Oui. Catholiques, presbyteriens, méthodistes, anglicans, etc, ont leurs écoles séparées.

M. Charlton : je voudrais avoir un etat indiquant comment est faite la répartition des fonds fédéraux entre les diverses écoles, au point de vue de la religion.

L'hon. M. Daly : Je produirai cet etat qui est tout préparé.

M. Davies : *Cette répartition entre les diverses religions est dangereuse et de nature à produire des dissensions graves.*

L'hon. M. Mills : Ces écoles devraient être sous la surveillance des officiers du gouvernement et *non pas des ministres de diverses dénominations religieuses.*

M. Davies : *L'état ne devrait pas reconnaître de religion dans l'école.* mais s'appliquer à christianiser les Sauvages, sans s'occuper qu'ils soient catholiques, protestants etc.

L'hon. M. Daly : Ces écoles sont soumises à une inspection sévère de la part d'officiers nommés par le gouvernement. Celui-ci s'occupe avant tout à faire le bonheur des Sauvages et à leur inspirer l'union et l'amour du pays, tout en leur enseignant à connaître Dieu."

Après avoir reproduit ces expressions d'opinion de differents membres de la chambre des Communes, le *Manitoba* fait les réflexions suivantes :

"Quand les plumes s'en vont au vent elles indiquent de quel côté fait-il souffle. A noter par conséquent les paroles de M. Mills, l'un des chefs de l'opposition : "Les ecoles devraient être sous la surveillance des officiers du gouvernement et non pas des ministres de diverses dénominations."

A noter aussi, les paroles de M. Davies un autre chef de l'opposition : "L'Etat ne devrait pas reconnaître de religion dans l'école."

A noter toujours la réponse de l'hon. M. Daly : "Le gouvernement s'applique à inspirer aux sauvages l'union et l'amour du pay tout en leur enseignant à connaître Dieu."

Nous sommes au milieu de la tempête; il s'agit pour nous de confier la barque au meilleur pilote, et de gagner le port par la voie la moins dangereuse. Tous ces courants d'idées sont donc importants à savoir."

Il est instructif de prendre note des paroles prononcées par MM. Davies, Mills, Charlton.

Voilà trois chefs du parti libéral qui proclament que la religion ne devrait pas être reconnue dans l'école, et qu'il ne devrait pas y avoir d'écoles confessionnelles dans le Nord-Ouest.

Telles sont les doctrines de ce parti grit dont l'*Electeur* nous faisait l'autre jour l'éloge.

INCENDIE A BOSTON

Pertes : $375,000

Boston, 21.—Le Tremont Temple, magnifique édifice de la rue Tremont, est devenu la proie des flammes, hier.

Un pompier et un homme inconnu ont été gravement blessés. Les pertes sont évaluées à $375,000.

M. MERCIER PARLE

IL SE DEFEND ET S'ACCUSE

Enfin M. Mercier s'est décidé à parler.

Mais il a fallu qu'un reporter aille le relancer pour savoir si vraiment il avait prononcé contre le clergé les paroles odieuses que nous avons rapportées l'autre jour.

Voici ce que nous lisons dans le *Monde* d'hier :

" Il y a quelques jours la *Gazette* annonçait que M Mercier, parlant au Club Letellier, avait dit sur le clergé des choses très crues. Le MONDE en a fait mention dans le temps ; l'*Etendard* et le *Courrier du Canada* ont rétorqué sur un ton très rude et hier la *Vérité* s'écriait :

" Si M. Mercier a réellement pro-
" noncé ces paroles, c'est un misérable.

"S'il ne les a pas prononcées, la *Ga-*
" *zette*, en les lui prêtant gratuitement,
" le calomnie atrocement. "

Pour savoir à quoi nous en tenir, nous avons eu avec M. Mercier l'entrevue suivante :

—Avez-vous lu le résumé pub'ié dans le MONDE du 13, reproduit de la *Gazette*, au sujet de vos remarques faites la semaine dernière au club Letellier ?

—Non. Mais vous venez de m'en donner communication et je dois dire que j'en suis très surpris ; je n'ai pas dit un mot dans cette occasion qui pût blesser les évêques ou le clergé en général. Au contraire, j'ai prié mon auditoire de bien remarquer que mes observations ne s'appliquaient nullement ni au clergé, ni aux ordres religieux.

J'ai bien dit *que notre instruction était défectueuse et que nos jeunes gens ne recevaient point cette éducation virile et nationale* qui font les citoyens libres et qu'ils apprenaient trop à s'abaisser et pas assez à se tenir debout comme des hommes.

Il est bien étrange qu'après tout ce que j'ai fait pour le clergé et les ordres religieux je suis accusé de les insulter.

J'ai reçu ce matin l'*Etendard* du 14 mars dont la lecture m'a causé la plus grande surprise. Ce journal a été trompé comme les autres ; il eut pu facilement éviter de me dire tant d'injures, s'il eût voulu pratiquer un peu plus la charité chrétienne.

Pour en revenir au club Letellier, je dois ajouter que j'ai reçu dans le cours de la journée de jeudi de la semaine dernière, c'est-à-dire le lendemain de mon discours, une lettre anonyme sans date et sans indication de l'endroit où elle a été écrite, mais dont l'enveloppe porte le timbre de poste de Montréal ; cette lettre paraît écrite par un homme instruit, l'orthographe est très correcte et le style très bon. En comparant les injures et les faussetés contenues dans cette lettre avec celles qui ont fait le tour des journaux, il est fort probable que l'auteur de la lettre est aussi l'auteur du rapport mensonger qui a été publié dans la *Gazette*.

Après avoir reçu cette lettre, je me suis bien enquis auprès de plusieurs personnes présentes au club, si on y avait remarqué des reporters ; toutes les réponses, et elles sont nombreuses, ont été négatives.

Ce fait justifie mes soupçons sur la relation intime de l'auteur de la lettre anonyme et de l'auteur du rapport.

L'on avouera que celui qui écrit une lettre anonyme peut bien faire un rapport faux."

Nous avons tenu à donner au long les explications et dénégations de M. Mercier.

C'est le *Courrier du Canada* qui, le premier, a signalé l'odieuse diatribe attribuée par la *Gazette* à l'ex-premier ministre. La loyauté la plus élémentaire exigeait de nous la publication de ce que M. Mercier avait à dire pour sa défense. Mais son *interview* avec le *Monde* prête encore le flanc à des observations que nous ne saurions taire.

D'abord M. Mercier, en produisant sa dénégation, s'accuse lui-même, jusqu'à un certain point. En effet, il reconnait avoir déclaré que notre jeunesse ne reçoit pas une éducation assez virile, assez nationale, une éducation qui en asse des hommes libres. Il accuse donc l'éducation reçue par nos jeunes gens d'en faire des êtres faibles et bons pour l'esclavage. Or, quels sont les éducateurs de la jeunesse dans notre province ? On le sait,ce sont les institutions religieuses, en grande partie, ce sont nos collèges, c'est le clergé. Donc M. Mercier a attaqué le clergé, de son propre aveu.

Mais ce qu'il y avait de plus odieux dans la diatribe attribuée à M. Mercier, c'étaient les paroles suivantes :

" Maintenant,le clergé qui les a pous-
sés à la bataille sur cette question veut
reculer. Il est temps de lui faire sa-
voir que ceci est une question de race
aussi bien que de religion. La défense
de la race appartient aux pères de cette
race. *Celui qui n'a pas le courage de*
soutenir une femme ou d'élever une fa-
mille n'est pas compétent à parler quand
la race est menacée. (Applaudisse-
ments). "

M. Mercier prétend qu'il n'a pas prononcé ces paroles. Nous lui donnons acte de cette dénégation. Mais d'un autre côté la *Gazette* de Montréal a publié un compte-rendu élaboré de la conférence de M Mercier, et ce compte-rendu contenait ces paroles.

Il s'agit de savoir si l'auteur de ce rapport a inventé de toutes pièces cette tirade. Ce ne serait pas là une erreur ordinaire, une nuance qui échappe à un rapporteur. Ce serait une effrontée calomnie, un mensonge éhonté.

Notre confrère de la *Vérité* a dit à ce sujet :

" Ces paroles sont particulièrement
odieuses.

Si M. Mercier les a réellement pro-
noncées, c'est un misérable.

S'il ne les a pas prononcées, la *Gazette*
en les lui prêtant gratuitement, l'a ca-
lomnié atrocement.

Une simple dénégation ne suffira
pas.

Si M. Mercier n'a pas tenu l'abomi-
nable langage que la feuille tory lui at-
tribue, il se doit à lui-même de poursui-
vre la *Gazette* sans miséricorde ; car ja-
mais écrit plus libelleux n'aurait été pu
blié en ce pays. "

La *Gazette* est-elle prête à admettre qu'elle a faussé les paroles de M. Mercier, et qu'elle a publié un compte-rendu mensonger. Voilà l'interrogation qui se pose.

C'est une question de véracité entre l'ex-premier ministre et la *Gazette de Montréal*.

La Salsepareille d'Ayer vous débarrassera de ce sentiment de lassitude, et avec l'énergie vous rendra une nouvelle vie.

LES GRENOUILLES

Et les mangeurs de cuisses

Bruxelles, 18.—La Belgique est désolée : le ministre de l'agriculture vient d'y prohiber la vente des grenouilles et les Belges sont très friands de ce plat. Il paraît que les grenouilles rendent de grands services à l'agriculture, mais le ministre n'a pas songé à en défendre l'exportation.

Son arrêté ne vise donc que l'estomac de ses compatriotes, et ce n'est pas assez pour les intérêts de l'agriculture. A ce sujet, un journal belge conseille aux habitants de Bruxelles de faire construire des grenouillères dans leurs chambres à coucher.

Le choléra en Europe

Paris, 16—On signale depuis huit jours, des cas de diarrhée cholériforme à Lorient. Il y a eu 6 décès. Aujourd'hui, 4 cas nouveaux ont été enregistrés.

St-Petersbourg, 19—En présence du développement de l'épidémie cholérique dans certaines régions de la Russie, un congrès des bureaux sanitaires a été convoqué pour prendre toutes les mesures de précaution que commande la situation.

Dans la province de Polodie qui fait un commerce considérable avec l'Allemagne et l'Autriche, le nombre des cas de choléra, durant la dernière quinzaine de février, s'est élevé, d'après les chiffres officiels, à 305, dont 59 ont été mortels.

L'enseignement agricole

On s'est plaint aux commissaires chargés d'étudier les causes de l'émigration, de l'insuffisance de l'enseignement agricole dans nos écoles primaires. Ceux-ci paraissent avoir été frappés des observations, car le sujet occupe une place considérable dans le mémoire que nous étudions.

Le comité approuve entièrement la lettre adressée par l'hon. M. Nantel à la société d'Industrie Laitière de la Province, dans laquelle le ministre des Travaux Publics exprime l'opinion que "l'enseignement de l'agriculture dans les écoles de la campagne ne devrait être secondaire qu'à celui de la morale chrétienne."

Cette opinion a beaucoup de bon. Puisqu'on se préoccupe de chercher des remèdes au mal de l'émigration, il faut commencer par le commencement. Et la première chose à faire, c'est de combattre et de détruire si possible cet engouement de la jeunesse pour l'étranger.

L'enfant qui grandit à la campagne s'entend crier continuellement dans les oreilles : qu'aux Etats tout est beau, tout est bon ; que la culture c'est de la blague pour se faire un avenir, et bien d'autres choses encore. Petit à petit, il se fait à ces idées, il se dégoûte de la culture, il finit par rougir de ses habits d'étoffe, il a hâte d'être grand pour partir à son tour. Son père, sa mère, quelquefois, chercheront bien à l'en dissuader ; mais il est trop tard : ses idées sont faites, elles ont pris la tournure de celles qu'il entend émettre depuis des années, et il lui faut absolument suivre les autres.

Une seule chose pourrait remédier à cela. C'est un enseignement agricole organisé de façon à montrer partout la beauté, la grandeur, l'indépendance et la noblesse de la profession agricole,—et à le montrer dès le bas âge, à l'école primaire.

Les remarques de l'honorable M. Nantel sur ce sujet sont certainement très importantes :

Il me semble, dit l'honorable ministre, que tous leurs livres devraient être imprégnés de l'amour de la vie des champs, et sous mille formes, fournir la matière aux leçons de lecture, du calcul, de comptabilité, de géographie, de géologie, etc., de manière à s'approprier aux besoins quotidiens que l'élève, devenu plus tard cultivateur, pourra avoir de ces notions diverses.

" Au sortir de l'école, le fils du cultivateur devrait autant que possible se trouver en possession de toutes les connaissances que requiert le noble exercice de son art. Qu'on ne lui surcharge pas la mémoire de mots non compris, et qu'on ne l'accable pas de leçons si peu attrayantes que souvent même il se dégoûte à jamais de la simple lecture. Pourquoi au moyen de leçons intéressantes sur ce qu'il connaissait déjà et sur les objets qui les entourent, ne pas conduire les élèves à la vision graduelle de choses qu'il leur est nésessaide connaître tout en leur inspirant un goût prononcé pour l'étude et l'observation en leur faisant comprendre qu'ils doivent constamment se tenir au courant des progrès nouveaux de l'agriculture ?..... Le réformateur qui aura le courage de donner à la masse de notre population rurale la véritable éducation agricole, laquelle consiste d'abord à lui faire aimer son état et à lui enseigner ensuite les moyens de le faire payer, aura rendu un service incalculable à notre pays qui ne vaudra sérieusement, à un certain point de vue, du moins, que par l'agriculture. "

Les conseils ajoutés par le comité ne sont pas moins intéressants et ils méritent d'être lus avec attention :

Ces vues de l'honorable commissaire des travaux publics sont partagées par une foule de nos correspondants, et spécialement par plusieurs membres du clergé.

Il faudrait une propagande active, suivie, universelle pour réagir contre les idées fausses qui en conduisent un si grand nombre dans la voie des aventures Si seulement la moitié des efforts et de l'énergie qui sont absorbés par nos luttes politiques étaient consacrés à populariser l'agriculture et à encourager notre population à y persévérer, on verrait le pays changer de face en très peu de temps. La plaie de l'émigration serait en grande partie guérie. Si on organisait un véritable mouvement national sous ce rapport, le chose serait très à propos pour le succès et le progrès de notre agriculture qui comporte une question de vie ou de mort pour la province de Québec.

Une étude réfléchie des bienfaits de la vie champètre, comparée à celle des villes, mettrait un peu plus de philosophie et de sagesse dans la tête de plusieurs. Le cultivateur comprenderait, avant de se lancer dans la servitude des villes, que s'il y est mieux logé et mieux nourri, il n'en perd pas moins sa liberté, cette liberté dont il jouissait si largement dans son village. N'est-ce pas la valeur de cette liberté qu'il s'agirait de commenter et de faire apprécier sainement par la jeunesse ?

Il est malheureusement trop vrai que l'instruction de la jeunesse dans cette province la conduit et la pousse à toute autre chose qu'à l'agriculture. Outre que les éléments de la science agricole ne figurent nulle part,même de nos écoles primaires de campagne, on ne trouve rien dans l'instruction donnée dans nos intitutions d'un ordre supérieur qui puisse populariser et faire aimer l'agriculture.

Ailleurs le comité suggère encore d'autres moyens propres à imprégner chez les jeunes gens le goût de l'agriculture :

Nous avons, dit-il, parlé des maisons d'écoles dans nos campagnes : c'est vers ce point que doit porter l'attention toute spéciale de ceux qui président à l'administration de la chose publique.

Ces maisons devraient être entourées de tous les éléments propres à faire ressortir les beautés et les charmes de la vie champêtre. C'est là que le fils de cultivateur devrait apprendre à orner son propre domaine. Beaucoup de nos maisons de cultivateurs sont dépourvues de charmes et d'attraction. On n'y voit à côté, ni arbres fruitiers, ni arbres d'ornement ; c'est l'image de l'ennui, de la désolation, et nous pouvons dire, avec vérité que la maison d'école lui sert souvent de modèle sous ce rapport. On ne s'est pas suffisamment appliqué à rendre la campagne attrayante, à y organiser des amusements des fêtes publiques, des démonstrations patriotiques ce sont là autant de moyens d'attacher les hommes et surtout la jeune génération à la vie champêtre. Un peu d'attention de la part des parents et des hommes influents dans chaque localité, pourrait rendre un service immense à la bonne cause. Le besoin de distractions l'horreur de la monotonie sont instinctifs surtout aux descendants de la nation la plus gaie du monde.

Ces remarques ont peut-être plus d'importance qu'on ne serait porté à le croire ; le jeune homme qui va à la ville et qui y voit le mouvement, les distractions, les images brillantes, lorsqu'il s'en retourne à la campagne, y fait des comparaisons qui sont de nature à fausser son jugement, à moins qu'une influence spéciale ne vienne le contrôler.

Ces remarques, ces observations, ces conseils contiennent une grande somme de vérité. Nous croyons qu'il y a dans cette suggestion de s'appliquer partout à faire aimer l'agriculture un remède puissant contre l'émigration. Ceux qui connaissent ce qui se passe à la campagne savent très bien qu'on entend souvent dire : " Ah ! les habitants, on s'occupe bien de ça." Généralement parlant,c'est une fausse idée, sans doute ; mais n'empêche qu'elle existe et fait beaucoup de mal. Et, le premier moyen de la combattre, c'est de mettre dans les yeux du cultivateur encore enfant, tout un système qui l'empêche même de songer qu'on ne s'occupe pas de lui.

L'honorable commissaire de l'agriculture actuel, M. Beaubien, est entré dans cette voie. Il a fondé l'école d'industrie laitière et accordé à l'élève le plus heureux, un prix qu'il pourra dépenser à faire un petit voyage pour se perfectionner dans ses connaissances acquises à l'école de St-Hyacinthe. Allons plus loin encore,si le mal est plus avant ; s'il le faut, allons jusqu'à la racine.

Le grand mouvement agricole inauguré ces dernières années ne doit pas se faire à demi. Il faut qu'on épuise jusqu'au dernier moyen, qu'on tente jusqu'au dernier remède pour enrayer le fléau de l'émigration.Nous ne disons pas pour arrêter, cela est impossible, au moins tout d'un coup, le mouvement est trop fort. Mais si on le diminuait de cinquante pour cent, ce serait déjà un résultat rempli d'espérance pour l'avenir, et ce résultat vaut la peine qu'on essaye d'y atteindre.

---

30 PIRATES MASSACRÉS

Par les habitants d'un village qu'ils avaient pillé

DEUX SONT EPARGNES ET TORTURES

LEUR CŒUR ARRACHE ET MANGE

San Francisco, 17—Le vapeur " City of Janeiro " est arrivé ici de Yokohama et Hong Kong. Parmi les nouvelles apportées par le navire se trouve un rapport publié dans un journal de Yokahama sur l'extermination d'une de pirates dans un village chinois, au mois, de janvier dernier. Le 15 du dit mois, deux jonques montées par des pirates se sont réfugiées dans un des passages des environs de la ville de Shei-ju, appelé Fan-tu, et quelques hommes d'équipage de deux bateaux sont descendus à terre. Fan-tu avait été ravagé à plusieurs reprises par les nombreux pirates qui exerçaient leurs déprédations le long des côtes du Chekiang, et plusieurs habitants de l'endroit avaient été tués par ces bandits. Quelques-uns des pirates qui avaient débarqué ont été reconnus par les habitants du village auquel appartenaient leurs victimes.

Ceux-ci se sont réunis en consultation et 300 d'entre eux bien armés ont surppris un matin les pirates sur les jonques. Les assaillannts ont enfoncé les portes des cabines à coups de haches et ont criblé de balles les 50 ou 60 pirates qui s'y trouvaient. Ces derniers, dès les premiers coups de feu, ont cherché à se réfugier dans les parties inférieures de leurs navires ; mais l'attaque a été si rapide qu'ils n'ont pu faire aucune résistance et tous moins deux ont été massacrés et presque hachés par les villageois exaspérés. Les deux qui ont été épargnés étaient réservés pour un autre genre de mort.

Parmi les habitants du village tués par les pirates se trouvait le fils du patriarche de la localité. Au lever du jour les deux pirates escortés par tous les villageois ont été amenés vers la tombe du jeune homme et un tas de paille fut préparé pour chacun des prisonniers.

Deux des plus proches parents du défunt, armés de couteaux, se sont ensuite approchés des pirates, leur ont ouvert la poitrine et arraché le cœur qu'ils ont placé sur une table sur laquelle on avait allumé des cierges et fait brûler des essences. Les parentes du jeune homme mort, vêtues de blanc, ont fait le tour de la tombe en poussant des cris et demandant à l'esprit du défunt de recevoir le sacrifice qu'on lui offrait comme une vengeance sur ses meurtriers. Les offrandes ont été laissées sur la tombe et les villageois sont retournés vers les jonques des pirates qu'ils ont saccagées et pillées, après avoir jeté à la mer tous les cadavres des pirates. Tout l'argent, l'or, la soie, le riz et les autres objets trouvés sur les jonques ont été partagés entre les familles qui avaient été éprouvées par les pirates.

Les deux jonques ont été ensuite amenées au milieu du courant et brûlées. Les corps des deux victimes du sacrifice furent aussi jetés à la mer et les parents du jeune homme tué par les pirates ont fait cuire leurs cœurs et les ont mangés.

L'UNIVERSITE-LAVAL DE QUEBEC ET SA SAINTETÉ LÉON XIII

Le *Moniteur de Rome* publie le texte de la belle Adresse que l'Université Laval a fait parvenir au Souverain Pontife, à l'occasion de son Jubilé, et qui a été remise à Sa Sainteté par S. G. Mgr Bégin, archevêque titulaire de Cyrène et coadjuteur de S. Em. le cardinal Taschereau :

Très-Saint Père,

Prosternés dans les sentiments de la vénération la plus profonde aux pieds de Votre Sainteté, le Chancelier Apostolique, les directeurs, les professeurs et élèves de l'Université Laval à Québec sollicitent l'insigne honneur de joindre leurs voix au concert unanime de louanges par lequel l'univers catholique salue en ces jours de joie le glorieux cinquantenaire de Votre consécration épiscopale.

Comme membre de la vraie Eglise, de cette Eglise de Jésus-Christ dont Vous êtes depuis quinze ans, le guide si éclairé, le Pasteur si vénéré, si admiré, si aimé, quel bonheur n'éprouvons nous pas Très-Saint-Père, en voyant avec quel soin jaloux la Divine Providence se plaît à prolonger les jours mille fois précieux de Votre Sainteté et à bénir de tant d'œuvres saintes, de tant de fruits de salut Votre auguste vieillesse ! Les sociétés étaient dans le trouble, les ténèbres et l'angoisse ; la plupart des nations, méprisant le joug salutaire de la foi, se précipitaient vers leur ruine.

Par une disposition merveilleuse du Ciel, Vous leur êtes apparu comme la lumière qui dirige, comme la force qui soutient, comme la vertu qui sauve. Il semble que Votre génie serein et pacificateur, dominant le présent et rayonnant sur l'avenir, prépare au monde agité, par des doctrines fécondes et de puissantes initiatives, des siècles de bonheur, de calme et de prospérité.

Mais ce qui, Très-Saint-Père, nous fournit à nous tous, membres de l'Université Laval, un motif spécial d'acclamer aujourd'hui Votre nom, c'est l'intérêt si vif, si constant et si dévoué que Votre Sainteté, dès les premiers instants de son avènement au trône pontifical, a porté à la grande cause de l'éducation catholique.

L'éducation des peuples, leur formation intellectuelle, morale et religieuse est la base du progrès chrétien, l'instruction supérieure et philosophique, en particulier, constitue un des plus fermes leviers du progrès social. Pénétré de cette vérité, Vous n'avez cessé, Très-Saint-Père, de provoquer et d'encourager la fondation des collèges, des hautes maisons d'éducation. Vous avez mis un soin spécial à faire fleurir dans toutes les parties du monde catholique, l'enseignement universitaire, soit en consacrant l'érection de nouveaux centres d'études supérieures, soit en promulguant dans Votre Encyclique *Aeterni Patris*, qu'on ne saurait assez louer, cette charte philosophique qui, basée sur les doctrines immortelles de Saint-Thomas, restera comme la loi suprême des écoles catholiques.

Ce document, au reste, n'était que le prélude d'autres Lettres Encycliques non moins graves et non moins importantes dans lesquelles, traitant tour-à-tour les questions les plus complexes de la société moderne, Vous avez tracé d'une main magistrale tout un programme d'enseignement.

Heureuses les institutions qui feront de ce programme la base de leurs études ! Heureuses surtout les générations qui viendront puiser à ces sources le triple élément du vrai, du beau et du bon.

Pour nous, Très-Saint-Père, qui avons si souvent reçu de Votre paternelle bonté les marques les plus éclatantes d'intérêt et d'amour, nous sommes heureux de saisir cette nouvelle occasion qui nous est offerte de déposer à Vos pieds l'hommage empressé de notre gratitude et d'y ajouter l'expression de notre soumission et de notre docilité la plus parfaite.

Rome a toujours été et sera toujours l'étoile directrice de l'Université Laval.

Le Canada Français n'est, sans doute, qu'une portion modeste de cette Amérique vers laquelle Votre Sainteté reporte avec complaisance ses regards les plus soucieux ; il n'a ni les ressources, ni la gloire qui distinguent d'autres Etats, mais il croit cependant en ses destinées et en sa mission, il espère en la Providence de laquelle dépendent les peuples, et l'appui le plus assuré de sa foi nationale, c'est qu'il est né d'un principe chrétien, qu'il a grandi sous la protection et dans l'amour de l'Eglise et qu'il veut vivre et grandir toujours dans l'attachement à Rome et au successeur de Saint-Pierre.

CETTE DENEGATION

LE "CANADA-REVUE" ET M. MERCIER

A propos de la dénégation de M. Mercier, l'*Etendard* publie les observations suivantes :

"Nous nous sommes joints à plusieurs de nos confrères pour demander une explication, pour provoquer une dénégation. Est-ce donc là injurier ?

M. Mercier est sujet à manquer de jugement, il vient d'en donner là une nouvelle preuve.

Mais ce n'est là qu'un détail. L'essentiel est que l'ex-premier ministre affirme, sans toutefois nier formellement les paroles citées par la *Gazette*, qu'il n'a pas dit un mot qui pût blesser les évêques ou le clergé.

Toutefois il ajoute avoir déclaré que " notre instruction est défectueuse, que nos jeunes gens ne reçoivent point cette éducation virile et nationale qui font les citoyens libres, etc....."

Croit-il donc que cette appréciation du rôle du clergé dans l'éducation n'est pas de nature à le blesser ?

Est-ce là une parole juste ? N'est-ce pas plutôt une parole de dépit ?

Pendant les années que M. Mercier a passé au pouvoir, alors qu'il était de son devoir de veiller aux choses de l'éducation, alors qu'il pouvait et devait remédier aux défauts que l'on peut y rencontrer, a-t-il jamais exprimé une semblable opinion ?

Non ; il n'avait alors que des paroles mielleuses à la bouche ; tout était pour le mieux entre les mains du meilleur clergé du monde. Aujourd'hui, le temps de la mascarade est passé et on retrouve chez M. Mercier le fougueux radical d'autrefois.

M. Mercier va-t-il obliger la *Gazette* à se rétracter ?

Nous ne croyons pas qu'il l'essaie ; mais s'il en vient là, qu'il demande aussi à la *Canada-Revue* une rétractation, car le journal de M. Filiatrault affirme qu'il a prononcé les paroles incriminées, qu'il souligne ajoutant que " ces tirades chaleureuses ont été vivement applaudies. "

Les flagorneries et les félicitations de la *Canada-Revue* sont autrement compromettantes pour M. Mercier que les injures imaginaires de L'ETENDARD.

M. Mercier, bien à tort, se plaint de celles-ci ; protestera-t-il contre celles-là ? "

Ainsi donc le *Canada-Revue* affirme, de son côté, que M. Mercier a prononcé les paroles qu'on lui attribue. La *Gazette de Montréal* n'est donc pas seule !

Où est la vérité dans tout cela ?

Les félicitations du *Canada-Revue* sont, sans aucun doute, un triste certificat pour M. Mercier.

TERRIBLE VENGEANCE

Six personnes tuées

Berlin, 18.—Un mineur du nom de Boehme a de propos délibéré, hier, mis le feu à dix livres de dynamite dans la mine Volkmarskeller, dans le district de Herse. Lui et six mineurs ont été réduits en atomes.

En laissant sa maison, hier matin, il donna une lettre à sa femme et lui recommanda de ne pas l'ouvrir avant midi. La lettre disait simplement que Boehme ne reviendrait jamais. On attribue son acte à une idée de vengeance. Il avait eu récemment quelques mots avec le chef des travaux aux mines et était sans cesse en querelle avec ses compagnons mineurs.

Profession religieuse et prise de voile

Plusieurs jeunes filles, enfants de Lévis et quelques unes d'autres paroisses, doivent, les unes prendre le voile et les autres faire profession religieuse au couvent de Jésus Marie à Sillery, la semaine prochaine. Il y aura à cette occasion une belle cérémonie religieuse au couvent de Sillery.

Affaire Whelan

Nous avons dit que cette cause était commencée hier.

L'hon. P. GARNEAU réclame de M. Whelan $10,000 de dommages pour avoir dit qu'il n'aurait pas pu se faire payer $35,000 sans consentir à payer une traite de $3,000 à Beadet, Lefebvre et Garneau. Ce dernier est le neveu du commissaire des Travaux Publics.

M. WHELAN plaide justification.

Plusieurs témoins ont été entendus ce matin de la part de la défense : L'hon M. Pelletier, M. E. Garneau, L'hon M, P. Garneau, MM. Beaudet, Lefebvre. P. H. Garneau, G. Lomoine.

M. PELLETIER a dit que dans le mois de juillet 1888 il est allé chez le commissaire des Travaux Publics alors, l'hon. M. Garneau pour tâcher de l'engager à forcer M. Whelan qui avait une réclamation contre le gouvernement pour la construction du Palais de Justice, forcer M. Whelan à payer une traite de $3,000 faite en faveur de MM. Beaudet, Lefebvre & Garneau.

M. Garneau n'a pas voulu se mêler de cette affaire. M. E. Garneau prouve l'authenticité de la lettre qu'il a écrite dans le *Star*.

M. E. LORTIE secrétaire de la commission Royale Mathieu, produit le témoignage donné par M. Whelan au sujet de cette affaire.

M. BEAUDET raconte les circonstences dans lesquelles M. Whelan lui a donné cette traite ; c'était pour relever son commerce. La traite a été payée plus tard, et il ne connaît rien autre chose de cette affaire.

Cette après-midi, on a entendu M. Jarvis du *Star* qui dit que, pour lui et les amis de M. Garneau l'article en question ne nuit pas à la réputation de M. Garneau, mais que l'article peut lui être dommageable pour le reste du public.

Les objections pleuvent des deux côtés dans cette cause.

LES CERCLES AGRICOLES

La politique agricole du gouvernement Taillon est couronnée du plus éclatant succès.

Nous avons parlé l'autre jour de la magnifique démonstration de St-Hyacinthe, l'inauguration de cette belle institution, l'école d'industrie laitière, due au gouvernement provincial qui n'a rien négligé pour la faire réussir.

Maintenant, nous recevons de toutes parts les meilleures nouvelles au sujet de la fondation des cercles agricoles, conformément à la loi de la dernière session.

Ainsi le premier cercle agricole formé dans le comté de Rimouski, en vertu de cette loi, porte en tête de la liste de ses membres le nom de l'évêque du diocèse.

Le département de l'Agriculture reçoit une foule de déclarations de cercles agricoles portant en tête le nom du curé de la paroisse.

M. Spencer, député de Missisquoi, vient d'envoyer une déclaration pour la formation d'un cercle agricole à Durham, dans son comté. Ce cercle est composé en entier de cultivateurs anglais.

Le fait est que la nouvelle loi est extrêmement populaire, et que, d'un bout à l'autre de la province le mouvement de progrès agricole se développe et prend un plus vif essor.

Nous saluons avec bonheur ce mouvement, et nous félicitons le gouvernement sur le succès de sa politique agricole.

Cette politique est l'avenir de la province.

NAUFRAGE MYSTERIEUX

Epaves et cadavres sur la côte

Londres, 17—Un vaisseau inconnu a été jeté sur les côtes du Danemark et de nombreux débris et des cadavres ont été rejetés par la mer. Cinq cents barils de pétrole sont parmi ces débris.

ST-VALIER ET ST-RAPHAEL

RELIES PAR UN PONT EN FER

Avant hier matin vers 11 heures a eu lieu l'inauguration solennelle d'un magnifique pont de fer construit par la maison Carrier, Lainé & Cie sur la rivière " Le Bras " à plus de 3 milles de distance de la station du chemin de fer Intercolonial de St Valier.

Cette superbe construction sert à relier les paroisses de St-Valier et St-Raphaël et à rendre entre elles les communications plus faciles.

Le maire de la paroisse, M. Antoine Mercier, plusieurs conseillers et grand nombre de citoyens étaient présents. On remarquait aussi MM. les inspecteurs P. McLean de St-Valier et G. Bélanger de St-Raphaël, nommés par le conseil du comté.

La maison Carrier, Lainé & Cie était représentée par M. D. Lainé accompagné de M. L H. Larochelle architecte et ingénieur en chef de la maison et M. Thomas contremaître.

La solidité et l'élégance de ce nouveau pont à fait l'admiration du public.

Voici les dimensions de la nouvelle construction : la longueur en est de 104 et sa largeur de 14 pieds, la hauteur en est de 17 pieds.

La voie libre est de 22 pieds de largeur su 14 de pieds hauteur.

Les arches composées de deux panneaux terminés en triangle et de cinq panneaux quadrangulaires et divisées entre elles par des aiguilles relient la corde supérieure à la corde inférieure. Les arches sont reliées par des poutrelles rivées aux cordes supérieures. Le contreventement du pont est soutenu par des tirants attachés aux cordes supérieure et inférieures.

Ce pont est entièrement construit en acier et peut supporter une pression de 60,000 livres au pouce carré. La force élastique est de 32,000 livres au pouce carré. Le tablier du pont est en bois supporté par des soliveaux en pin.

Le garde-corps des approches et du pont est en fer.

En un mot, le mode de construction suivi est celui des ponts de chemin de fer de première classe.

Le pont repose sur des piliers de granit rougé et gris, cimenté. Les approches du pont sont aussi en granit et le remblai en macadam.

La construction des piliers et des approches du pont fait honneur aux entrepreneurs, MM. Simard de St-François de la rivière du Sud ; les approches ont 9 pieds de hauteur 18 de largeur et 6 pieds d'épaisseur.

Les plans et devis ont été faits par M. H. Larochelle, architecte et ingénieur en chef, et la construction par M. Alex. Thomas, contre-maître du département des bouilloires et de la construction des ponts, de la maison Carrier, Lainé & Cie.

Une mère devrait toujours avoir une provision du Pectoral-Cerise d'Ayer, en cas de Croup ou de Rhume.

A LA PORTE LES SŒURS !

Après Paris, Marseille

Paris, 17— La Commission administrative des hospices et hôpitaux de Marseille a voté la laïcisation des hôpitaux civils. Les sœurs infirmières ont été remplacées par des garde-malades laïques, hommes ou femmes, d'après les besoins du service, dans les différentes salles.

Cette résolution des autorités a causé de vives protestations de la part des catholiques.

CE FAMEUX MIRACLE

M. Long n'est pas content

Hamilton, 18—M. S. T. Washington, avocat, au nom de M. Malvin Long, du township de Nelson, a intenté une action en dommages au montant de $5000 contre MM. Fulford et Cie, de Brockvillle parce que ces derniers se seraient servi du nom du demandeur dans l'annonce d' " Un miracle à Halton." Dans une colonne et demie de journal on explique comment Long a été guéri par l'usage des Pilules Roses pour les personnes pâles. M. Long se propose de poursuivre aussi pour libelle tous les journaux qui ont publié le " miracle. "

UNE MORT PRESQUE SUBITE

JULES FERRY MEURT

de maladie de cœur

SES DERNIERS MOMENTS

Paris, 18 — M. Jules - François-Camille Ferry, homme d'état français, est mort hier. M. Ferry avait été tout récemment élu président du Sénat.

M. Jules Ferry est né le 5 avril 1832, à Saint-Die, dans les Vosges.

Sa mort a été causée par une maladie de cœur dont il souffrait depuis 1887. On se rappelle qu'en 1887, il a été victime d'une tentative d'assassinat de la part d'un nommé Aubertin qui a tiré sur lui un coup de pistolet. La balle l'a frappé à la poitrine et a brisé une côte près du cœur. Depuis il a toujours souffert du côté du cœur.

Les derniers moments du Jules Ferry ont été très émouvants.

Mme Ferry raconte que depuis les dernières semaines son mari se plaignait souvent d'embarras dans la respiration. Plusieurs fois durant ses repas il était obligé de laisser la table et d'aller à une fenêtre aspirer l'air. Son sommeil était agité, et sa santé en souffrait. Son énergie s'en allait pour tout ce qui n'était pas strictement son devoir. Mme Ferry était obligée de le forcer à sortir pour se refaire un peu. Avant hier soir il s'est mis au lit à 10 heures. A minuit il s'est éveillé en sursaut. Il s'est rendormi mais il a mal reposé, et finalement s'est éveillé encore presque suffoqué. Le médecin demandé est arrivé à 1 heure et a donné immédiatement des injections de morphine et d'éther au malade. M. Ferry s'est senti soulagé et à cinq heures, il est tombé en profond sommeil. D'autres médecins ont été appelés et une consultation a eu lieu. A son réveil M. Ferry a manifesté le désir de se lever. Les médecins n'y ont pas mis d'opposition, mais lui ont défendu de sortir de sa chambre.

Il a passé une heure dans un état de prostration extrême. A 10.30 heures hier matin, il a commencé à se débattre pour respirer. Il s'est levé de sa chaise, arpentant la chambre, demandant de l'air et se plaignant qu'il étouffait. Ce moment d'énergie a été suivi d'une nouvelle prostration qui a duré plus longtemps que la première. Peu après-midi, il s'est de nouveau plaint d'étouffements, s'est levé de sa chaise puis il est retombé encore en prostration. Le malade a passé l'après-midi dans ces divers états. A 5 heures il s'est soudainement levé droit, a regardé sa femme fixement, tout s'est écrié: "sauve-moi," puis il est retombé dans une espèce de léthargie qui a duré jusqu'à sa mort. Il est mort dans le fauteuil où pendant de longues années il s'est assis pour faire ses écritures et ses lectures. Tous les membres de sa famille et Mme Floquet sont restés à ses côtés jusqu'à son dernier moment.

Jules Ferry était en train de se refaire une position politique lorsque la mort la frappé. Il était le chef des opportunistes et un des hommes politiques qui ont fait le plus de mal à la religion catholique.

La nouvelle de la mort de M. Ferry a fait beaucoup sensation en cette ville.

Il y a trois jours à peine, il avait été vu à une représentation à l'Opéra et jeudi il présidait le Sénat.

L'opinion générale est que bien que son élection à la présidence du Sénat n'ait pas été conforme aux désirs de M. Carnot et M. Ribot, sa mort est une perte sérieuse pour le parti républicain sectaire.

Echappé bel.

M. Robert Doherty, de Island Brook comté de Stanstead en s'en retournant chez lui samedi soir, après avoir passé une gartie de la journée à Sayerville, a failli être la victime d'un accident qui lui aurait coûté la vie s'il fut arrivé quelques minutes plus tôt. Il venait de traverser le pont à New Mexico, lorsqu'il entendit derrière lui un grand bruit et se retournant, il aperçut le pont sur lequel il venait de passer qui s'effondrait avec fracas et tombait tout entier dans la rivière. L'on suppose que c'est la neige accumulée sur le pont qui en aurait trop forcé la structure. Il est heureux que cet accident ne soit arrivé que le soir, car nous aurions eu à déplorer peut-être un grand malheur, attendu qu'il était passé beaucoup de monde sur le pont, dans la journée.

PARLEMENT FEDERAL

CHAMBRE DES COMMUNES

Ottawa, 15 mars

La séance est ouverte à trois heures.

Il y avait au moins trente interpellations sur l'ordre du jour au sujet du recensement demandant des détails sur les établissements industriels. Le ministre des finances n'a répondu qu'à deux, à celles qui se rapportaient à la ville de Ste-Marie et aux villages de Mornington et de Milverton.

M. DAVIN—Combien d'accusations contre Lawrence Herchmer, commissaire de la police à cheval du Nord-Ouest, ont-elles été trouvées fondées par le commissaire enquêteur, l'honorable juge Wetmore ? Le savant juge a-t-il constaté qu'il était sujet à de violents accès de colère ? Qu'est-ce que le gouvernement se propose de faire, dans l'interêt de la police à cheval.

L'honorable M. IVES a dit que sur les 137 accusations portées contre le commissaires Herchmer, de la police du Nord-Ouest, le juge Wetmore a fait rapport que 14 avaient eté prouvées et 28 en partie prouvées, mais qu'aucune n'affectait son honnêtete, son habileté ou l'efficacité de la force. Le gouvernement est à étudier la ligne de conduite qu'il devra prendre à son égard.

M. RIDER. Dans le bulletin No 9, il est dit : " Pour la compilation des statistiques de la population du Canada recueillies durant le recensement de 1891, on s'est servi de machines electriques."

La compilation des rapports du dernier recensement au moyen de machines est-elle digne de foi, et qui a introduit ce système ? De qui viennent ces machines ? A quelles conditions les a-t-on eues et de quel nombre s'est-on servi ?

L'hon. M. FOSTER.—On s'est servi de machines pour la compilation des rapports du dernier recensement, et ces machines ont été achetées de Herman Hohrath, de Washington. Ces machines ont été approuvées par le gouvernement des Etats-Unis et sont excellentes.

M. RIDER.—D'après le recensement de 1891, quel est le chiffre total des capitaux engagés dans l'industrie agricole en Canada ?

(*a*) Quelle est la valeur totale de la propriété foncière ?

(*b*) Quelle est la valeur totale du matériel d'exploitation (*stock*), y compris les animaux de toutes espèces ?

(*c*) Quelle est la valeur totale des machines et instrument agricoles, voitures, etc.

L'hon. M. FOSTER — On n'obtient que les quantités des produits agricoles et non la valeur.

M. PERRY demande les détails des dépenses encourues par les sondages dans le détroit de Northumberland pour avoir une idée du cout probable d'un tunnel. Il a accusé alors le gouvernement d'avoir enlevé cette entreprise à M. Palmer, ingénieur civil, et de l'avoir confiée au senateur Howlan qu'il accuse d'avoir vendu a son profit du charbon acheté avec l'argent du gouvernement.

M. YEO proteste contre la manière, dont le peuple de l'Ile du Prince Edouard a été traité par Sir John Macdonald et Sir Charles Tupper aux dernières élections, et demande de remplir les conditions de la confédération.

M. Mulock appelle l'attention sur les accusations portées par M. Palmer contre M. Howlan.

L'honorable M. FOSTER.—C'est une motion pour informations ; que la motion soit adoptée, et vous aurez les informations demandées.

La séance du soir est consacrée au bill de M. Weldon sur la corruption électorale.

Ottawa, 16

L'orateur prend le fauteuil à 3 heures.

L'hon. M. FOSTER présente un projet de loi concernant la commission du Hâvre de Montréal, pour autoriser la commission à emprunter une certaine somme d'argent pour rencontrer les bons qui viennent dû.

En réponse à M. Davin, l'hon M. Foster, dit que le gouvernement n'a pas été informé que le comptroleur des douanes M. Wallace ait tenu le langage, que lui prêtent les journaux dans une réunion à Kingston.

L'hon. M. Foster propose que, d'ici à la fin de la session les affaires du gouvernement aient préséance le mercredi.

Quelques députés se plaignent qu'ils pourront passer la législation privée, la motion est amender en accordant le lundi soir à la legislation privee, et elle est adoptée.

M. LISTER attire l'attention du ministre des finances sur la depêche publiée dans le *Star* et disant que la decision du gouvernement fédéral de ne pas faire ratifier le traité français à cette session a causé beaucoup de mécontentement à Londres.

L'hon. M. FOSTER dit que cette dépêche est basée sur un malentendu. Il n'a jamais dit que le gouvernement ne demanderait pas cette annee la ratification du traité. Il a dit seulement que le gouvernement ne demanderait pas la ratification du traité si on n'y faisait aucuns changements. Le gouvernement s'en tient à cette déclaration.

L'hon. M. IVES reprend le debat sur les resolutions de M. McCarthy concernant le tarif.

MM. Davin, Coatsworth, Kenny, Laurier, O'Brien, McNeill, Casey prennent aussi part au débat.

M. Laurier a declaré que l'opposition approuvait la première partie des resolutions mais non pas la dernière qui aurait pour resultat d'empêcher la negociation de tout traité de réciprocite avec nos voisins.

A 1.30 hr., la chambre rejette les resolutions, par 116 contre 64, MM. McCarthy, O'Brien et Hodgin etant les trois conservateurs à voter pour. La majorité du gouvernement est de 52.

La chambre se forme alors en comite des subsides.

L'hon. M. FOSTER se fait autoriser à imprimer les documents concernant le traite franco-canadien, puis il soumet les estimés supplementaires, et la chambre s'ajourne à 1.40 hr.

Ottawa, 17 mars.

L'Orateur prend le fauteuil à 3 heures.

L'hon. M. MILL attire l'attention du gouvernement sur le fait que les consuls américains prélevent des honoraires sur la valeur des marchandises exportées aux Etats-Unis ce qui a pour résultat d'augmenter encore les droits contre le Canada. Il aimerait à savoir si le gouvernement a fait des representations à Washington à ce sujet.

L'hon. M. FOSTER ne peut pas dire à présent si ces honoraires sont exigibles par la loi, mais il sait que ce fut pendant plusieurs années la pratique pour les consuls americains de collecter ces honoraires que les expertateurs paient afin de s'éviter les difficultés à la frontière. Il donnera sous peu toutes les informations requises à la chambre.

Le projet de loi de l'hon. M. Costigan pour amender la loi concernant l'inspection des bateaux à vapeur est lu et adopté par la chambre.

Sur motion pour aller en comité des subsides, M. McMullen soulève la question de l'entrée de M. Angers comme ministre de l'agriculture dans le gouvernement federal. Il croit que c'est une injustice de nommer un avocat ministre de l'agriculture et il espère que le gouvernement mettra à la tête de ce département un agriculteur pratique.

La chambre se forme ensuite en comité des subsides sur les estimés supplémentaires, et adopté le crédit de $30,000 pour la factorerie de cartouche de Québec.

SEANCE DU SOIR

La chambre, en comité, adopté plusieurs projets de loi notamment celui qui incorpore le grand conseil de l'Association Catholique de secours mutuels, puis se forme en comité des subsides sur les estimés supplémentaires, et s'ajourne à 11 heures.

Ottawa, 20 mars.

L'hon. M. COSTIGAN présente son projet de loi concernant le service civil. Ce bill oblige les officiers du service civil à payer des honoraires sur leur commission. Les employés civils ont prétendu que ces honoraires ne pouvaient être perçus légalement, la présente loi est pour régler la difficulté. Aussi un autre projet de loi concernant les jeunes délinquants dans la province du Nouveau-Brunswick. En réponse à M. Flint, l'hon. M. Foster dit qu'il y a au Canada 144 brasseries et 8 distilleries Le nombre des employés dans les brasseries, est de 1840 et dans les distilleries, 407. La valeur de la matière première employée dans les brasseries, est de $2,530,631, et la valeur de la production, 5,717,873. La valeur de la matière première employee dans les distilleries est de $1,240,000, et la valeur de la production, $2,199,601.

En reponse à M. McMullen, l'hon. M. Foster dit que la prohibition du bétail canadien n'a pas encore été retirée, mais qu'il espère que le gouvernement réussira à prouver au cabinet impérial que le bétail canadien ne souffre d'aucune maladie contagieuse.

En réponse à M. Choquette, l'hon. M. Haggart dit qu'il n'a pas été reçu de plainte contre la conduite de M. Skiffington, detective sur l'Intercolonial.

En l'absence de M. Davin, M. Casey fait l'interpellation suivante :

Est-il vrai que le contrôleur des douanes se soit exprime comme suit dans un discours prononcé a un banquet donné à Kingston, vendredi ? " Nos amis là-bas (c'est-à-dire les orangistes d'Irlande) ne se soumettront jamais. La " Grande-Bretagne peut les rejeter, " mais dans ce cas, elle ne devra plus " compter sur leur allégeance. Ils se " preparent a agir. Leur determination " bien arrêtée est de ne jamais se soumettre au *Home Rule*, et ils auront " les sympathies des orangistes du Canada ; qui dis-je, puisque leurs sympathies. Ils auront notre aide active, " si elle leur est nécessaire. Nous serions indignes de nos pères si nous ne " faisions pas notre devoir dans cette " occurrence."

L'hon. M. FOSTER répond que le gouvernement n'a pas reçu d'informations à ce sujet.

L'hon. M. LAURIER dit que M. Wallace etant à son siege il a peut-être ces renseignements qui manquent au gouvernement.

Comme le comptroleur Wallace allait se lever pour repondre, l'hon M. Foster a démandé l'ordre, disant qu'une réponse à cette question ayant été faite déjà, on ne pouvait y repondre une seconde fois.

En réponse à M. Frémont, l'hon. M. Patterson dit que le manège de Québec ayant été consigné par contrat, le gouvernement ne sait pas combien de mages il a été employé ni le montant du salaire qui leur a été payé.

En reponse au même, Sir Adolphe Caron dit que le service des malles était fait par les steamers des lignes Allan Cunard, White Star et North German Lloyd. Le contrat avec la ligne Allan est pour 7 ans à partir du 24 décembre 1892, à raison de $126,533.33. Tout ce qui passe par les lignes américaines est payé sur le prix chargé par l'Union postale aux autorités americaines.

Le gouvernement n'a pas abandonné l'idée d'avoir un service transatlantique rapide, et les negociations à ce sujet se poursuivent.

M. JONCAS demande copie de tous document, rapports, correspondances, etc entre le gouvernement et la chambre de commerce de Québec ou tout autre personne au sujet de la conduite suivie par les pêcheurs terreneuviens à l'égard des pêcheurs canadiens.

M TISDALE propose ensuite : Vu le parachèvement prochain du canal Ste-Marie, sur le territoire canadien et l'élargissement et creusement de notre système de canaux jusqu'aux ports maritimes et considérant aussi l'augmentation constante de notre trafic, il est désirable que le Canada ait un système complet de navigation intérieure sur son propre territoire, et qu'en vue de mettre ce projet à exécution, le ministre des chemins de fers et canaux devrait, aussitôt que possible faire exécuter les explorations afin de s'assurer de la meilleure manière de relier la rivière Ste-Claire au lac Erie par canal sur le territoire canadien et de faire rapport à cette chambre avec un état approximatif du cout de ces travaux. Le Dr Tisdale fait une critique énergique de la conduite des Etats-Unis à l'égard du Canada et donne lecture du rapport de plusieurs ingénieurs sur la possibilité d'exécuter ces travaux.

A 6 heures, l'Orateur quitte le fauteuil.

SEANCE DU SOIR

Plusieurs projets de loi sont adoptés en troisième lecture, et une longue discussion s'engage sur celui de M. Weldon défranchisant tout électeur qui accepte de l'argent pour voter.

L'orateur annonce que M. Bourinot, greffier de la chambre, a été assigné comme témoin dans la cause de la Reine *vs* Connolly et McGreevy, avec ordre d'apporter avec lui le rôle de paie de la Chambre des Communes, de 1878 à 1887.

Sur proposition de l'hon. M. Ouimet, la chambre décide que le greffier ne devra pas se départir de ces rôles de paie.

La chambre s'ajourne à 11.30 hrs.

LE CONTROLEUR WALLACE

EN VOTE

Ottawa, 21

La séance commence à trois heures.

Après les affaires courantes.

M. CASEY amène sur le tapis les remarques que le contrôleur des douanes, M Wallace a prononcée au banquet donné a Kingston le 6 du courant. Le compte-rendu de ce discours a paru dans le *News* du 15 du courant. Dans le cours de ses remarques, il avait denoncé avec violence le *Home Rule*, lancé des injures aux Irlandais et promis aux adversaires de ce projet la sympathie des orangistes du Canada, bien plus que leur sympathie, leur aide active si c'est nécessaire.

" Nos amis de là bas ne se soumettront jamais, a dit M. Wallace ; la Grande-Bretagne peut mépriser leurs droits, les rendre parias, mais si elle agit ainsi, elle perd tout droit à leur allegeance. Ils se préparent a la lutte, leur determination est irrevocable, et ils n'accepteront jamais le " home rule."

" En cela, ils auront les sympathies des orangistes du Canada. Oui, plus que de la sympathie, ils auront les cours de nos bras si c'est necessaire ; nous serions indignes de nos ancêtres si nous manquions à notre devoir dans une crise de cette nature."

M. Casey accuse le contrôleur des douanes d'avoir manqué de loyauté envers l'empire et d'avoir incité à la trahison envers la Reine.

Le contrôleur WALLACE répond que que le compte-rendu de son discours est fidèle. Il a exprimé alors des opinions qu'il avait et qu'il a encore, et ne retirera pas un mot de ce qu'il a dit. Il est aussi loyal sujet que pas un membre de cette chambre. Il pretend que lord Salisbury a tenu le même langage que lui. Il sympathise avec les croyans d'Ulster qui sont determinés à ne jamais se soumettre au *home rule*.

M. DAWSON (Addington) — Comme orangiste, il repudie les sentiments exprimés par le contrôleur des douanes, sentiments qui ne sont pas ceux de la grande majorité des orangistes au Canada. Il termine en proposant l'amendement suivant :

" Attendu que M. N. Clarke Wallace, membre de cette chambre et contrôleur des douanes de Sa Majesté, est rapporte par le *News* de Kingston comme ayant parlé comme suit à une assemblée publique tenue le 10 mars (suivant les paroles de M. Wallace).... Attendu que le dit M. N. Clark Wallace a, de son siège en chambre, admis l'exactitude du dit rapport maintenant devant cette chambre, cette chambre déclare qu'il est du devoir de tous les sujets de Sa Majesté de se soumettre loyalement à la loi ; que la constitution renferme tous les moyens d'obtenir le redressement des griefs ; qu'aucun changement dans les lois ne peut être opposé par une résistance armée, la guerre civile ou la force physique, et que toute tentative, de priver Sa Majesté du respect d'une partie de l'empire est entachée de trahison, et devrait recevoir une résistance de tous les loyaux sujets. Que l'acte de MM. Clarck Wallace, exprimant sa sympathie avec la promesse d'une aide active à ceux qui menacent de soulever une guerre en Irlande contre Sa Majesté mérite la plus sévère censure de tous les membres de cette chambre et que si on le laissait passer sans protestation, cet acte exposerait le Canada à mériter l'accusation de manquer de loyauté envers sa Majesté. Et de plus il est du devoir de cette chambre de répudier promptement les remarques du dit M. Clarke Wallace, à moins que sa liaison politique avec le gouvernement et sa vie publique ne portent à conclure erronément que ses vues sont partagées par ce corps, conclusion qui ajouterait une nouvelle importance à ses remarques et mettrait en danger la paix et la bonne administration dans les possessions de Sa Majesté."

M. DEÛLIN serait heureux de connaître l'opinion du secrétaire d'Etat et du solliciteur-général. Il dénonce les remarques de M. Wallace et dit que cette question affecte tout l'empire. C'est le devoir de la chambre de protester contre un pareil langage.

M. KENNY, tout en condamnant les sentiments attribués au contrôleur des douanes, ne peut pas appuyer l'amendement, parce que cet amendement est proposé pour embarrasser le gouvernement et non pour revendiquer un principe.

M. MILLS (Bothwell) dit que l'amendement n'est pas une motion de non confiance, à moins que le gouvernement ne le décide ainsi. Le contrôleur des douanes a corroboré ses remarques. Nous n'avons pas à nous occuper du *home rule*, mais la question affecte un membre de l'administration, qui a prêté serment de loyauté à la Reine. C'est cette conduite que la chambre doit condamner.

L'honorable M. FOSTER répond à M. Mills M. Wallace a exprimé son opinion privée, à une assemblée de la loge de l'ordre des orangistes auquel il appartient ; le gouvernement ne doit pas être tenu responsable de ses remarques.

M. HUGHES approuve les remarques de M. Wallace.

M. McINERNEY dit qu'il votera contre l'amendement.

L'honorable M. COSTIGAN, annonce qu'il votera pour l'amendement.

Prennent part au débat le Dr Sproule, MM Curran, McLean, Coatsworth, Bergin, Wood (Brockville), Davin, McKay, Boyle, Gunn, Tisdale, Fréchette, Cleveland, Denison, McMillan.

Sir HECTOR LANGEVIN exprime le regret de voir que M. Wallace ait agi comme il l'a fait, au lieu de se tenir, comme il aurait dû le faire, que la Chambre n'a pas juridiction dans cette affaire Un amendement à la motion de former la Chambre en comité des subsides n'est pas nécessairement une motion de manque de confiance dans le gouvernement.

Il attache un grand poids à la déclaration de M. Costigan en faveur de l'amendement qu'il prend même pas un vote de non-confiance. Il doit déclarer qu'il a été fidèle à son parti depuis 35 ans, et fait remarquer qu'à l'exception de M. Bourassa, il est le plus vieux membre de la chambre. Il est obligé de voter en faveur de l'amendement et contre le gouvernement, principalement parce que M. Wallace a retiré ses remarques sur le parquet de la Chambre.

La discussion est continuée par Sir A. Caron, MM. Mulock, McNeil, les hons. Patterson et J. Hearn, MM. Bergy, Kenny.

A minuit le vote est pris et l'amendement est repoussé par 105 voix contre 74.

Les conservateurs qui ont voté pour l'amendement sont : Sir Hector Langevin et MM. Costigan, Bergin, Curran, Lépine, Pelletier, Kenny, Adams, Hearn, Davin, MacDonald (Kings Ile P. E.,) et McInerny.

Tous les libéraux ont voté pour l'amendement.

Avant l'ajournement l'honorable M. Laurier appelle l'attention sur le fait que des documents concernant le traité franco-canadien n'ont pas été déposés sur le bureau.

L'honorable M. FOSTER répond qu'il ne sont pas prêts.

L'honorable M. Laurier appelle aussi l'attention sur un câblegramme publié dans le *Star* de lundi et dans laquel on mentionne que Sir Charles Tupper aurait dit que le gouvernement était obligé de faire ratifier le traité par la chambre ou de démissionner, et demande si le ministre des finances a pris connaissance de ce câblegramme.

L'honorable M. FOSTER.—Je n'ai pas pris note du paragraphe en question et je n'ai pas l'intention de le faire.

Ajourné.

UN CANADIEN MEURTRIER

Devant les assises à New-York

New-York, 21.—Robert Buchanan, jeune médecin canadien, est devant les assises, sous accusation d'avoir empoisonné sa deuxième femme, avec de la morphine.

Buchanan avait divorcé d'avec sa première femme qu'il épousa de nouveau, à la mort de sa deuxième.

L'autopsie a relevé des traces de poison dans l'estomac de la femme Anna Buchanan.

La victime avait eu trois maris avant d'épouser l'accusé ; l'un était prédicant baptiste, l'autre, cordonnier, le troisième, un nommé Smith.

PROCÈS A SOREL

LES VOLS DE ST BARTHELEMY

Le coupable condamné au pénitencier

LES PAROLES D'UN FORÇAT

Le nommé François Lefebvre, dont les journaux ont, il y a quelques jours, annoncé l'arrestation pour vols considérables commis en la paroisses de St-Barthélemy, dans le courant du mois de juin dernier, a subi son procès devant le magistrat Dorion, à Sorel, le 17 du courant.

L'accusé Lefebvre a d'abord été condamné à deux ans de détention, au pénitencier, pour la première offense, c'est-à-dire pour vol d'un cheval, voiture et harnais, valant $300, la propriété du Révérend Messire Edmond Moreau, curé de St Barthélemy. Deuxième condamnation par vol de marchandises au même endroit, dans le même temps, pour une valeur de $75, propriété de M. Omer Legendre, à deux autres années.

Cadieux, que l'on supposait son complice, de l'aveu même de Lefebvre, a juré que jamais, en aucun temps, l'accusé ne lui avait avoué être l'auteur de ces vols.

La poursuite était représentée dans ces deux causes par M. François Lefebvre, avocat, de la société Ethier et Lefebvre, et la défense par M. J. D. Plamondon.

Cadieux, en arrivant à la prison de Sorel, s'est trouvé en vrai pays de connaissances, vu qu'il y avait déjà outre Lefebvre un nommé Presseault, détenu pour vagabondage, sorti dernièrement du pénitencier.

Quelqu'un qui est allé voir Cadieux à la prison lui a demandé s'il préférerait rester ici dans la prison de Sorel que de retourner au pénitencier. A cette question le forçat a répondu : " Je " m'ennuie à mourir ici. J'aime mieux " St-Vincent et je serais prêt à retourner " de suite ce soir si le grand connétable " était prêt. Le règlement est sévère, " a-t-il ajouté, à St-Vincent, mais, " d'un autre côté, nous avons des livres " pour lire le soir, et cet avantage est si " grand qu'il est suffisant pour nous " faire aimer le travail et surtout nous " faire oublier nos misères de la journée."

Un naufrage

D'un vaisseau parti de Liverpool depuis 40 jours

Perdu sur les Côtes de Terreneuve

Découverte d'épaves

Brême, 21—Après une longue incertitude sur le sort du vapeur de la ligne White Star, le SS *Naronic*, parti de Liverpool le 11 février dernier en destination de New-York, et dont on n'a eu aucune nouvelle depuis, on vient de recevoir des informations qui démontrent, sans le moindre doute, que le vaisseau s'est perdu.

Le navire anglais *Coventry*, de Fernandina, est entré dans ce port aujourd'hui. Le capitaine Wilson, du *Coventry*, dit que le 4 mars, à 2 heures du matin, par 42 lat. N., et 46 long. O., il a rencontré un bateau de sauvetage peint en blanc et portant le nom *Naronic*.

Le bateau allait à la dérive, renversé, la quille en haut. A deux heures de l'après-midi, le même jour, un autre bateau de sauvetage du *Naronic* passa près du *Coventry*. Ce bateau paraissait avoir enduré beaucoup de mauvais temps. Le mât et les avirons avaient été liés ensemble et attachés au câbleau, puis jetés par-dessus bord afin de servir d'ancre marine, moyen que l'on emploie pour tenir un bateau dans la direction du vent et de la lame. A en juger par les apparences les embarcations n'étaient pas depuis longtemps à la dérive. Les embarcations ont été rencontrées au sud-ouest de l'île au Sable, sur les côtes de Terreneuve. On espère que les malheureux naufragés ont été recueillis par quelque navire de passage en ces parages.

Persecution religieuse

Shanghaï, 21—La persécution religieuse règne à Amoy. Plusieurs chrétiens indigènes ont été massacrés et quelques uns tués. Le missionnaire anglais n'a sauvé sa vie qu'en fuyant.

ETRANGE AFFAIRE

Une balle tiree dans le bureau du coroner Belleau

QUAND CELUI-CI EST A SE REPOSER

Aucune trace du coupable

Tout Québec se demande depuis hier soir ce que signifie cette étrange et mystérieuse affaire de balle tirée dans le bureau du coroner Belleau au moment où celui-ci se promenait dans son bureau, hier soir, vers 4.10 hrs. Chacun fait ses suppositions. Les uns disent que ce doit être une balle égarée tirée sans aucun but offensif, d'autres prétendent que l'affaire Fortin pourrait bien y être pour quelque chose, enfin d'autres encore disent que ce pourrait être le résultat d'une farce. Pour le moment, on ne sait encore rien de précis.

Mais voici les faits.

Le coroner Belleau avait donné à son secrétaire M. St.Pierre rendez-vous pour 4 heures à son bureau qui se trouve à sa maison privée même. Il était assis dans son fauteuil depuis quelques minutes, lorsque se sentant fatigué, il se mit à marcher de long en large dans son bureau éclairé par une fenêtre qui donne sur la cour dans la direction de l'esplanade Au bout de quelques minutes sans avoir entendu aucun bruit, il sentit comme un courant d'air lui frapper dans la figure et au même moment un léger bruit dans les rayons de sa bibliothèque. Sans trop prendre garde il regarda dans la fenêtre et en s'approchant il aperçut un trou dans la deuxième vitre des deux chassis. M. Belleau appelant le monde de la maison demanda si on n'avait pas vu quelque suspect autour de la maison, ou entrer ou sortir de la cour. On n'avait rien vu. Le coroner sortit alors et rencontrant M. St-Pierre tous deux se dirigèrent vers la cour. On ne trouva rien, on ne vit rien, rien, excepté un trou sous la barrière de la cour par où celui qui a tiré a pu se passer la main.

On pensa alors que ce pouvait n'être qu'un petit caillou qui avait été tiré, et on revint dans le bureau de M. Belleau pour voir si on trouverait quelque trace du projectile. On commença par regarder dans la bibliothèque, car c'est là que le coroner avait entendu venir un bruit léger au même moment où il sentait comme un courant d'air lui frapper le front. Après quelques minutes de recherches on trouva une balle de révolver à moitié enfoncée dans un livre. Il n'y avait donc plus de doute, c'était bien une balle qui avait été tirée.

Alors se posait de nouveau la question : qui peut bien avoir tiré cette balle ?

Il est à peu près certain que celui qui a tiré a passé le revolver par le trou qu'on a découvert sous la barrière, ca en tirant par dessus le mur qui entoure la cour de la résidence de M. Belleau à moins de se trouver posté au-dessus, il eut été impossible d'atteindre la fenêtre du bureau du coroner situé au premier étage.

Maintenant, est-ce par vengeance, ou ce coup de revolver n'est-il qu'accidentel ? On ne le sait pas encore, mais le limier Walsh à qui a été confiée l'affaire pourra peut-être le dire sous peu de jours.

500 MILLES EN VOITURE

Avec le cadavre de sa femme

Toronto, 21—Joseph Papineau, employé de la compagnie de la Baie d'Hudson, est passé en cette ville samedi, en route pour Whitty, où il va enterrer sa femme, décédée au Nord-Ouest, à 500 milles de la plus proche place habitée par des blancs. Papineau a transporté le corps de sa femme sur un traîneau, l'espace de 500 milles, dormant tous les soirs dans la neige. C'est pour accomplir le vœu de sa femme mourante qui désirait être enterrée près des siens, que Papineau a accompli, seul, cette pénible et touchante mission.

Rumeur

Il est rumeur que le Pacifique construirait, ce printemps, une nouvelle aile à l'hôtel-Frontenac.

JEANNE D'ARC

SA BEATIFICATION

Une dépêche spéciale de Rome mande que Sa Sainteté Léon XIII a informé les évêques de France qu'il avait résolu de couronner son jubilé épiscopal par la béatification de l'héroïne française Jeanne d'Arc, que les Anglais ont fait brûler le 30 mai 1431 comme sorcière et hérétique, mais dont on a reconnu l'innocence publiquement en 1456.

Le Pape a ordonné à la Congrégation des Rites de préparer les préliminaires de la béatification.

Cette nouvelle est accueillie avec la plus vive allégresse par tous les catholiques de France.

LA DYNAMITE A ROME

DEUX EXPLOSIONS

Aucune perte de vie

Rome, 19.—Une bombe a éclaté ce matin à six heures et demie au palais Ancini Mattei, habité par M. Potter, ministre des Etats-Unis à Rome.

L'explosion n'a causé que peu de dégâts et personne n'a été blessé.

M. Potter a cru devoir se rendre, cet après-midi, au ministère des affaires étrangères où il a déclaré au ministre, M. Brin, qu'il était convaincu que l'explosion n'avait pas pour but d'injurier le gouvernement des Etats-Unis ni son représentant.

Voilà pourquoi le gouvernement américain ne donnera pas suite à cette affaire, M. Brin a remercié M. Potter de sa démarche et, deux heures après, il s'est rendu à son tour chez M. Potter pour lui exprimer les profonds regrets du gouvernement italien au sujet de cet incident.

Rome, 21—Une autre explosion de dynamite a eu lieu ici hier soir à l'entrée du palais Marignoli. Ce choc a ébranlé les maisons des environs dont les portes et les fenêtres ont été brisés sur un rayon de 200 verges. Le palais Marignoli a été considérablement endommagé.

UNE AUTRE EXPLOSION

ON EN VEUT A L'ENTOURAGE DU PAPE

Rome, 21—Une autre explosion de bombe a eu lieu ici hier soir. Le crime a été commis à la résidence du marquis Sacchetti, Grand Maréchal de la Cour du Pape et a causé un sentiment de vive anxiété dans l'entourage du Vatican par suite de ce fait que les dynamiteurs paraissent dans une certaine mesure, diriger leurs efforts contre les attachés de la Cour papale.

La bombe a été placée à l'intérieur de l'entrée de la résidence du marquis Sachetti et on a pu entendre le bruit de l'explosion à une grande distance.

Il n'y a eu que des dommages matériels consistant en un grand nombre de fenêtres brisées ; à certains endroits également les murailles portent les traces de l'explosion.

Cette affaire a rendu la police plus vigilante que d'habitude et pendant la nuit on a trouvé une autre bombe sur le palier d'une maison de la Via del Quatro Fontane. Une mèche allumée était attachée à la bombe qui a été découverte juste à temps pour prévenir l'explosion qui, selon toutes probabilités, aurait été désastreuse tant pour la maison que pour ses habitants.

La police n'a aucun indice sur les auteurs de ces attentats, bien qu'elle soit persuadée que ce sont des anarchistes qui essaient d'intimider les autorités pour empêcher le châtiment d'un certain nombre de leurs amis arrêtés récemment.

Cette théorie n'est pas généralement acceptée d'autant plus que les attentats ont été dirigés aussi bien contre le personnel du Vatican que contre celui du gouvernement. Tous les efforts vont être faits pour trouver les coupables.

Avis

MONSIEUR STANISLAS DUQUET informe ses parents et ses amis qu'il est domicilié au NUMÉRO 3, RUE DALHOUSIE, BASSE-VILLE, en face du débarcadère des bateaux-à-vapeur pour Montréal.

Pour plus amples informations, s'adresser à M. DUQUET lui-même.

21 mars—1m. 460

Ecrasé par les chars

Un serrefrein nommé Moreau demeurant à Ste-Hélène et voyageant sur l'Intercolonial, entre Ste-Flavie et Campbelton, s'est fait tuer mercredi matin à Métapédia, en tombant sous les chars. Son corps a été horriblement mutilé.

Jugement important

La cour des Magistrats à Montréal, vient de rendre une décision qui intéresse les typographes. Les juge Barry, considérant que la typographie est un art et qu'il faut une certaine culture intellectuelle pour l'exercer, a décidé que les typographes ne sont pas de simples ouvriers dont les gages peuvent être saisis d'avance.

Accident

On nous rapporte un grave accident arrivé à St-Alexis du Saguenay, la semaine dernière, mais dont nous n'avons pu contrôler l'exactitude.

Il paraît qu'un nommé Mailloux, de Charlevoix, employé à la manufacture de bois de fuseau de M. François Gauthier, a été saisi par une courroie en mouvement et a été tué instantanément. On nous rapporte en outre que le corps de l'infortuné a été mis en lambeaux.

Courses au trot

De grandes courses au trot auront lieu lundi, le 27 du courant sur la glace du fleuve, près du quai du Platon. Ces courses sont ouvertes aux chevaux des comtés de Portneuf et de Lotbinière.

Accident sur le Grand-Tronc

M. Abraham Dion, conducteur sur le Grand-Tronc, a été hier victime d'un accident qui va le retenir pendant quelque temps à la maison.

Il arrivait de son ouvrage, et au moment où il allait escalader l'escalier de sa résidence, il perdit tout à coup l'équilibre et tomba. Dans sa chute il se fractura le poignet.

Restitution

M. D. Pottinger, surintendant-général du chemin de fer Intercolonial, accuse réception de la somme de $2 reçue d'un honnête serviteur, ces jours derniers.

Saisie de viande

Samedi matin, M. Boilard, inspecteur de viande, a saisi environ 60 quartiers de veau trop jeune pour la consommation.

Accident fatal

Vendredi, un accident fatal est arrivé aux chantiers de MM. Béland & Martineau, situés à St Gabriel de Valcartier. Un gros arbre est tombé sur un bûcheron du nom de Joseph Noël, l'écrasant presque complètement. Il est mort quelques minutes après. Noël demeurait à Lorette. Le député coroner Garneau est parti pour aller tenir une enquête.

Accident

Nous avons été peiné d'apprendre qu'un grave accident est arrivé à Madame Younger Hooper, à sa résidence à la pointe-du-Lac, le 12 mars courant. Comme Madame Hooper sortait de sa maison, elle mit le pied sur un perron où il s'était formé de la glace quelques instants auparavant. Madame Hooper glisa et tomba à la renverse le dos sur les marches et la tête sur le haut du perron Elle s'évanouit par la suite du choc et sa famille la trouva étendue par terre sans connaissance. M. le Dr Bellemare d'Yamachiche, fut mandé en toute hâte auprès de la malade et lui prodigua les soins nécessaires. Quoique Madame Hooper soit encore souffrante, sa santé se rétablit et nous espérons que bientôt elle sera complètement rétablie de cet accident.

Un million de commandes

La manufacture de pelleterie établie par les MM. Paquet dans l'ancienne bâtisse de la fabrique de laine à la Pointe aux Lièvres, promet de devenir un des établissements les plus considérables de Québec. Les commandes abondent, dit-on ; il parait qu'elles se montent déjà à plus d'un million.

Couvent de St-Joseph

Il y a eu samedi dernier, 18 courant, profession et prise d'habits au couvent St-Joseph de St-Hyacinthe. Ont fait profession les sœurs Malvina Sylvestre, dite sœur St-Zéphirin, de St-Simon de Bagot, et Olympe Déchesneau, dite sœur Marie de St-Esprit, de Ste-Angèle de Monnoir. Ont pris l'habit les demoiselles Ludivine Pratte, dite sœur Maxime, de St-Damien de Bedford, et Vitaline Boisvert, dite sœur Ste-Marthe, de Manchester, E U.

Cette double cérémonie a été présidée par Mgr l'Evêque de Druzipara, qui était assisté de M. le Chanoine Barnard, et de M. D. Monnier, curé de Ste-Angèle de Monnoir.

TENTATIVE D'EVASION

Les meurtriers du détective Phair

Londres, Ont., 21.—Les gardiens de la prison ont découvert dernièrement que Burke et Wilson, les meurtriers du détective Phair, avaient formé le projet de s'évader. Un des gardiens ayant entendu un bruit suspect qui semblait venir de la prison où sont enfermés les deux prisonniers, se dirigea vers leurs cellules et les trouva tous les deux assis avec un air d'indifférence qui ne pouvait être qu'affecté. Le gardien conçut des soupçons et fit un rapport au gouverneur de la prison, lequel ordonna une enquête. En examinant la fenêtre on s'aperçut que les barreaux étaient sciés en partie, et il paraissait évident que si les prisonniers avaient eu 24 heures de plus, ils auraient réussi à recouvrer leur liberté. Des mesures ont été prises pour empêcher les prisonniers à renouveler leur tentative.

SUICIDE D'UN TAILLEUR

Il fait lui-même la potence à laquelle il se pend

New-York, 21.—Un tailleur du nom de William Klein, s'est suicidé ce matin dans sa chambre à coucher au No 112 de la rue Sheridan en se pendant à une potence qu'il avait fabriquée de ses propres mains.

Klein avait travaillé de son métier jusqu'à il y a onze mois environ. A cet époque il s'enfonça une aiguille dans la main qui lui empoisonna le sang et il ne put plus coudre depuis. Il avait six enfants et voyait la situation de sa famille désespérée, il perdit courage.

NAISSANCES

Samedi, le 18 du courant, l'épouse du Dr J T. Boulet, une fille.

Le 19 courant, madame Joseph LaRue, une fille.

DECES

MICHAUD.—A St-André de Kamouraska, le 11 du courant, est décédée Dame Veuve Edouard Michaud, née Julie Fournier, à l'âge de 93 ans.

BEAUDRY.—Le 16 mars courant, est décédé à la Pointe-aux-Trembles, à l'âge de 74 ans et deux mois, sieur Isidore Beaudry, cultivateur, époux de feue Nancy Châteauvert, après une maladie de onze mois, souffert avec résignation.

GAUVIN. — A Montréal, le 19 du courant Dame veuve Michel Gauvin, née Julie Hamel, ci-devant de Québec.

A St-Jean-Baptiste de Québec le 19 courant, à l'âge de 33 ans et 5 mois, V. Arthur Pampalon, entrepreneur, époux de Dame Elioz Dionne.

Marché de Québec

FARINES ET GRAINS

Québec, 23 mars 1893.

FARINE. — Sup. extra, baril, 196	$4 10	à 4 40
Extra	3 70	à 3 80
Forte pour boulanger.	4 35	à 4 50
Extra du printemps...	3 50	à 3 60
Superfine	3 25	à 3 35
Fine	3 00	à 3 10
Farine de famille en poches de 100 liv.	1 85	à 2 00
Patente amer, qrts	5 50	à 5 50
Blé du Manitoba	1 00	à 1 00
Blé d'Inde jaune	067½	à 0 70
" " blanc	0 00	à 0 00
Pois	0 85	à 0 90
Avoine	0 38	à 40
Orge	0 55	à 0 65

POISSONS

Québec, 23 mars 1893.

POISSONS—Séché le quintal	$4 75	à 5 00
Morue verte le baril	7 00	à 0 00
Saumon, No 1	18 50	à 19 00
Hareng du Labrador	5 00	à 5 25
Hareng C. B	6 00	à 6 00
Truite par quart	11 00	à 12 00
Morue No 1, grd brls	7 50	à 0 00
Huitres	3 50	à 4 00

LARDS, JAMBONS, ETC

Québec, 23 mars 1893

PROVISIONS, ETC., ETC

Québec, 23 mars 1893

Beurre frais par livre	$0 20	à 0 20
Beurre salé par livre	0 16	à 0 10
Patates par minot	0 60	à 0 70
Œufs par douzaine	0 20	à 0 25
Sucre d'érable par livre	0 07	à 0 8½
Fromage par livre	0 12	à 0 00
Oignon par baril	2 75	à 0 00
Pomme par baril	4 50	à 3 00
Orange boîte Floride	4 50	à 5 00
" Valence, caisse	5 50	à 5 00
" Jamaique, Bris	5 50	à 6 00
Citrons, par boîte	2 50	à 3 00
Tabac canadien en feuille par lb	0 15	à 0 3

Nouvelles locales

Meubles à bon marché

Nous conseillons nos lecteurs de parcourir l'annonce de MM. Alain & Cie que nous publions dans une autre colonne. On peut se procurer à cet établissement des meubles à très bon marché, ainsi que miroirs, chromos etc. 3m

Il l'échappe belle

Hier matin, un cultivateur conduisant un voyage de bois de corde se mit en frais de traverser la voie de l'Inter colonial, à St-Valier. Mais juste à ce moment l'express de Halifax arrivait à une vitesse de 40 milles à l'heure et frappa le traîneau dans le milieu, le lançant dans l'air et éparaillant le bois de tous côtés.

Le convoi fut immédiatement arrêté, mais on constata heureusement que le cultivateur n'avait pas un brin de mal.

Il se releva tout surpris et jeta un coup d'œil de détresse sur les débris de son traîneau.

Il se trouvait alors à la tête de son cheval, et heureusement que les timons furent séparés de la voiture au moment de l'accident, car sans cela le malheureux et son cheval auraient été tués.

Le chasse-pierre de la locomotive a été beaucoup endommagé.

Accident dans un moulin

Un jeune homme du chantier Russell, à Lévis, nommé Arthur Bégin, fils de M. José Bégin, a été victime d'un accident, à la scierie de M. Etienne Dussault, à Ste Marie de la Bauce, où il travaillait.

Il s'est fait couper les quatre doigts de la main gauche en délignant du bois, au moyen d'une scie ronde.

Il y a quelques semaines, son frère employé sur le C. P. R. se faisait couper une partie de la main.

M. Houle

Nous avons annoncé ces jours derniers la mort de M. Louis de Gonzague Houle, avocat du barreau d'Arthabaska décédé à St Patrice de Tingwick. Après avoir fait plusieurs luttes électorales, il était devenu reviseur de son comté. M. Houle avait épousé mademoiselle Adèle Berthelot d'Artigny, nièce de sir Louis LaFontaine. Il était le beau-frère de M. Faucher de Saint-Maurice.

Anniversaire et cadeau

Dimanche dernier, les employés de la maison J. B. Renaud et Cie, et de Renaud et Cie, présentaient à leur patron M. V. Châteauvert, M. P. P, une magnifique lampe, à l'occasion du 52e anniversaire de sa naissance.

L'adresse de circonstance a été présentée par M. Eusèbe Martel, gérant de la maison Renaud et Cie.

Il va sans dire que M. Châteauvert auquel on avait réussi, ce qui arrive assez rarement en pareils cas, à cacher la chose, a donné aux employés de la maison une réception des plus cordiales.

Ces démonstrations d'employés à patrons on disent suffisamment pour montrer que l'harmonie parfaite unit les uns aux autres.

Nous félicitons M. Châteauvert d'être arrivé aussi heureusement à la 52ième année de son âge, et d'être en ce moment même investi de deux charges des plus importantes, le mandat de député de Québec-Centre à l'Assemblée législative, et la présidence de la Chambre de commerce de Québec.

Un cheval noyé

M. Wilbrod Matte, charretier a l'emploi de M. Chinic et Cie, a perdu son cheval ce matin. En charroyant de la neige, il a reculé sa voiture plus qu'il ne fallait, et le cheval a tombé dans le fleuve, à la basse-ville, et s'est noyé.

La charité

La conférence Saint-Gabriel, de la société St-Vincent de Paul, au faubourg Saint-Jean, a distribué parmi la classe pauvre 54 cordes de bois pendant le cours de l'hiver ; elle a aussi distribué une grande quantité de comestible. C'est un magnifique résultat, qui parle beaucoup en faveur du zèle et de la charité des membres de cette conférence.

Action en dommage

On dit qu'un des témoins dans l'affaire Fortin sera poursuivi pour $500 de dommages par une personne qu'il a mentionnée dans son témoignage.

Syndicat de Fromagerie d'Arthabaska

Le 9 mars courant, eut lieu à Victoria-ville, à 10 hrs., du matin, une assemblée des propriétaires de fromageries, dans le but de former le Syndicat du comté d'Hethabaska, à laquelle furent présents : MM. D. O. Bourbeau J. O. Bourbeau, et C. Thibeault de Vietoriaville, J. C. Thibeault, Solyme Bourbeau et P. Maheu, d'Arthabaskaville, Germain St Pierre et David Dumont, St Norbert, G. Fréchette et C. Dion, Stanfold, A. M. Méthot, Warwick, J. L. Blanchette, Adolphe St Laurent, Joseph Trudel, et Dolphis Bergeron, St Valère de Bulstrode, Zéphirin Genest, Tingwick, Iréné Bergeron, St Paul, Léon Camiré, Ste Hélène, et plusieurs autres dont les noms nous échappent.

M. D. O. Bourbeau, de Victoriaville a été élu Président ; Vice-Président ; J. L. Blanchette, St Valère, de Bulstrode. Directeurs : J. C. Thibeault, Arthabaskaville, A. M. Méthot, Warwick, Zéphirin Genest, Tingwick, C. Dion, Stanfold. David Dumont, St Norbert, Iréné Bergeron, St Paul, Léon Camiré, Ste Hélène,

M. Germain St Pierre, ayant subi un examen à St Hyacinthe et ayant obtenu un diplôme de *très bien*, a été de nouveau engagé Inspecteur du Syndicat.

M. Joseph Trudel, St Valère de Bulstrode, a été engagé secrétaire trésorier du syndicat.

Renvoyé au criminel

L'enquête préliminaire dans le cas de McAuley, accusé d'avoir frappé un nommé Doyle à coups de couteau, s'est terminée hier.

McAuley a été renvoyé aux assises criminelles pour y subir son procès. Il est possible cependant que McAuley use du privilège qui lui est accordé et opte pour un procès sommaire devant le juge de la Cour de Police.

Nouveau syndicat de beurreries

Une réunion des fabricants de beurre des comtés de Portneuf, Québec et Montmorency s'est tenue ce matin dans une des salles de l'Université Laval dans le but de former un Syndicat de beurreries. L'assemblée a été présidée par M. le notaire L. P. Bernard, du Cap Santé, qui l'avait convoquée. MM. Gigault, assistant commissaire de l'Agriculture, Barnard, secrétaire du conseil de l'Agriculture et Chapais, assistant commissaire de l'Industrie Laitière, spécialement invités à assister à cette réunion, y ont pris la parole et ont expliqué aux propriétaires et fabricants présents, le but de la formation des syndicats, leur utilité, leur mode de fonctionnement et les grands avantages dont ils sont la source. Les auditeurs, convaincus par les données qui ont été mises devant eux par M. le président et les différents orateurs, se sont immédiatement constitués en syndicat

Dix-sept fabriques sont déjà inscrites comme faisant partie de cette nouvelle société qui vient d'entrer dans le mouvement de progrès général que l'on constate dans l'industrie laitière de notre province.

Les officiers pour l'année courante sont : Président, M. W. Vézina, Cap Santé ; vice-président, J. Derome, Saint-Basile ; secrétaire-trésorier, L. P. Bernard, écr., N. P.

Une grande invention

Nouveau procédé pour la fabrication de l'acier.

Un Canadien, à St-Louis, Minn., a inventé un procédé pour la fabrication de l'acier qui, dit-on, surpasse la découverte de Bessemer. Le procédé réduit tellement le coût des rails d'acier qu'on pourra les vendre avec bénéfice au prix auquel on les fabrique aujourd'hui. Une compagnie au capital de $1,000,000 est en voie de formation pour l'exploitation du procédé Brazelle, nom de l'inventeur.

Une noyade à St-Hyacinthe

Mardi après-midi, à St Hyacinthe, un jeune enfant de 5 ans, appartenant à M. A. Larivée de cette ville, qui était à jouer sur la rivière, enfonça soudainement. Il disparut sous la glace et fut repêché après plusieurs minutes. Il avait été emporté à une trentaine de pieds sous la glace. Le Dr Frédéric Despars fut appelé en toute hâte, mais malgré tous les soins qu'il fut humainement possible de lui donner, l'enfant ne put revenir à la vie. Le père et la mère sont dans la plus grande désolation.

Graves accidents

Samedi dernier, un énorme monceau de glace s'est détaché de la couverture du marché Richelieu à Sorel et est tombé sur madame Paul, épouse de M. le lieutenant-colonel Paul, de Sainte-Anne de Sorel.

Madame Paul a été grièvement blessée, on peut même dire qu'elle est venue à deux doigts de sa mort.

M. le lieutenant colonel Paul parle de prendre des procédures contre la ville.

Avant hier Johnny Wilkie, fils âgé d'une vingtaine d'années de M. Robert Wilkie, a été victime d'un accident grave à Sorel à la suite duquel il est exposé à perdre un œil,

Il était occupé à travailler aux machines du vapeur *Magnet*, de la Cie Richelieu, quand, en voulant enfoncer un rivet dans la chaudière, un morceau de rouille s'en détacha et vint le frapper en plein dans l'œil, lui infligeant une blessure profonde. Le médecin, mandé en toute hâte, lui a administré les soins requis, puis lui a conseillé d'aller à Montréal, pour se faire traiter. Le jeune Wilkie est parti hier matin, accompagné de sa mère.

Une seule opinion

prévaut par tout le monde, et elle est tellement en faveur du *Pain Killer Perry Davie*, qu'aucun autre article n'a atteint aussi rapidement une aussi grande circulation. Avec 25 cts, vous chetez une grande bouteille.

Mères
Ne Retardez pas !
mais
achetez toute de suite
une bouteille
PAIN Killer
de Perry Davis
preparez-vous ainsi
à combattre
et à Guérir
Mal de Gorge
Rhume
Toux
la Diphterie &c.
Demandez la Nouvelle
Grande Bouteille.
25 Cents

A VENDRE.

COAL TAR Anglais,
supérieur au Canadien.
BRAI Noir Mou et Vert.
ETOUPE,
GOUDRON Américain,
ACIDE SULFURIQUE,
— ET —
FEUTRE A TOITURE
GOUDRONNÉ
Aux plus bas prix.
Reid, Craig & Cie,
COIN DES RUES
St-Thomas et St-André, Dalhousie et St-André.
Boîte du Bureau de Poste, 624.
Téléphone 122.
14 mars 1893—2sej. 449

Les Panamistes

En Cour d'Assises

Paris, 17.—On a appelé M. Yves Guyot, député de la Seine ; c'est lui qui aurait fait courir le bruit que M. Constans avait communiqué au président Carnot la liste des députés compromis dans le scandale de Panama. M. Yves Guyot ne s'est pas présenté devant la cour.

M. Constans, ancien ministre de l'intérieur, a donc été appelé à la barre. Le plus profond silence s'est aussitôt produit dans l'auditoire, désireux de ne pas perdre un mot de la déposition de l'ancien ministre.

M. Constans s'est exprimé d'une voix claire et ferme et a donné le démenti le plus formel au dire de M. Yves Guyot qui prétendait que M. Constans avait communiqué au président Carnot la liste des députés compromis. Il n'a jamais eu en sa possession une liste de ce genre. Là s'est borné l'interrogatoire de M. Constans.

M. Bonaparte Wyse, qui a été mêlé à l'entreprise du canal de Panama est venu déposer qu'il se souvenait que M Monchicourt, liquidateur judiciaire de la compagnie du canal de Panama, avait parlé, il y a environ dix-huit mois d'une lettre cachetée que lui avaient remise les administrateurs du Panama. A ces mots M. Ch. de Lesseps se lève et oppose un démenti catégorique à la déposition de M. Bonaparte Wyse. Il a remis, dit-il, à M. Monchicourt un compte exact et détaillé de toutes les dépenses qui ont été faites, à l'exception de 1,400,000 francs dont il a franchement expliqué l'emploi au juge d'instruction, M. Franqueville.

Cette déclaration a produit une grande sensation dans l'auditoire qui s'est mis à discuter bruyamment la révélation de M Ch. de Lesssps.

Le président de la cour a déclaré que si M. Monchicourt ne pouvait pas venir déposer à cet égard avant la clôture des débats, il serait donné lecture de sa déposition.

En conséquence, il fait donner lecture de la déposition de M. Monchicourt. Il en résulte que M. Ch. de Lesseps a refusé de communiquer les noms des personnes qui ont bénéficié de 7 millions de francs d'obligations payables au porteur On a aussi donné lecture de la déposition de M. Henri Cottu, un des administrateurs du Panama, M. Cottu y déclare que Charles de Lesseps avait seul la direction des paiements faits en bloc au nom de la compagnie, M. Cottu ajoute que lui-même approuvait les paiements sans s'inquiéter de leur destination.

M. Barboux donne alors lecture d'une lettre de M. Monchicourt par laquelle celui-ci nie avoir reçu de M. Charles de Lesseps une lettre cachetée ou une liste quelconque M. Bonaparte Wyse a été rappelé après la lecture de cette lettre ; il a donné la date du jour auquel M. Monchicourt lui a dit qu'il avait reçu une lettre cachetée. En présence du démenti formel opposé par M. Charles de Lesseps, la cour a décidé que M. Monchicourt devait comparaître devant un magistrat instructeur pour être interrogé sur cette circonstance.

L'interrogatoire des témoins est terminé.

HISTOIRE TOUCHANTE.

Un noble sous la bure

PARIS, 16.—Un homme qui était bien connu des touristes dauphinois, le frère Anselme, frère portier de nuit de la Grande-Chartreuse, vient de mourir. Sous ce modeste nom se dissimulait la personnalité de M. de Brécourt, qui joua autrefois un rôle des plus brillants dans la haute société parisienne.

M. de Brécourt avait été marié trois fois. De sa troisième femme, il avait une fille. Un jour, en rentrant de la chasse, il déchargea son fusil sur la haie derrière laquelle se trouvait son enfant. La petite fille tomba mortellement blessée. Le désespoir de M. de Brécourt fut immense. C'est alors qu'il prit la résolution de finir ses jours désolés au couvent de la Grande-Chartreuse, où il occupa jusqu'à la fin, les plus humbles et les plus pénibles fonctions.

Assistant vice-recteur

M. l'abbé George Payette, ancien professeur de rhétorique au collège de Sainte-Thérèse, vient d'être nommé assistant vice-recteur de l'Université-Laval à Montréal.

A Montréal

SAUVETAGE EMOUVANT

La tragédie du Sault-au-Récollet

Mort tragique

Une querelle entre amis

Montréal, 17—Albert F. Holland, marchand de chapeaux et fourrures a fait cession de ces biens à la demande de John Martin & Cie. Passif $2,500.

Edouard Blanchard, marchand de quincaillerie, a déposé son bilan à la demande de Caverhill, Learmont & Cie. Passif $5,500 environ.

—Deux voyages de foin traversaient le fleuve, hier, pendant la tempête, lorsque les chevaux du premier enfoncèrent sous la glace. M. Philippe Lajoie, cultivateur du comté de Laprairie, qui les conduisait, en voulant leur porter secours, tomba à l'eau lui-même. Son employé, qui conduisait l'autre voyage, en arrière, s'élança à son secours, mais eut le même sort.

Tous deux, cependant, purent se maintenir la tête hors de l'eau en se cramponnant à l'attelage des chevaux jusqu'à ce que leurs cris eussent attiré l'attention des occupants, d'une voiture venant de St-Lambert. C'est alors qu'ils furent retirés de leur position périlleuse. Les animaux étaient noyés et, après avoir coupé les harnais on a laissé le courant emporter les cadavres. Les deux hommes en ont quittes pour un bain à l'eau glacée.

Le constable Lambert a arrêté ce matin, Honoré Guindon, l'individu qui a été recueilli sur le chemin du Sault, mourant de froid. Guindon est arrêté sous soupçon d'avoir tué son compagnon de voyage. Napoléon Côté a été trouvé mort à environ six arpents plus loin.

Le prisonnier a été arrêté à sa demeure, rue St-Justin.

—Un accoupleur de chars, nommé Charles Whyte, à l'emploi du Pacifique, à Hochelaga, était hier à son ouvrage, lorsqu'il a été renversé sur la voie et il a eu les deux jambes broyées sous les roues. Il a été transporté à l'hôpital Notre-Dame où il est mort à neuf heures du soir. Le défunt laisse une femme et trois jeunes enfants

—Un homme marié du nom de Frs Frick, demeurant au No 404 rue Grain, s'en allait sur la rue, lorsqu'il fit la rencontre d'une vieille connaissance.

Frick emmena son ami à sa résidence où on prit quelques petits verres.

A un moment donné la chicane s'éleva et une bataille s'en suivit.

L'ami tirant un couteau en frappa Frick à la tête, lui infligeant une profonde blessure.

Mme Frick se porta au secours de son mari ; mais, à son tour, elle reçut une blessure à l'oreille.

Frick se trouvait à la merci du forcené, qui lui fendit la tête. Il tomba à la renverse et un instant on l'a cru mort. Aussitot le coup fait, le traitre se sauva.

Mme Frick avertit sans tarder les personnes du voisinage et l'ambulance fut appelée en toute hâte.

Frick a été transporté à l'hopital Notre Dame.

Ses blessures ont été pansées et les médecins disent que Frick pourra retourner chez lui à bref délai.

Il paraît que le blessé connait son assaillant, mais il affecte d'ignorer son nom.

D'après certaines paroles échappées à Frick celui qui l'a blessé serait un oiseau de pénitencier sorti depuis peu de St-Vincent de Paul.

Pénible histoire

Une jeune fille employée comme servante dans une maison de cette ville, a laissé sa position dernièrement sur une promesse de mariage faite par un jeune homme, et s'est mise en pension dans une institution de la ville. C'est alors que ses anciens patrons ayant appris où elle se retirait, sont allés l'avertir qu'elle pourrait bien attendre longtemps le jeune homme dont elle s'était éprise. La jeune fille est retournée à son emploi.

Cour du recorder

A St-Sauveur un hôtelier tenant son établissement ouvert après les heures règlementaires $30 et les frais. Jugements ont été rendus dans 300 causes pour négligence à payer les taxes municipales. Le montant en jeu est de $6,-000.

Feuilleton du *Journal des Campagnes*

Québec, 23 Mars 1893.—No 11

Reine de Chateneuil

(*Suite.*)

—Non non, Pierre, vous l'avez dit vous même, pas de ménagements intempestifs... mon crime, j'en ai commis un... ils seront doublement en droit de m'accabler... Ah ! tenez quand je réfléchis à tout cela, je crois que mes désespoirs vont me reprendre... Je me sens si bien perdu ! Il faudrait une fortune pour réparer mes folies... hélas ! et je n'ai rien...

—Vous êtes assez jeune et assez intelligent pour en réédifier une...

—Avec le temps ! Mais, mon ami, qui consentira à attendre ? qui croira à mon honnêteté, à mes bonnes intentions ?... Je vais être poursuivi, traduit devant les tribunaux : j'aurai à répondre à des accusations écrasantes... Je sortirai de là—si j'en sors—déshonoré ou tout au moins déconsidéré... Sera-t-il temps alors de rien tenter ?—

—Certainement, dit Pierre avec énergie, il sera toujours temps de vous réhabiliter ; mais n'envisageons pas encore les pires extrémités. Une idée m'est venue, un mot de vous tout à l'heure m'a frappé... Vous disiez qu'il faudrait une fortune pour vous sauver. Votre beau-père est riche à millions... ne pourrait-il vous aider ?...

—Pardon, vous vous trompez ; ce n'est pas mon beau-père qui détient cette immense fortune... Elle vient toute de ma belle-mère, des propriétés à la Martinique...

—Mme Mauriac a toujours fait montre d'un excellent cœur...

—C'est vrai, dit Gontran, elle est parfaitement bonne.

—Eh bien, quand elle va connaître votre détresse, elle y compatira... ne perdez pas courage, Gontran. Je suis sûr qu'elle vous viendra en aide...

M. de Chanteneuil se tourna vers Cécile.

—Veux-tu aller lui parler ? demanda-t-il presque timidement.

Pour toute réponse, la jeune femme s'enveloppa dans la pelisse qu'elle avait prise précipitamment au premier cris d'alarme et, qu'une fois en sûreté, elle avait quittée pour essayer de dormir.

Elle arrangea rapidement ses cheveux renouant dans les torsades les mèches éparses qui s'étaient détachées et flottaient sur ces épaules.

—Je vais prier Mme de Rouvray de me prêter un chapeau, dit-elle lorsqu'elle eut terminée ; M. de Puynormand aura la bonté de faire avancer une voiture.

—Je n'ai pas encore songé à congédier la mienne, et cela se trouve à merveille, répondit le jeune homme. Si vous me le permettez, madame, j'aurai l'honneur de vous accompagner. Gontran et Reine se tiendront compagnie en nous attendant.

Il s'essayait à prendre un ton dégagé, mais une grande anxiété l'étreignait.

Tout le temps que roula la voiture, ni Cécile, ni lui ne desserrèrent les lèvres ; leurs pensées n'étaient point de celles que l'on éprouve du soulagement à échanger.

En montant l'escalier, aux marches de marbre blanches et froides, qui conduisait dans les appartements de Mme Mauriac, Pierre sentit le bras de la jeune femme trembler fortement sur le sien.

—Souffrez-vous, madame ? demanda-t-il avec inquiétude.

—Non, dit-elle d'une voix basse et brève ; j'ai peur...

Il n'eut pas le temps de chercher à la rassurer, de lui donner quelque espérance ; la porte s'ouvrit et ils entrèrent.

—Attendez-moi là, fit-elle en lui désignant le salon d'attente. Ma mère est encore dans sa chambre et il faut que je la voie seule.

Mme Mauriac l'accueillit par un grand cri d'effroi.

Que lui était-il arrivé ? Gontran était-il malade ? un accident aux enfants, peut-être ?...

—Dans l'un ou l'autre cas, je ne serais pas ici, ma mère, répondit Mme de Chanteneuil avec un sourire forcé. Il y a un malheur, c'est vrai... mais, c'est une question de chiffres...

—Un embarras d'argent ? vraiment... pas possible !... vous me paraissiez si raisonnables... Est-ce donc quelque chose de sérieux ?...

—Hélas !...

—Ne m'effrayez donc pas ainsi Mais vous êtes toute renversée, ma pauvre petite... Vous avez peut-être quelques dettes à l'insu de Gontran ?... vous craignez une algarade ? allons !... nous arrangerons ça toutes d'eux, et il n'y verra que du feu... Combien ?...

Emue de la frayeur empreinte sur les traits de sa belle-fille, Mme Mauriac, secouant son indolence créole, s'était levée de sa chaisse longue où elle passait les trois quarts du temps qu'elle ne consacrait pas au monde, et s'avançait vivement vers son secrétaire.

Elle s'arrêta absolument épouvantée, en voyant Cécile se laisser choir à genoux sur le tapis et, la figure dans ses mains, éclater en sanglots convulsifs.

—Mon Dieu ! mon Dieu ! que vous arrive-t-il ? voulez-vous que j'appelle votre père ?...

Cécile ne pouvait proférer un mot, mais elle fit un geste de dénégation énergique.

—Quoi, alors ?... mais parlez !... dites-moi quelque chose... vous ne voyez donc pas que vous me faites mourrir de peur ?...

Elle tremblait, elle aussi. Pour cette femme futile au dernier point, la douleur était quelque chose de terrifiant, elle n'aurait jamais su dompter cet effroi pour essayer de se consoler.

Voir souffrir, comme souffrait en ce moment sa belle-fille, lui était intolérable ; tous ses nerfs entraient en révolte.

La jeune femme avec effort se releva, domptant les soubresauts de son cœur, s'efforçant d'égaliser sa respiration et de raffermir sa voix.

—Puis, interrompue vingt fois par les hauts cris de Mme Mauriac, elle lui fit son douloureux récit.

—Jamais ! s'écria la créole, quand Mme de Chanteneuil eut terminé et avant que la pauvre femme n'eût osé formuler la requête qui maintenant prenait à ses yeux des proportions effrayantes, jamais nous n'aurions cru Gontran capable de pareilles imprudences...ah ! certes, ma chère fille, nous ne lui eussions jamais confié votre bonheur, si nous avions pu penser qu'il vous entraînerait !...

—Oh ! par grâce ! n'ajoutez pas un mot... interrompit Cécile frémissante ; n'attaquez pas Gontran !... il m'a rendue heureuse, douze années durant, plus qu'aucune femme puisse rêver de l'être; et si nous sommes malheureux maintenant, je ne lui reproche rien... J'ai ma part d'imprudence... je suis aussi coupable que lui... je suis plus coupable, car c'est pour moi seule qu'il a fait ce que vous lui imputez à crime...

—Si vous ne lui en voulez pas, tant mieux.

—Lui en vouloir, moi, et de quel droit ? lui en vouloir de m'avoir trop aimée, choyée, gâtée ?...Ah ! je serais bien ingrate...

—Mais enfin, ma pauvre Cécile, qu'allez-vous devenir ? ruinés, avec tous ces enfants...

—Oh ! cela n'est rien !...ce qui me poigne le cœur, c'est le désespoir qui tue Gontran...Ma mère, si vous saviez !... il est engagé d'honneur envers tous ceux qui lui avaient confié des capitaux...il ne songe pas à les rembourser tous ; mais, s'il pouvait prendre des arrangements...faire un concordat, je crois que c'est ainsi que cela s'appelle, il se remettrait à l'œuvre...il est si intelligent, si courageux...il referait une fortune et désintéresserait peu à peu ses créanciers ...Ce qui lui manque, c'est la première somme...hélas ! s'il ne peut la trouver, il est condamné d'avance comme banqueroutier, il est perdu ! ...

Mme Mauriac écoutait vaguement, très inquiète, très préoccupée ; Cécile poursuivait fiévreusement :

—Gontran rembourserait tout d'abord naturellement ceux qui lui seraient venus en aide... oh ! je suis sûre qu'il ne lui faudrait pas beaucoup de temps, car, n'ayant rien perdu de la considération dont il jouit, il trouverait vite une situation.

Presque involontairement, sans trop savoir ce qu'elle disait, Mme Mauriac demanda :

—Vous dites qu'il lui faudrait une somme considérable ?...

—Ah ! ma mère, jugez-en ! deux cent mille francs !... et nous ne connaissons personne à pouvoir nous les prêter... sinon vous, peut-être... Oh ! si vous le vouliez !... quelle reconnaissance !...

M. de Chanteneuil avait joint les mains dans un geste suppliant. L'ardente expression de ses yeux bouleversa sa belle-mère.

—Je voudrais bien ; oui, certes ! balbutia-t-elle, ma pauvre chère enfant ! si vous saviez combien je serais heureuse de vous tirer d'ambarras... car c'est vraiment bien cruel !... oh ! votre situation me fait mal au cœur... mais, vous comprenez bien... Je dois un peu compte de ma fortune à Berthe, c'est à elle que tout doit revenir... voulez-vous venir avec moi ? Elle n'est pas encore sortie de chez elle, peut-être pas levée... mais vous avez vos grandes et petites entrées, vous lui direz vos malheurs... elle vous aime bien, oh ! je suis sûre... Je pense qu'elle ne fera pas de difficultés...

Ces phrases embrouillées firent froid au cœur de Cécile... elle avait espéré trouver chez sa belle-mère plus d'élan un désir plus accentué, une volonté plus franche de leur venir en aide.

Il lui semblait que la plus élémente délicatesse aurait dû pousser Mme Mauriac à lui éviter la souffrance de recommencer encore ses pénibles confidences... l'humiliation de solliciter sa sœur plus jeune qu'elle et dont l'égoïsme lui cousait une vague appréhension.

Berthe n'était pas encore levée. Paresseusement allongée sous ses couvertures de satin, la tête enfouie dans des oreillers de fine batiste, préservée du grand jour par ses rideaux à demi tirés, elle coupait négligement, à petits coups, les feuilles du roman nouveau qui allait distraire le désœnvrement de sa journée.

La mort dans l'âme, Mme de Chanteneuil, aidée, il est vrai, par Mme Mauriac, fit à la jeune fille l'exposé de la situation... Avec un grand effort de courage, elle dit à Berthe ce qu'elle avait demandé à sa mère, ce qu'elle espérait maintenant de son affection, de son bon cœur.

Mlle Mauriac demeura un moment silencieuse, un peu perplexe. Une légère rougeur était montée à ses joues.

Cécile attendait anxieuse, n'osant presser sa décsion, et comptant, aux battements irréguliers de son cœur, le secondes qui lui paraissaient si lentes à s'écouter.

—Ecoute, dit enfin Berthe, embarrassée, et comme si elle eût cherché ses paroles avec une certaine difficulté, il faut que je te parle franchement, ma chère Cécile... Comme maman, j'aurais été très heureuse de mettre fin à tes peines, aux ennuis de Gontran...

—Berthe, c'est plus que des souciss des peines ne m'as-tu donc pas comprise ? c'est une question de vie ou de mort...

O mon Dieu ! comme tu prends au tragique un évènement bien triste, il est vrai... mais dont tu exagères les conséquences...

—Je t'assure que je n'exagère rien... Berthe, ta mère m'a dit que si tu voulais...

La jeune fille lança à Mme Mauriac un regard courroucé.

—Madame a eu tort de dire : si je le voulais... elle sait ce que nous pouvons faire, les charges de notre position, les obligations que nous crée notre fortune même... d'ailleurs, elle est maîtresse ici et non pas moi. Je te le répète, je serais heureuse d'aider Gontran...

—Mais tu refuses de le faire ! éclata Cécile à bout de patience ; il t'eût été plus généreux de m'épargner l'attente, de me le dire tout de suite.

—Ma chère, écoute-moi donc !... mais non, tu te fâches...

—Comment veux-tu que je reste calme ?... J'ai vu mon mari prêt à se tuer... faute de ce misérable argent que je te demande ; oh ! tiens ! que je te supplie à genoux, non de nous donner, Berthe, mais de nous prêter ! Oh ! quelle belle et bonne action tu ferais là ! et comme nous te bénirions !... car, vois-tu, c'est notre seul espoir...

—Mon Dieu ! c'est bien malheureux, ma pauvre sœur, et je suis désolée de voir ta douleur ! mais, maman peut te le dire, nous ne sommes par en fonds, je t'assure ; nous avons dépensé énormément cet hiver, et puis... Je ne voulais pourtant pas parler de ceci encore ; tu es la première à en avoir la confidence... Je ne tarderai peut-être pas à me marier...

—Toi !...

—Tu es incrédule, parce que tu te souviens de ma fameuse théorie : se marier tard afin de garder sa liberté le plus longtemps possible. Je me suis un peu convertie.

—Et tu épouses ? demanda machinalement Mme de Chanteneuil, bien que son esprit fût à cent lieues de cette question.

—Je ne nomme pas encore—seulement, moins intéréressée qu'on pourrait le croire, je ne choisis pas un mari riche... ceci t'explique pourquoi devant l'être assez pour deux...

—Cela suffit ! interrompit Cécile avec dignité ; j'aurais dû te comprendre plus vite, ne pas insister et t'épargner toutes ces applications...

—Je serais désolée de te voir froissée. ma chère amie, et dans la mesure du possible, je ne demanderais pas mieux que de t'être agréable. S'il te fallait quelques milliers de franc...

—Merci, fit Mme de Chanteneuil d'un ton bref ; ce serait une goutte d'eau dans la mer...

Et, sans même écouter les condoléances de sa belle-mère, une dernière offre de service de Berthe, la jeune femme sortit à grands pas. Elle étouffait...

Quelques mots vinrent jusqu'à elle à travers les tentures retombées de la porte de Berthe, quelques mots prononcés d'un accent envoyé par sa demi-sœur :

—Excessivement désagréable toute cette histoire !

Le cœur lui sauta dans la poitrine ! Ainsi c'était là toute l'affection, toute la pitié qu'elle rencontrait chez cette égoïste créature ?...

Il tardait à Cécile de secouer l'atmosphère de cette maison. Elle s'accrocha au bras de M. de Puynormand, car elle se sentait étourdie au point de trébucher à chaque pas, et l'entraîna le long des escaliers.

—Vous n'avez pas réussi, n'est-ce pas ? murmura le jeune homme lorsque le roulement de la voiture couvrit assez sa voix pour qu'il ne fût plus entendu que de Cécile.

—Non, fit-elle, et elle ajouta avec un éclat de rire nerveux : Espériez-vous que je réussirais ?... Alors, vous ne connaissez pas Berthe...Je ne me faisais guère d'illusion, et cependant, j'ai essayé de la toucher...c'est un cœur de roc...

—Ainsi, elle ne veut pas ?...

—Elle ne veut pas ?... son désintéressement à elle, consiste à prendre un mari pauvre...mais elle entend demeurer assez riche pour deux...et ne pas écorner les ressources de son ménage... Ah ! pardonnez-moi cette explosion d'amertume ; je ne me reconnais pas moi-même...Est-il donc vrai que l'adversité aigrisse à ce point le caractère ?

—Votre indignation n'est que trop naturelle, madame ; j'avoue que j'espérais...

Mme de Chanteneuil secoua la tête.

—Vous ne connassez pas ma sœur... répéta-t-elle. Ah ! mon pauvre Gontran ?...

—Si vous aviez parler à M. Mauriac ?...

—A quoi bon ?...mon père ne possède de rien de son chef...Très délicat, il ne se regarde dans la maison que comme un chargé d'affaires...

Le silence se fit.

Au moment où la voiture stoppait, au lieu d'ouvrir la portière Pierre appuya la main sur le bras de Cécile ; elle leva sur lui un regard interrogatif.

—En dehors de la démarche que vous venez de faire, lui demanda-t-il, vous n'en voyez aucune à tenter ?

Aucune...répondit-elle avec découragement.

—Eh bien, madame, reprit le jeune homme, il faut, vous m'entendez bien, n'est-ce pas ? *il faut* que Gontran ait quitté Paris ce soir...Préparez-le à ce départ.

—Mon Dieu ! balbutia Cécile frissonnante, s'il fait, ne sera-ce pas s'avouer coupable ?...

—Mais s'il est arrêté...a-t-il les moyens de se défendre ?...S'il est arrêté, condamné...(hélas ! depuis ces grandes débâcles financières on est si sévère !), il sera flétri, condamné à l'impuissance. Pesez bien tout cela... ne vaut-il pas mieux s'expatrier...et peu à peu se relever, se libérer ?...

Mme de Chanteneuil pressa la main de Pierre.

—Vous avez raison...dit-elle. Quel ami vous êtes !...

Il la laissa monter seule, congédia le cocher, et remonta le boulevard.

Il entra dans le premier bureau du télégraphe qui se trouva sous ses pas et de là expédia à l'abbé Cosquer une dépêche ainsi conçue :

" Arrivons demain matin, expres. Prévenez mère et Mme Thérèse.

" Pierre "

CHAPITRE XVIII

PARTIS !

Deux journées seulement passées à la Chessaye et l'heure des adieux allait sonner !...

Pierre qui se multipliait, au lieu d'accompagner ses amis à Saint-Tugdual, avait continué sa route jusqu'à Brest, et là, avait retenu leur place sur le premier paquebot en partance pour Valparaiso. Gontran voulait aller aussi loin que possible...Valparaiso s'était trouvé la destination la plus éloignée des navire alors dans le port...De plus, un ami de M. de Puynormaud, officier de marine démissionnaire, s'y était fixé et marié à une jeune Chilienne extrêmement riche. M

de Chanteneuil s'adressait à lui tout naturellement, et, grâce à son concours, se créerait rapidement une situation.

Pierre venait d'arriver et il exposait tout cela, remettant à Gontran des lettres de recommandation et force notes explicatives. Il n'y avait pas de temps à perdre...les pauvres exilés devaient partir pour Brest par le premier train du matin, de façon à joindre le paquebot, juste au moment où il quitterait le port.

Le manoir et la Chesnaye s'étaient réunis durant ces deux triste jours. L'aveugle s'était fait conduire par Bérangère à la vieille maison et y avait passé la nuit, consolant—puisqu'elle ne pouvait faire davantage—ceux que Mlle de Stolz aidait dans leurs derniers préparatifs. Une petite malle contenant tous ses tricots de l'année avait été glissée parmi les bagages des enfants, en prévision des nuits fraîches du voyage sur la mer.

Mlle Thérèse venait de se renfermer dans sa chambre avec Reine ; elles y demeurèrent peu de temps, et quand elles en sortirent, toutes deux avaient le visage plus pâle et les yeux plus gonflés, mais leur énergie ne défaillait point.

En rentrant dans le salon où tout le monde était réuni et où planait ce silence morne qui précède les grandes séparations, Mlle de Chanteneuil se dirigea vers Pierre appuyé au marbre de la cheminée.

—Voulez-vous me suivre ? lui demanda-t-elle de sa voix douce, sans trouble ; je voudrais vous parler en particulier...

Il la suivit très ému. Elle marchait, vite, et ne s'arrêta que sous la charmille, entre les troncs d'arbres de laquelle on voyait miroiter sous les saulas les eaux paisibles du Kereller.

Un vieux banc de pierre, rongé aux angles et recouvert de mousse et de lichens jaunâtres, était là depuis les jours de leur enfance...ils s'y était assis bien souvent, à causer la main dans la main.

Reine s'y laissa tomber... mais Pierre n'osa ; il demeura débout en face d'elle inquiet et songeur. Que voulait-elle donc lui dire ?...

La jeune fille leva sur lui ses yeux veloutés, purs et tristes.

—Pierre, dit-elle, vous avez été pour nous d'un dévoûment sans égal ; mais votre tâche n'est pas finie, voulez-vous continuer jusqu'au bout ?...

—Le dévoûment qui s'arrête en chemin n'est plus du dévoûment ! fit le jeune homme avec élan ; je vous seconderai toujours, Reine...

—Il ne s'agit pas seulement de me seconder, mon ami, mais...de me remplacer...

—Vous remplacer ?...ah ! je l'avais au fond du cœur ce douloureux pressentiment...vous voulez partir avec eux ?...

—Ils ont tant besoin de moi ! La santé de Cécile est délicate, le courage de Gontran peut faillir...la traversée sera longue et pénible pour eux, pour les enfants...Et là-bas ! dans un climat meurtrier,qui sait si le deuil ne les visitera pas !...

—Quelle sublime folie est la vôtre le voilà donc ce qui vous tente : les périls, la peine, la mort peut-être !...Mais vous ne vous appartenez pas...n'êtes-vous pas à nous aussi ?...n'êtes-vous pas l'enfant de prédilection de ces deux pauvres femmes, votre tante et ma mère ?...

—Tante Thérèse veut bien que je parte...

—Elle, c'est une sainte comme vous... Ah ! moi je n'ai pas tant de courage... Je ne veux pas que vous les suiviez !...

—Pierre !...

—Non, non ! Ah ! Reine !...Je vois clair en moi maintenant...Sans vous, que deviendrais-je ? Vous secouez la tête... hélas ! je vous ai donné ce droit d'incrudulité...pourtant, si vous me pardonniez, si vous pouviez me croire...je vous entourerais d'une telle tendresse que je vous forcerais bien à être heureuse ! ..

Mlle de Chanteneuil baissa la tête et deux grosses larmes roulèrent lentement sur son visage altéré.

—Nous ne nous sommes jamais expliqués sur ce sujet, murmura-t-elle d'une voix très basse et bien tremblante ; peut-être le moment en est-il venu... Peut-être le ciel nous a-t-il accordé une heure à passer ensemble pour que nos cœurs se découvrent entièrement l'un à l'autre...Pierre, je vous ai toujours aimé et tout naturellement ; de même que je vous voyais toujours mêlé à ma vie, je vous mettais de moitié dans tous mes rêves d'avenir. Nous avions grandi, il me semblait que nous devions vieillir côte à côte...cette pensée m'était douce et habituelle...Et puis, il me semblait que votre attachement comme le mien devait être indéfectible...Je croyais en vous comme en Dieu... Un jour...sans vous en douter, le soir du bal de Cécile, vous m'avez désabusée vous-même.

—Reine ! ayez pitié de moi ! ne m'accablez pas ! Si vous saviez ce que j'ai souffert de cette folie ! et mes combas, et mes remords...si saviez comme elle est bien passée, oubliée maintenant...

—Hélas ! je ne sais pas oublier, moi...dit la jeune fille douloureusement. Je n'ai pas eu le pouvoir d'arracher de mon cœur le sentiment qui avait jeté de si profondes racines, mais mon bonheur a été tué à jamais...

—Oh ! ne parlez pas ainsi ! vous me désespérez...Reine, vous n'avez pas vingt ans !...ne voulez-vous plus sourire à la vie ?...

—Elle est pour moi décolorée...Je ne vous en veux pas, mon pauvre Pierre... les événements plus que vous en sont coupables...Je n'avais jamais souffert, je devais bien commencer cet apprentissage...pour être heureuse, il m'eût fallu en celui que j'aurais aimé une confiance inébranlable et inébranlée...Pardon, Pierre ! ce n'est pas de ma faute si je ne l'ai plus !...

—Que faut-il faire ? mais ne soyez pas ainsi inpitoyable ! gémit le jeune homme en se tordant les mains. Vous étiez si bonne, Reine ! ne vous laisserez-vous pas attendrir ?...ne vous laisserez-vous pas convaincre ?...Imposez-moi telle épreuve que vous voudrez, mais ne m'enlevez pas tout espoir...Restez avec nous, vivez près de nous. J'attendrai tant qu'il vous plaira, et peut-être qu'en voyant ma constance, ma fidélité, mon amour sans défaillance désormais, peut-être qu'un jour vous serez touchée...

—Je dois partir, je partirai...Je ne veux plus vivre que pour les autres. Quelles joies pourrais-je goûter en pensant aux douleurs de mon frère, à ses épreuves si cruelles... à ces chers enfants plongés dans la misères ?

—Ainsi, vous vous sacrifiez toute à eux ?

—Ne n'avez-vous pas dit tont à l'heure que le dévoûment qui recule devant un sacrifice ne mérite plus ce nom ? Comme Dieu dirige bien toutes choses et comme il a bien fait de me détacher de moi-même ! Engoudie dans une félicité sans nuages, je n'aurais peut-être pas eu le courage de faire ce que j'accomplis aujourd'hui presque aisément...

—Partirez-vous sans un regret ?...

—Le croyez-vous possible, Pierre ?... Pensez-vous que je m'arracherai sans verser des larmes à celle qui m'a entourée d'une sollicitude vraiment mater nelle...à votre mère si tendre envers moi...à notre cher vieux pasteur, à mes compagnes, à mom pays...

Elle s'arrêta.

—C'est tout,Reine ? demanda M. de Puynoymand avec un regard suppliant.

La jeune fille rougit et abaissa le front sur sa petite main tremblante.

—Non, murmura-t-elle très bas, ce n'est pas tout... il y a... il y a vous...

—Ma chérie ! ne m'abandonnez pas !... vous voyez bien que vous m'aimez encore...

—Ne vous l'ai-je pas avoué tout à l'heure ? ne vous ai-je pas fait ma confession complète ?... cependant, je pars reprit Mlle de Chanteneuil avec plus de fermeté. Je sais que je puis vous parler de sacrifice, et que vous en comprendrez la grandeur et les surnaturelles jouissances... J'ai cru pouvoir vous associer au mien. Ai-je eu tort ?

Pierre fléchit le genou devant sa petite amie.

—Vous avez raison, lui dit-il simplement ; ce sera l'expiation... mais quand vous reviendrez, dites ?... vous me pardonnerez, vous ne me repousserez plus ?

Le cœur de Reine faillit éclater.

Une tentation fugitive, mais bien puissante, le traversait. Pourquoi fuyait-elle obstinément le bonheur qui revenait à elle ? pourquoi repoussait-elle maintenant cette tendresse qu'elle sentait reconquise à jamais ?...

Reine reporte sa pensée sur la mission qui lui incombait et quelle avait acceptés, choisie dans la plénitude de sa volonté.

Elle se redressa et répondit doucement.

—Je n'ai jamais eu de ressentiment contre vous, et malgré tout, vous êtes demeuré mon premier, mon plus cher ami...S'il plait à Dien que Gontran réunisse et que nous revenions, et si vous le voulez encore, Pierre, je mettrai ma main dans la vôtre...

—Vous deviendrez ma femme !... Reine !...je ne rêve pas ?...c'est bien votre chère voix que j'entends ?...Vous me permettez ?...

—Oui...en attendant, je reste votre petite sœur, comme autrefois...Mon grand frère, vous tiendrez ma place près de ma tente, vous vous dédoublerez, car il ne faut pas que la chère aveugle en souffre...Ecoutez encore : Après notre départ, la tempête se déchaînera contre le fugitif...Tante Thérèse l'appréhende à un point que vous ne pouvez concevoir...elle ferait tout au monde pour sauvegarder l'honneur du nom...Vous verrez avec elle tout ce qu'on pourrait vendre, vous essayerez de liquider la situation ou tout au moins d'atténuer le désastre. Guidez-la, aidez-la ... J'ai pensé qu'Inès et son mari ne refuseraient pas de prêter quelques fonds ; ils sont riches et généreux, et si délicats ! ... mais je n'ai pas le temps de faire cette démarche, et elle coûte horriblement à ma pauvre tante. A son âge, elle n'a encore jamais appris à solliciter.

—Je le ferai, moi... Je tenterai tout ce qui, humainement, pourra être tenté ! Ne me remerciez pas... Comme Jacob, je veux travailler à mériter ma Rachel.

Ils revinrent côte à côte vers la maison, et silencieux... Qu'avaient-ils de plus à se dire ? tous deux s'étaient compris, et malgré la douleur de la séparation, une sorte de joie profonde et grave emplissait leurs cœurs.

Lorsqu'ils rentrèrent dans le salon tous les fronts courbés se relevèrent et tous les regards allèrent à ce couple charmant qui semblait personnifier la jeunesse et l'espérance. Un pâle sourire détendit les lèvres du vicomte de Chanteneuil, et il murmura, non sans une nuance d'amertume, à l'oreille de Mlle Thérèse :

—Au moins voilà deux heureux !

Il s'attendait à ce que Pierre, choisissant l'heure de cette dernière réunion, lui demandât la main de sa sœur, et fut tout surpris de voir que ce fût Reine qui s'avançât vers lui, paisible, souriante, sans le moindre trouble sur son jeune front.

—Nous partons demain de très bonne heure, n'est-ce pas, Gontran ?... dit-elle.

Ces simples paroles bouleversèrent M. de Chanteneuil et arrachèrent à l'aveugle une douloureuse exclamation :

—Ah ! mon pauvre Pierre !

—Non, Reine, dit Gontran, d'une voix à peine distincte, tant les sanglots qui lui montaient à la gorge l'altéraient, ne dis pas : nous partons, mais : vous partez. Je ne veux, je ne puis, je ne dois pas t'emmener... Tu as pris jusqu'ici ta large part de nos angoisses, de nos misères... La vie te doit quelques sourires... Innocente et sage, tu n'a point à expier avec nous nos imprévoyances coupables... Reste ici, en ce doux nid où tu seras heureuse et aimée...

—Je ne vous quitterai pas, interrompit la jeune fille ; cette résolution, est bien arrêtée...laisse-moi vous suivre, Gontran... d'un si faible secours que je puisse être quelque chose me dit que je vous serai utile là-bas...

—Là-bas comme ici, tu serais notre ange gardien, le charme et la force de notre foyer !... mais nous ne pouvons accepter un tel sacrifice, murmura Cécile. Ma tante, retenez-la, dites-lui...

—Je lui ai permis de partir...

—Quoi ! vous vous résignez à rester seule ?...

—J'ai ma vieille maison, je suis dans mon pays, entourée de fidèles serviteurs, avec des amis qui me sont presque une famille... fit Mlle Thérèse en désignant du geste Mme de Puynormand et son fils. L'isolement me sera moins lourd qu'à vous, pauvres enfants, qui n'aurez plus la patrie, et dont l'avenir est si sombrement voilé !... Comme consolation, je vous laisse mon trésor, gardez-le...

—Ce n'est pas possible ! C'est une contagion d'héroïsme !... Pierre, vous aimez, vous serez peut-être égoïste... Ne me disputerez-vous pas Reine ?... Vous laisserez-vous arracher ainsi le bonheur ?...

—Hélas ! soupira-t-il tristement j'ai perdu tous droits à le revendiquer... Pour regagner Reine, je ne puis plus que m'associer à son dévouement... il ne me reste d'autre ressource que d'élever mon courage à la hauteur du sien, et de proportionner ma constance à la durée de l'épreuve...

—Tu le vois, reprit la jeune fille en souriant doucement, tout le monde est contre toi, mon frère ; je pars...

—Enfant, gémit l'aveugle, tu n'aimes donc plus Pierre ? tu ne veux plus de sa tendresse ?...

—Si, madame... prononça Reine de sa voix ferme et suave ; si, ma mère... je l'aime ! mais... je pars...

.....

Et le navire les avait emportés, et de longs mois avaient passé, se trainant les uns après les autres dans la même tranquille monotonie.

Les événements à Saint-Tugdual, c'étaient désormais les lettres des exilés. Les courriers de Valparaiso, Pierre les attendait dans une impatience fébrile...

L'Océan semblait avoir pris et emporté jusqu'au continent lointain toute sa vie et tout son cœur.

Cependant le jeune homme tenait courageusement la promesse faite à Reine de la remplacer auprès de Mlle Thérèse, pour qui la vieillesse venait vite et se faisait de plus en plus lourde. Il se dédoublait, partageant son temps, ses affections, ses services entre l'aveugle et Mlle d'Abremont, et employait toute son énergie à se faire une gaîté d'emprunt lorsqu'il se trouvait près de l'une ou l'autres des deux vieilles dames.

Ses travaux qu'il avait requis le réclamaient aussi ; il surveillait consciencieusement les pêcheries et les salinières établies par ses soins le long de la côte de Saint-Tugdual à Castel-braz, et pour lesquelles on le bénissait tout d'une voix, car il avait fait la richesse du pays en occupant tous les bras valides.

Mais quand ses ouvriers, qui tout l'adoraient, le voyaient passer sur les grèves, rasant la falaise, tête basse, les sourcils froncés et le chapeau sur les yeux, ils soupiraient, serraient les poings, et plus d'un murmurait :

—Ah ! le brave gars...quel malheur qu'il soit toujours si triste...N'aura-t-il donc pas son jour de bonheur ?...

Là, Pierre ne se contraignait plus. Sa mère, tante Thérèse ne le voyait pas et il ne redoutait plus de les attrister. Le sourire figé sur ses lèvres s'éteignait peu à peu qu'il s'éloignait du bourg, et quand il se retrouvait en face de la mer qui lui avait arraché son trésor, et qui, insoucieuse du déchirement qu'elle avait causé, gardait froide et sereine la limpidité de ses eaux bleues, son cœur serré éclatait. Il se laissait aller à l'âpre plaisir de savourer sa peine, et son isolement...Morvan qui l'épiait de loin, timidement, l'avait vu parfois, jetant ses bras en rond sur un bloc de rochers, y appuyer sa tête et pleurer à grands sanglots, comme un enfant...

Ah ! que Reine lui manquait ! La petite amie dédaignée un jour avait eu vite reconquis sa place et l'occupait tout entière...Plus les jours et les mois s'écoulaient, plus son souvenir s'enracinait vivace dans le cœur du jeune homme...Il avait si bien compris—hélas? pourquoi fallait-il que c'eût été trop tard—ce que valait Reine et le bonheur qu'elle eût fait rayonnner à son foyer...

Trois ans ! quatre ans ! bientôt cinq ans !...quelle longue attente entre deux pauvres femmes âgées et infirmes...oui toutes deux infirmes maintenant, car Mlle d'Abremont ne quittait le lit que pour la chaise longue où la clouaient ses jambes souvent paralysées par les rhumatismes.

Bérangère, vivante incarnation du dévoûment,n'avait pu se résoudre à abandonner ses amis ; cependant la mort de son aïeule, de son père lui eussent permis de se retirer dans le cloître dont elle rêvait la paix depuis son enfance... Elle secondait Pierre dans sa mission de tendresse et d'abnégation. Une formelle amitié les unissait, et les plus douces heures de M. de Puynormand étaient celles où, entre le vieux recteur et Mlle de Stolz, il parlait avec eux de Reine et se laissait entraîner à former encore des rêves d'avenir.

Il suivait un jour, songeur et triste, la rive toujours fleurie, toujours ensoleillée du Kereller. C'était le printemps et ce doux mois de mai ramenait partout la verdure aux arbres, la chanson au gosier des oiseaux, la pâquerelle et le bouton d'or au tapis velouté des prairies.

(à suivre)

MILLIONNAIRE ORIGINAL

Mme Hiller achète d'avance son cercueil

PUIS EPOUSE SON COCHER

Boston, Mass., 17—Mme Frances Hiller, dont la fortune est évalnée à $75,000,000 et qui s'était fait remarquer, il y a quelques années, en achetant d'avance tout ce qu'il faudrait pour son enterrement, particulièrement un cercueil d'une valeur inestinable, a épousé, hier soir son ancien cocher, Peter Suretto. Elle a juste trois fois l'âge de son mari. Elle a obligé ce dernier à changer son nom pour celui de Hiller, afin qu'elle même puisse continuer à s'appeler madame Hiller.

Jean Bourdon (1)

Je ne crois pas faire erreur en disant que le faubourg Saint-Jean-Baptiste de Québec doit son nom à un des plus anciens habitants de cette ville, Jean Bourdon, arrivé en Canada seize mois avant la mort de Champlain.

L'immigration française en ce pays n'était encore qu'à ses débuts. L'année 1633 avait vu débarquer sur nos rivages bon nombre d'individus, dont la plupart partaient de Rouen, de Dieppe et de Honfleur. C'étaient des engagés de la compagnie des Cent-Associés qui venaient, moyennant une prime, travailler dans la colonie. Ils avaient droit à un salaire, à la nourriture, au logement. Ces engagements se faisaient surtout dans les ports par l'intermédiaire des capitaines qui, à son de trompe, publiaient le prochain départ pour le Canada. Il se rencontrait peu de ménages parmi ces nouvelles recrues.

Le mouvement migratoire s'étendit bientôt à la province du Perche, grâce à l'active croisade du chirurgien Giffart, qui, dans l'espace de quelques mois, put décider des familles entières de laboureurs et de cultivateurs à passer en Amérique. Ces familles se transportèrent à Québec avec leurs femmes et leurs enfants, avec leurs mœurs et leurs anciens usages, et comme un arbre qu'on transplante avec la terre qui enveloppe ses racines, elles se trouvaient dans les meilleures conditions pour fleurir sur un nouveau sol. Ces émigrants venaient aux frais de Giffart, seigneur de Beauport. Il leur avait fait des concessions de terrain, moyennant un certain nombre de journées de travail qu'il appliqua à la construction de son manoir, c'est à dire quelque chose comme un grand corps de ferme. Nous avons encore de ces contrats d'engagement.

Dès l'année 1634, le détachement du Perche prenait pied à Québec, accourant demander au sol ses moyens d'existence, et le même automne, l'on pouvait apercevoir du sommet du cap Diamant se dresser coquettement sur les hauteurs de Beauport, le joli manoir seigneurial de Giffart et les maisonnettes de ses censitaires. C'étaient Jean Guyon, Zacharie Cloutier, Marin Boucher, Thomas Girou, Gaspar Boucher et Sébastien Dodier.

Québec renfermait surtout des familles normandes, et parmi les arrivants de 1634, il s'en trouvait deux, remarquables entre tous : Jean Bourdon, ingénieur-arpenteur, et l'abbé Jean Le Sueur, qui avait abandonné sa cure de Saint-Sauveur-de-Thury, en Normandie, pour se fixer en Canada. On l'appelait monsieur de Saint-Sauveur. Un des faubourgs de Québec tient son nom de ce prêtre " édifiant, actif et dévoué." La petite Normandie canadienne comprenait déjà un essaim d'hommes dont nous nous complaisons à rappeler le souvenir: Olivier le Tardif, commis des Cent, Guillaume Hubou, marié à la veuve de Louis Hébert, Noël Langlois, pilote, les Godefroy, interprètes.

***

Quoique célibataire, Bourdon crut prudent, en vue des événements futurs, de se bâtir un nid à soi ; il fallait tout prévoir. Du reste, il ne voulait pas se séparer de son ami intime l'abbé de Saint-Sauveur, dont il fit son commensal. L'endroit qu'il choisit était quelque peu distant du fort Saint-Louis. Il n'y avait guère d'habitations dans ce côteau isolé de Sainte-Geneviève, qui depuis est devenu l'un des plus beaux quartiers du faubourg Saint-Jean. C'était alors la forêt, la solitude. Bourdon pratiqua une clairière pour y placer une chapelle, son moulin et son logis. La chapelle servira d'oratoire à son *fidus Achates*, l'abbé de Saint-Sauveur ; elle s'appellera la chapelle de Saint-Jean. Bientôt les pionniers viendront se grouper autour de la résidence de Bourdon, devenu seigneur de ces lieux.

Peu favorisé sous le rapport de la fortune, Jean Bourdon possédait en revanche, toutes les qualités du cœur et de l'esprit. Son énergie et son travail devaient écarter la gêne de son toit. Il le comprit si bien, que, dès l'année 1635, il se choisissait une compagne, dont les vertus et les grâces devaient marquer dans la carrière de Bourdon un surprenant essor de son activité et de son talent. Jacqueline Potel,—c'était le nom de cette femme,—devint la mère de quatre religieuses, dont les Annales des Ursulines et de l'Hôtel Dieu font les plus beaux éloges. Veuf après dix-neuf ans de mariage, Bourdon épousa Anne Gasnier, veuve de Jean-Clément du Vault, seigneur de Monceaux, chevalier de Saint-Louis. Cette femme distinguée remplit, après la mort de son mari, la noble fonction d'aller en France faire le choix de jeunes filles qui consentiraient à passer en Canada, et de les emmener avec elle. Mademoiselle Mance s'était illustrée dans cette mission. Anne Gasnier fit preuve d'un aussi beau dévouement.

Jean Bourdon vécut trente-quatre ans dans le pays, et il s'y rendit célèbre à divers titres. Arpenteur, ingénieur, cartographe, dessinateur, peintre, agriculteur, diplomate, légiste, découvreur, ce Normand à tout savoir-faire vit grandir la colonie et il grandit avec elle. Il connut huit gouverneurs, y compris Champlain ; Mgr de Laval ; la Mère de l'Incarnation ; fut l'ami des Jésuites, des Ursulines et des Hospitalières ; assista à la fondation du collège des Jésuites, du Séminaire de Québec, à la création du conseil Souverain, dont il devint membre à titre de procureur-fiscal. C'est en cette dernière qualité que Bourdon montra toute la noblesse et la fermeté de son caractère, luttant comme un brave contre un gouverneur malveillant et contraire aux décisions de l'autorité religieuse. Bourdon était par dessus tout un homme de vertus ; chaque page de sa vie en est une illustration frappante. Aussi aurions-nous le droit de dire, avec son biographe, " qu'on élève aujourd'hui des statues à bien des gens qui n'ont ni sa valeur ni son mérite."

***

Ecrivant de Québec à son fils pour lui présenter Anne Gasnier et Dombourg, l'un des fils de Jean Bourdon, qui se rendaient en France, afin de *revoir leur Normandie*, la Mère de l'Incarnation disait : " Je vous prie de les recevoir avec des démonstrations d'amitié, parce que c'est une famille que j'aime et chéris plus qu'aucune de ce pays..... M. Bourdon était procureur du roi, charge qui lui fut donnée à cause de sa probité et de son mérite. Il avait avec moi une liaison de biens spirituels très particulière. Sous son habit séculier, il menait une vie des plus régulières. Il avait une continuelle présence de Dieu et union avec sa divine Majesté. Il a une fois risqué sa vie pour faire un accomodement avec les Hollandais, à l'occasion de nos captifs français ; car cet homme charitable se donnait entièrement au bien public. C'était le père des pauvres, le consolateur des veuves et des orphelins, l'exemple de tout le monde Depuis qu'il s'est établi en ce pays, il s'est consumé en toutes sortes de bien et de bonnes œuvres."

Cet éloge sous la plume d'une personne aussi éminente suffirait seul à la gloire de Bourdon. Mais il n'est pas isolé. Ecoutons l'Annaliste du monastère des Urulines : " Si M. Bourdon, dit-elle, se rendit recommandable aux petits et aux grands par ses talents et sa rare probité, son amour pour la religion et sa haute piété lui assurent un souvenir encore plus impérissable dans la reconnaissance de la postérité."

L'abbé Ferland dit que Bourdon " jouissait d'une haute réputation de probité et d'intelligence et qu'il a rendu les plus grands services à la colonie naissante du Canada."

M. l'abbé Gosselin ajoute " qu'un tel homme mérite évidemment que sa mémoire soit soustraite au tombeau de l'oubli, et qu'au moyen des éléments épars çà et là dans nos vieilles archives, on essaie du moins de retracer les principaux traits d'une carrière toute dépensée pour le bien de la Nouvelle-France ".

Le docte abbé a très certainement réussi à soustraire de l'oubli la mémoire de ce héros d'un autre âge. Sa monographie, parue d'abord dans la *Revue catholique de Normandie*, a été mise en un fascicule de trente pages, in-octavo, imprimé à Evreux. Cette brochure, que nous avons sous les yeux, est la première d'une série de monographies destinées à la même *Revue*; celle de Jean Nicolet, un des plus beaux types canadiens, paraîtra bientôt. Que M. l'abbé Gosselin nous pardonne cette petite indiscrétion !

L'excellent auteur de la *Vie de Mgr de Laval* a entrepris une tâche bien patriotique en présentant à l'admiration du public ces valeureux ancêtres qui font honneur à l'émigration française du dix-septième siècle, honneur qui rejaillit à flots sur les descendants de ces familles respectables, laborieuses, éminemment chrétiennes. Des hommes de la taille de Bourdon, Nicolet, Giffart, Hébert, Martin, Couillart, Langlois, Couture, pour ne citer que les plus anciens dans l'ordre chonologique, feraient honneur à n'importe quelle nation. Et le Canada en compte des centaines de cette trempe ! Honneur donc à l'écrivain qui sait retirer leurs noms de la foule souvent injuste à l'égard de ceux qui la dominent, pour les inscrire en lettres d'or au Panthéon de l'histoire. Voilà l'œuvre qu'a si généreusement entreprise M. le curé de Saint-Ferréol. Si elle est ardue, elle est aussi bien consolante ; qu'y a-t-il en effet de plus attrayant que de faire du neuf avec du vieux, dans un siècle où l'on a un penchant déterminé pour le nouveau.

Je termine par une citation tirée de la monographie de M. l'abbé Gosselin :

" Que de fois, dit-il, il m'arrive de songer à ce brave Rouennais, lorsque je traverse le quartier Saint-Jean-Baptiste de Québec, l'ancien fief Saint-Jean, le côteau Sainte-Geneviève où il avait son moulin, sa chapelle et son manoir !

" Lui qui aimait tant son pays d'adoption, de quelle joie ne se sentirait-il pas l'âme émue, si, revenant tout à coup sur ce domaine où il a fait les premiers défrichements, il voyait les développements de son œuvre, cette magnifique église Saint-Jean qui a remplacé son humble chapelle, ces édifices publics, ces milliers de maisons qui ont surgi à la place de son moulin et de son manoir, ou plutôt la ville de Québec s'étendant là où il ne voyait autrefois que la forêt !

" Peut-être sur ces hauteurs où il était allé se fixer, aimait-il à se figurer quelquefois qu'il avait gravi la *colline de Bon-Secours* ou la *côte Sainte-Catherine* (1) ; et, jetant les yeux sur la charmante rivière Saint-Charles qui coulait à ses pieds, se représentait-il la Seine, où tant de fois sans doute, jeune homme, il avait pris ses ébats, cultivé ses instincts de navigateur, et versait il une larme au souvenir de sa ville natale :

Et dulcis lacrymans remiiiscitur Argos.

" Aujourd'hui l'illusion lui serait beaucoup plus naturelle et facile. Ce quartier du Palais et ces immenses faubourgs Saint-Roch et Saint-Sauveur, où s'élèvent de nombreux clochers, où se meut une population active et industrieuse, où les trains rapides du Pacifique, du lac Saint-Jean et de Montmorency transportent chaque jour des milliers de voyageurs et donnent aux affaires un mouvement merveilleux ; cette basse-ville de Québec qui se presse aujourd'hui dans la vallée de la rivière Saint-Charles, n'est-ce pas un peu Rouen sur les rives de la Seine ? Et ces verdoyantes campagnes de Lorette, de Charlesbourg, de Beauport, avec leurs prairies plantureuses, leurs champs couverts de riches moissons, leurs jardins et leurs vergers, leurs riants bosquets, leurs splendides villas, ne nous rappellent-elles pas beaucoup la riche Normandie ! Puis à quelques pas de l'église Saint-Jean, sur le chemin Sainte Foye, ou plutôt sur les bords du côteau, où l'œil embrasse toute cette vallée de la rivière Saint-Charles, toutes ces campagnes jusqu'à la chaîne des Laurentides qui ferme l'horizon, quel splendide panorama ! N'est-il pas comparable à celui dont on jouit sur la colline Bon-Secours ?

" Bourdon serait ravi à la vue de ce spectacle. Il aurait raison de se féliciter d'être venu se fixer dans ce pays, et de lui avoir consacré tout ce qu'il avait d'énergie, de talent et de courage."

N.-E. DIONNE.

(1) *Les Normands au Canada.—Jean Bourdon*–1634-1668, par l'abbé Auguste Gosselin, curé de Saint-Ferréol, docteur ès-lettres, membre de la Société Royale du Canada, membre de la Société des Antiquaires de Normandie. Evreux, imprimerie de l'Eure, 8e2.

(1) Souvenirs rouennais.

A. CORRIVEAU
AVOCAT
Bureau 92 Rue St-Pierre
COMMERCIAL CHAMBERS
BUREAU DU SOIR : 632 Rue St-Valier
SAINT-SAUVEUR, QUÉBEC
14 mars 2893.—1 448

Pourquoi vous prenez le Rhume et Toussez.

Les causes sont généralement les suivantes : s'exposer au froid, se mouiller les pieds, s'asseoir dans un courant d'air, sortir d'un endroit chaud et encombré, avec des vêtements légers, porter des vêtements ou des bas humides, ou toute autre cause ayant pour effet d'arrêter soudainement la transpiration. Il en résulte une inflammation de la membrane qui recouvre les poumons ou la gorge, ce qui produit du phlegme ou de la matière dont la nature cherche à se débarrasser par l'expectoration. Bien souvent elle est incapable de le faire sans aide, et c'est

Pourquoi vous employez le Baume d'Allen pour les Poumons.

(Allen's Lung Balsam)
Bouteilles de Trois Grandeurs.
25c., 50c., $1.00

VOTRE SANTE !



SI VOUS ETES EPUISE
ESSAYEZ
The D. & L. EMULSION
Elle Stimulera votre Appetit,
Donnera du Ton a vos Nerfs,
Vous Remplira de Force,
Vous fera sentir comme vous-meme encore une fois.

POUR LA TOUX CHRONIQUE C'EST PRESQUE UN SPECIFIQUE.

Dans toutes les Affections Pulmonaires accompagnées d'émaciation, aussi bien que de crachement de sang, les effets de ce remède sont très remarquables.

50c. ET $1.00 PAR BOUTEILLE.
SOYEZ SUR D'AVOIR LA " D. & L."

SÛRES
PILULES VÉGÉTALES SUCRÉES


DE BRISTOL
FACILES À PRENDRE
INFAILLIBLES
PROMPTES

HUIT ONCES DE SANG

Vendus pour cinq dollars

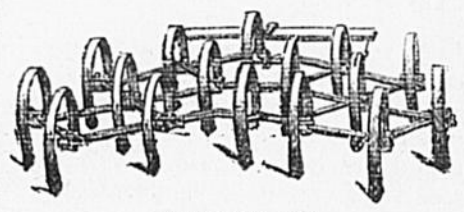
Un charretier sauve la vie à une vieille femme

New-York, 15.—Madame Julian est une vieille femme âgée qui demeure avec une de ses sœurs, également veuve, et à peu près du même âge. Samedi soir, elles firent un gros feu de charbon dans leur vieux poêle dilapidé et pendant la nuit les émanations gazeuses les asphyxièrent à demi. Dimanche, quand une voisine entra chez les veuves, elle les trouva à demi-mortes dans leur lit. Le médecin fut mandé et dimanche après-midi, madame Julian était hors de danger. Restait madame Miller, sa sœur, à laquelle aucun des procédés médicaux ordinaires ne put faire reprendre ses sens Le Dr Magness résolut, comme dernière planche de salut, de tenter la transfusion sanguine.

Un robuste charretier John Murphy se prêta à l'opération et donna huit onces de sang pour ressusciter la veuve.

L'appareil avec aiguilles appropriées a été appliqué à madame Miller et au charretier. En quelques secondes, la malade, une américaine pur sang avait huit onces de sang irlandais dans les veines et reprenait ses sens.

LA VOIX D'UN MISSIONNAIRE
Evêché de Pembrooke, Ont.
1er Avril 1886.
A Mr L. ROBITAILLE, Chimiste
" J'ai constaté avec grand plaisir l'efficacité de votre ELIXIR RÉSINEUX PECTORAL, précieux remède contre la toux, etc. Je vous félicite de travailler si bien au soulagement de l'humanité souffrante.
THS C. GAGNON, Ptre
Miss. du Vic. Apost. de Pembroke
GUÉRIT RESPIRATION ORGANES
En vente partout. Prix 25c. la bte.

AVEZ-VOUS BESOIN D'UN
Instrument d'Agriculture

HELWIN,
ALLEZ CHEZ LES SOUSSIGNÉS
AUSSI TOUT ESPÈCE DE
Voitures de promenade.
Demandez nos catalogues.
Latimer & Legare,
273, Rue ST-PAUL, Québec.
23 mars 1893—5m.

ALAIN & Cie.
MARCHANDS DE MEUBLES
CADRES, MIROIRS CHROMOS, LAMPES, ALBUMS
Et ces marchandises vendu à des prix qui défient toute compétition. Pas de charge pour la livraison de ces marchandises soit aux bateaux ou aux chars.
265 Rue St Joseph
BATISSE UNION ST JOSEPH
ST ROCH, QUÉBEC
15 mars 1893 —3m. 450

263 Hommes tués

BATAILLE DANS L'AFGHANISTAN

Les Afghans repoussés avec perles

Calcutta, 15 — Les tribus en avant de Chital, où les Anglais ont depuis quelques temps élevé des travaux de défenses pour garantir la frontière de l'Inde contre la possibilité d'une attaque des Russes, ont livré une bataille acharnée aux troupes anglaises. Les Anglais ont occupé récemment Chilas, en avant de Chital, placé une garnison et fortifié la place avec l'intention de la garder. Les tribus des montagnes ont pris l'offensive et attaqué la forteresse, laquelle a été bravement défendue par les Anglais.

Le combat a été désespéré et sanglant ; finalement les assaillants ont été repoussés avec une perte de 200 hommes. Les Anglais ont pris à leur tour l'offensive et se sont mis en marche pour attaquer les villages où s'étaient retranchés les tribus hostiles.

Le pays qu'ils traversaient étant très montagneux, cette expédition était extrêmement hasardeuse ; mais les difficultés naturelles n'ont pu arrêter les Anglais qui se sont emparés des villages les uns après les autres. Le major Damell, qui commandait l'expédition, a été tué à l'assaut d'un village. Tous les points occupés par les indigènes hostiles sont tombés au pouvoir des Anglais. Les pertes de ces derniers sont de 33 tués et 30 blessés. Les tribus voyant qu'elles ne pouvaient résister plus longtemps se sont soumises aux Anglais. Le résultat de cette affaire est que la position des Anglais est considérée comme beaucoup plus forte maintenant dans les environs du Hindou-Kush, qu'elle ne l'était auparavant.

5 PERSONNES TUEES

Les victimes sont du Canada

Chicago, 15—Un incendie a détruit, ce matin, la fabrique de moulures de Stephen Carter, (Etienne Chartier) sur la rue May. Un des murs s'est écroulé ensevelissant cinq personnes. Parmi les morts sont S. J. Chartier oncle d'Etienne et Lillie sa fille, âgée de 12 ans. Il y a aussi plusieurs blessés.

GRAND INCENDIE

A Chatham, Ontario

Chantham, Ont., 16—Le feu s'est déclaré, hier matin, en arrière du magasin de M. Walker, confiseur, et avant qu'il pût être côlé, ce magasin et celui de M. W. J. Watson étaient réduit en cendre. Les magasins et logements voisins ont beaucoup souffert par l'eau et la fumée. Les pertes sont en partie couvertes par les assurances.

Le tribunal de la Seine a repoussé la demande du marquis de Sesmaisons, contre son frère le comte de Sesmaisons. " Donner un conseil judiciaire à l'ancien diplomate, ce serait, dit le jugement, le mettre dans l'impossibilité de travailler au relèvement de ses affaires."

TOUSSEZ-VOUS ?

Depuis un Jour !
Une Semaine !
Un Mois !
Une Année !
Des Années !

PRENEZ LE

Sirop de Térébenthine

DU

DR. LAVIOLETTE.

Le Plus Sûr.
Le Plus Efficace.
Le Plus Agréable au Goût.

NE CONTIENT

Ni Opium, ni Morphine, ni Chloroforme

EN VENTE PARTOUT.
25 et 50 cents le Flacon.
DEMANDEZ-LE.

SEUL PROPRIÉTAIRE : J. G. LAVIOLETTE, M.D.,
217 Rue des Commissaires, Montreal.
26o ctobre 1892.---6m

La Meilleure Cure Pour

Toutes les maladies de la Gorge et des Poumons est le **Pectoral-Cerise d'Ayer.** Il n'a point d'égal comme remède curatif de la toux.

La Bronchite.

"Quand j'étais jeune garçon, j'avais une maladie bronchique d'un charactère tellement persistant et opiniâtre, que le médecin la prononça incurable avec les remèdes ordinaires, mais me recommanda d'essayer le Pectoral-Cerise d'Ayer. Je le fis, et un flacon me guérit. Depuis les quinze dernières années, j'ai fait usage de cette préparation avec de bons résultats toutes les fois que j'ai attrapé un mauvais rhume, et je connais un grand nombre de personnes, qui l'ont toujours sous la main chez elles, ne se considérant point sauves en en étant dépourvues." — J. C. Woodson, Maitre de Poste, Forest Hill, W. Va.

La Toux.

"Pendant plus de vingt-cinq ans j'ai souffert d'une maladie des poumons, accompagnée d'une toux si violente, parfois, jusqu'à occasionner une hémorragie, les paroxismes durant fréquemment trois ou quatre heures. Je fus amené à faire l'essai du Pectoral-Cerise d'Ayer, et après en avoir pris quatre flacons, je fut entièrement guéri." — Franz Hoffman, Clay Centre, Kans.

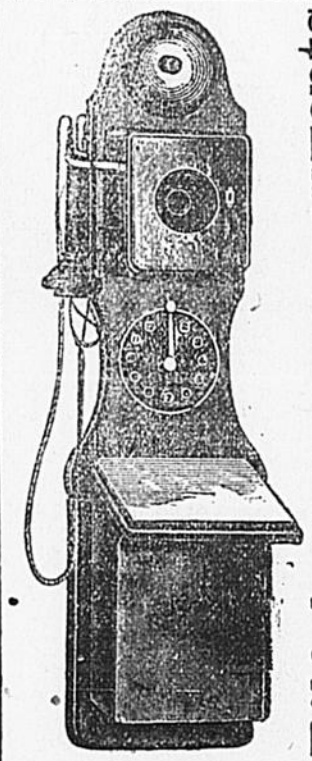
La Grippe.

"Le printemps dernier je tombai malade de la grippe. Parfois j'étais complétement abattu, et si difficile était ma respiration que ma poitrine semblait être renfermée dans une cage de fer. Je me procurai un flacon du Pectoral-Cerise d'Ayer, et pas plus tôt eus-je commencé à en prendre que le soulagement suivit. Je ne pouvais croire que l'effet eut été si rapide et la guérison si complète." — W. H. Williams, Cook City, S. Dak.

LE PECTORAL-CERISE d'AYER.

Préparé par le Dr. J C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendu par tous les Droguistes. Prix $1; six flacons, $5.

Prompt à agir, sûr de guérir.



Téléphones pour couvents et résidences

FOURNITURES ELECTRIQUES GÉNÉRALES

J. F. GUAY.
No 7, Rue Sault-au-Matelot, Québec
3 mars 1893—1m. c. j. 427

Ferme Boréale

J. C. CHAPAIS,
PROPRIETAIRE.

ON OFFRE en VENTE QUELQUES MINOTS de véritable

BLE DE LA MER NOIRE

mportation de 1889, troisième récolte faite au pays, et ayant mûri chaque année en 80 jours. Semence de choix *DEUX PIASTRES* le minot de 60 livres, livré à la station de Saint-Philippe de Néri, les frais de transport restant à la charge de l'acheteur.

POMMES DE TERRE
BEAUTÉ D'HÉBRON.

TUBERCULE absolument sain, d'excellente qualité, productif, semence de première classe, $1.00 par sac de 90 lbs à la station de St-Philippe de Néri, fret aux frais de l'acheteur. Pas moins d'un sac ne sera vendu à chaque acheteur.

BETAIL CANADIEN enregistré L. G. R. B. C. Taureaux et Vaches canadiens et croisés Jerseys canadiens, animaux de premier choix, très remarquables comme sortant des meilleures familles laitières..

Pour renseignements sur les prix s'adresser à
J. C. CHAPAIS,
Ferme Boréale,
Saint-Denis, comté de Kamouraska.
Québec, 12 avril 1892.—c



SANTE POUR TOUS !
PILULES et ONGUENT HOLLOWAY

LES PILULES purifient le Sang, corrigent tous les Dérangements du FOIE, de l'ESTOMAC e des INTESTINS. Elles fortifient et restituent la Santé à Des Constitutions délabrées, elles sont aussi inestimables dans toutes les Maladies particulières au sexe Féminin de toute âge. Pour les Enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

EST UN REMÈDE INFAILLIBLE pour les Maux de Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes Plaies et Ulcères. Il est faux pour la Goutte et Rhumatisme ; et pour les Dérangements de la Poitrine. Il est de même sans égal pour les

Maux de Gorge, la Bronchite, les Rhumes, la Toux,

Gonflement Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival et pour les Membre Contractées et Jointures Raides, il agit comme un charme.

☞CES MÉDECINES sont préparées seulement à l'établissement du professeur Holloway 78, New-Oxford Street, auparavant 533, Oxford Street, et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d. 11s. 22 et 23s le Pot ou la Boîte, et on peur les obtenir dans toutes les pharmacies de l'univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étipuette qui se trouve sur chaque Pot et Boîte, s'il n'y a pas l'adresse 533, Oxford Street, London, c'est de la falsificatian.

Québec, 3 septemble 1891.—

CHOLERA !

Prévenez cette TERRIBLE MALADIE en vous procurant de suite

L'ANTICHOLERIQUE du Dr NEY

La Diarrhée, quoique n'ayant pas ordinairement le caractère grave du Choléra, a souvent des conséquences funestes, si elle est négligée.

Quelques doses d'ANTICHOLÉRIQUE du Dr NEY arrêtent à son début ce mal si redoutable.

Mr A. Casavant, pharmacien, aux Etats-Unis, écrit ce qui suit :

Mr L. ROBITAILLE,

Monsieur et Cher Confrère,

" Je me fais un devoir de témoigner en faveur de l'**ANTICHOLÉRIQUE** " **du Dr NEY,** que vous êtes, paraît-il, en voie de faire connaître au " public canadien. Voilà plus de dix ans que je suis dans la Pharmacie " en différentes localités aux Etats-Unis, et je dois dire en toute sincérité " que je ne connais pas de préparation qui ait donné autant de satisfac- " tion que l'**ANTICHOLÉRIQUE du Dr NEY.** J'ai eu occasion de voir " cette excellente préparation employée dans une foule de cas et *toujours* " *avec le plus grand succès.* D'après mon expérience, c'est véritablement " le *spécifique par excellence*, contre le CHOLÉRA et la DIARRHÉE. "

Bien à vous,

A. D. CASAVANT, *Pharmacien*

Fall River, Mass. 2 avril 1892.

SEUL PROPRIÉTAIRE

L. RORITAILLE, Chimiste, JOLIETTE, P. Q.

EN VENTE PARTOUT A 50 CTS LA BOUTEILLE

☞ Franco par la malle sur réception de 60 centins. ☜

HOTEL DE BRETAGNE

10 RUE CASSETTE

Faubourg St-Germain PARIS.

Maison de famille

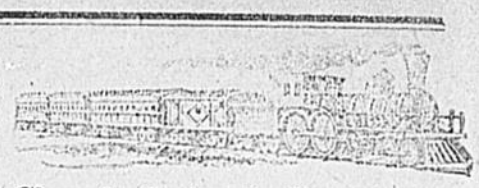
APPARTEMENTS ET CHAMBRES
MEUBLÉS.

Restaurant a la carte et à prix fixe.

CONDITIONS PARTICULIÈRES au Mois et à l'Année.

CONDITIONS
— DU —
JOURNAL DES CAMPAGNES
EDITION HEBDOMADAIRE
Paraissant tous les JEUDIS et contenant toute les nouvelles de la semaine.
Prix de l'abonnement : UNE PIASTRE
Pour la France :— 10FRANCS
STRICTEMENT PAYABLE D'AVANCE

THOS. CHAPAIS,
DIRECTEUR-PROPRIETAIRE
LÉGER BROUSSEAU
— ÉDITEUR —
11 & 13, rue Buade,
QUÉBEC.



Chemin de fer Québec Central

LA LIGNE DES CHARS PALAIS-WAGNER entre Québec et la Nouvelle-Angleterre. Service des trains directs entre Québec et Boston, via Sherbrooke et le chemin de fer Boston et Maine, entre Québec et Portland via la jonction Dudswell et le chemin de fer Maine Central.

Le et après LUNDI, le 31 OCTOBRE 1892, les trains circuleront comme suit :

EXPRESS—Ce train court directement avec char Wagner de Québec à Boston et par les chars Wagner de Québec à Springfield et fait raccordement à Dudswell jonction avec des chars directs pour Portland et autres endroits du Maine, laisse Québec 1.30 h. p. m. Quitte Lévis à 2 h. p. m., arrive la jonction Dudswell à 6.50 h. p. m., quitte la jonction de Dudswell à 7.05 h. p. m., arrive à Sherbrooke à 8.05 h. p. m., arrive à Boston à 8.05 h. a. m., arrive à New-York à 11.40 h. a. m.

MIXTE—Part de Québec par le bateau-passeur à 12.30 h. p. m., de Lévis à 1.15 p. m., arrive à St-François à 6.30 h. p. m.

ALLANT AU NORD

EXPRESS — Chars palais directs sur ce train entre Boston et Québec, char Wagner de Springfield à Québec. Raccordements à Dudswell avec le chemin de fer Maine Central, et trains directs pour Portland et tous les endroits du Maine. Laisse New-York à 4 p. m. Laisse Boston à 7.15 h. p. m. Laisse Sherbrooke à 7.45 h. a. m. Arrive à Lévis à 2 h. p. m. Arrive à Québec par le bateau-passeur à 2.15 h. p. m.

MIXTE.—Quitte St-François de la Beauce à 6.00 h. a. m., quitte la Jonction de la Beauce à 7.10 h. a. m., arrive à Lévis à 10.00 a. m., et à Québec par le bateau passeur à 10.15.

C'est la seule voie sur laquelle circulent des chars directs entre Québec et les endroits de la Nouvelle-Angleterre se raccordant avec les chemins de fer Boston et Maine et Maine Central.

Raccordements à Lévis et jonction Harlaka avec le chemin de fer Intercolonial ; à Sherbrooke, avec le chemin de fer Boston et Maine pour Boston, New-York, etc., et à la jonction Dudswell avec le chemin de fer Maine Central pour Portland, Danville, Lewiston et tous les endroits du Maine.

Pour plus ample information, s'adresser au bureau général des billets, vis-à-vis l'Hôtel St Louis, ou à aucun des agents de la compagnie.

FRANK GRUNDY,
Gérant Général.

J. H. WALSH,
Agent général
du fret et des passagers.

Sherbrooke. 25 octobre 1892.

RIEN DE PLUS DESASTREUX



Pour une famille que l'existance de la maladie.—Or il n'y a pas de moyen plus facile de rétablir l'équilibre dans les finances que de détruire la maladie, On ne saurait y mieux réussir qu'en employant les véritables remèdes sauvages de J. E. P. RACICOT. IL n'y a pas à mettre mettre en doute l'efficacité de ce précieux remèdes Tous ceux qui ont eu le malheur d'être atteint par la maladie, et qui en ont fait usage déclarent hautement que ces remèdes sont supérieurs à tout autre. Dans toutes les villes et villages du Canada et des Etats-Unis les remèdes sauvages de J. E. P. RACICOT sont en grande estime. L'avantage que possèdent ces remèdes, c'est qu'ils promettent aux malades de se soigner tout en travaillant, N'hésitez donc plus à vous les procurer. Tenez-en constamment à la maison pour prévenir la maladie. Si votre cas a été déclaré incurable, n'allez pas pour cela vous laisser aller au découragement, mais rendez-vous à l'ENSEIGNE DU GROS SAUVAGE,

Chez

J. E. P. RACICOT
No. 25 Rue St-Joseph
St-Roch Québec.

Décembre 1892.—1 ans c. j. 388

AUX NOUVEAUX ABONNES

Condition :

$1.00 POUR UNE $1.00

PIASTRE

Vous recevrez le

Journal des Campagnes
Pendant douze mois.

Ne manquez pas de vous abonner au

Journal des Campagnes

Qui se publie tous les Jeudis contenant

16 pages de matières à lire.

☞*En outre nous donnons comme prime aux noavraux abonnés*

LE MOIS DE
Ste-ANNE et St-JOACHIM
s'adresser à

Elzear Bedard

AGENT DU
Journal des Campagnes,
11 & 13. Rue Buade, QUEBEC